1878-1928 15 AVRIL 1928

Bulletin du Cinquantenaire

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret
du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

Société Anonyme des Papeteries et Imprimeries L. FOUQUE
4 à 10, Rue Thuillier (Place Kléber)

1878-1928

15 AVRIL 1928

Bulletin du Cinquantenaire

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

Société Anonyme des Papeteries et Imprimeries L. FOUQUE
4 à 10, Rue Thuillier (Place Kléber)

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1927-1928

MM. Abadie (docteur).
Banton (Chanoine).
Barbié.
Biard.
Blondin.
Brunie.
Chauvin.
Doumergue.
Dupuy Charles.
Fabre (chanoine).
Fabre la Maurelle.
Fischer.

MM. Flahault.
Kehl.
Kriéger.
Lemoisson.
Lussagnet.
Maillet.
Malmejac.
Moteley.
Pellecat.
Pellet.
Stéfanopoli.
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	MM. Doumergue.
1er Vice-Président :	Pellet.
2e Vice-Président :	Tournier.
Secrétaire général :	Maillet.
Trésorier :	Fischer.
Bibliothécaire-archiviste :	Moteley.
Secrétaire pour la Section de Géographie et d'Histoire :	Lemoisson.
Secrétaire-adjoint id.	Pellecat.
Secrétaire pour la Section d'Archéologie :	Chanoine Fabre.
Secrétaire-adjoint id.	Fabre La Maurelle
Trésorier honoraire :	Pock.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Doumergue.
Pellet.
Tournier.

MM. Maillet.
Lemoisson.
Chanoine Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Barbié.
Blondin.

M. Kriéger.

ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

MM. Trotabas, Président *fondateur* 1878-1880
Hugonnet, Président 1880-1881
Demaeght, Président, du 8 juin au 8 juillet 1881
Vice-Président du 24 mai 1880 à sa mort, 26 avril 1898
Hugonnet, Président................ 1881-1884
Monbrun — 1884-1894
Bédier — 1894-1896
Derrien — 1896-1904
Mouliéras — 1904-1905
Gasser — 1905-1912
Doumergue — 1912-1920
Flahault — 1920-1924

ANCIENS SECRETAIRES GENERAUX

Roger, Secrétaire général............ 4 Mai 1878
Jacquet — .... 17 Août 1878
Garnier — .... 25 Janvier 1879
de Foulques — 1879-1885
Bouty — 1885-1901
Flahault — 1901-1904
Corriéras — 1904-1905
Flahault — 1905-1910
Engel — 1910-1912
Béranger — 1912-1920
Lemoisson — 1920-1921
Fabre Sylvain — 1921-1922
Strasser — 1922-1923

PRÉFACE

Le 15 avril 1928 la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran* célèbrera le Cinquantenaire de sa fondation (1878). A cette occasion, le Comité a décidé de publier un Bulletin spécialement consacré à des études concernant l'Oranie. Chargé de l'exécution de cette partie du programme de la manifestation projetée, j'aurais voulu que toutes les disciplines, rentrant dans le cadre des études de la Société, fussent représentées dans le volume en préparation. Dans ce but, j'ai fait appel au concours de ceux de nos plus savants collègues qui se sont spécialisés dans l'étude de l'Afrique du Nord et, en particulier, de l'Oranie. J'ai eu la douce satisfaction de trouver, auprès de tous, le plus amical accueil. J'en ai été très touché. Mais, comme il arrive souvent, lorsqu'il faut grouper plusieurs éléments, en vue d'essayer de faire un tout homogène, il m'a fallu compter avec l'imprévu : trois articles promis n'ont pu m'être envoyés à la date convenue et j'ai été mis dans l'impossibilité, faute de temps, d'en rechercher d'autres. A mon corps défendant, j'ai dû combler en partie les vides avec une étude personnelle dont la publication ne pouvait plus être retardée. Je la réservais pour le fascicule ordinaire du 1er trimestre 1928, dont la mise en œuvre a dû être différée afin de pouvoir distribuer le Bulletin spécial avant la célébration du Cinquantenaire. Mon rêve, hélas ! ne s'est pas réalisé.

C'est donc par suite de circonstances indépendantes de ma volonté que je participe à la rédaction d'un Bulletin qui, en principe, était réservé à nos savants collègues.

Si ce numéro spécial paraît de faible importance par son nombre restreint de pages, en revanche, la qualité des articles qui y sont insérés corrige l'insuffisance de la matière, les noms des savants qui les ont signés en conditionnent la haute valeur scientifique. Au nom de la Société, au nom du Comité, en mon nom personnel, je ne saurais trop leur

exprimer notre reconnaissance pour le grand honneur qu'ils nous ont fait en collaborant au Bulletin du Cinquantenaire.

Cette collaboration, qui nous a été offerte avec le plus grand empressement par des savants éminents ou modestes, a été, pour le Comité, un précieux réconfort, elle lui a prouvé que ses efforts pour maintenir et améliorer l'œuvre que les Trotabas, les Demaeght, les Bouty — pour ne citer que ses premiers et ses principaux artisans, — ont créée et mise en valeur, n'a pas périclité. Si les hommes de science qui en firent un foyer réellement scientifique n'ont pas toujours eu des successeurs capables de les égaler, ils ont été, au moins, continués par des hommes de bonne volonté qui, en conservant et en améliorant l'instrument, le tiennent à la disposition des capacités qui, fatalement, se manifesteront un jour.

Aussi, englobant dans un même sentiment d'estime et d'admiration, tous ceux qui furent ou sont les artisans de l'œuvre que le Comité s'efforce de maintenir, je leur renouvelle, au nom de la Société, l'expression de notre inaltérable reconnaissance.

Toute notre gratitude va aussi au Conseil général, à la Municipalité, à la Chambre de Commerce d'Oran dont les subventions, à titre exceptionnel, nous permettent de couvrir les frais d'impression du Bulletin Spécial.

F. DOUMERGUE.

LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA PROVINCE D'ORAN

(1878-1928)

I. — La Société

Fondation de la Société. — C'est en avril 1878 qu'« un certain nombre d'habitants d'Oran », désireux de « concourir au progrès de la géographie », décidèrent de fonder une « Société de Géographie de la province d'Oran ». Le 4 mai, le Bureau de la Société était constitué sous la présidence de M. Trotabas, lieutenant de vaisseau. Les statuts étaient approuvés par le Préfet d'Oran le 19 juin, et le dimanche, 14 juillet, dans la salle des audiences du Tribunal civil d'Oran, avait lieu la cérémonie d'installation de la nouvelle Société.

Dans le discours qu'il prononçait à cette occasion, le Président montrait l'immensité du domaine de la géographie, comptant au nombre de ses subdivisions la cosmographie, la géologie, la géodésie, la géographie physique, politique, économique. Ainsi, l'objet des travaux de la Société se trouvait défini par « cette science dont le champ « est si vaste qu'elle a des ramifications dans toutes les « autres, et que presque rien de ce qui constitue le savoir « humain ne lui est complètement étranger ».

Le programme de la Société, que les statuts ne limitaient pas, comprenait notamment :

« 1° L'organisation d'un local dans lequel elle installera « une bibliothèque d'ouvrages géographiques, ainsi « qu'une collection de cartes et de documents se rapportant au but qu'elle se propose ;

« 2° La publication de questionnaires pour faciliter la « réunion des renseignements et des recherches géographiques ;

« 3° L'organisation de conférences et de publications « dans lesquelles il sera rendu compte des travaux de la « Société ».

Son activité. — Les procès-verbaux des premières séances du Comité nous apprennent que la Société s'empressa de favoriser l'enseignement de la géographie dans les écoles, d'organiser des conférences, de provoquer et de diriger les recherches, études et travaux rentrant dans le cadre de son activité, enfin de s'intéresser à toutes les manifestations relatives aux sciences géographiques et historiques.

L'extension rapide de la colonisation dans le département livrait à la culture d'immenses espaces de terrains jusqu'alors en friches. Le sol, profondément défoncé en vue des plantations d'arbres, des édifications de bâtiments et des recherches d'eau, révélait à la curiosité des savants les vestiges enfouis des siècles passés et surtout de nombreux monuments de la civilisation romaine. L'étude de ces vestiges provoquait la production de mémoires et de travaux intéressants qui affluaient, tant sur l'archéologie que sur la géographie.

D'autre part, la pénétration du Maroc, des territoires du Sud, du Sahara, encore bien mal connus, donnait naissance à de nombreuses relations, à des observations intéressantes, que la Société accueillait avec faveur. Elle s'intéressa ainsi à l'extension du domaine colonial de la France en Afrique.

Elle prit une part active aussi à l'étude de la liaison qui s'impose entre les diverses parties de ce domaine, et notamment aux projets du chemin de fer transsaharien, qui intéresse si fortement l'avenir de la France et qui présente une importance capitale au triple point de vue économique, politique et militaire.

Par l'attribution de médailles, la Société récompense les auteurs des études qui lui paraissent dignes d'encouragement. Elle publie les meilleurs travaux dans son *Bulletin*, auquel nous consacrons les dernières pages de cette notice.

La bibliothèque, qui s'enrichit rapidement, se compose des livres donnés à la Société ou achetés par elle. Elle compte, à ce jour, plus de 3.500 ouvrages. Elle comprend, en outre, les collections des nombreuses publications avec lesquelles la Société fait l'échange de son Bulletin.

Le 17 mai 1881 l'importance des travaux archéologiques de la Société, dus en partie à l'activité et au labeur scientifique du Commandant Demaeght, son Vice-Prési-

dent, décidait l'Assemblée générale à modifier le nom de la Société, qui s'appelle, depuis lors, *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*.

En 1882, toujours sous l'impulsion du Commandant Demaeght et par ses soins, fut commencée la constitution d'un *Musée*, qui fut cédé en 1885 à la ville d'Oran. Ce musée reste sous la direction morale de la Société de Géographie et d'Archéologie, le conservateur du Musée étant nommé sur la proposition du Comité de la Société, M. Demaeght fut le premier conservateur de ce musée, qui, sous son administration, s'enrichit rapidement, notamment des magnifiques mosaïques romaines de *Portus Magnus*, découvertes en 1863 près du village de Saint-Leu et que la Société de Géographie et d'Archéologie fit transporter à Oran en 1886.

Avec une petite bibliothèque composée spécialement d'ouvrages techniques destinés à aider à la détermination et au classement des collections, le Musée comprend de riches collections d'histoire naturelle, de préhistoire, d'ethnographie, de monnaies et menus objets romains, d'inscriptions et de sculptures antiques, enfin de beaux-arts modernes.

Les collections : 1° d'archéologie, 2° de numismatique, ont fait l'objet de deux savants et remarquables *Catalogues raisonnés*, établis par M. Demaeght, qui furent publiés au Bulletin de la Société en 1891 et 1896 et tirés à part.

A la mort de son fondateur, le Musée reçut officiellement le nom de Musée Demaeght. Mais, ayant subi depuis lors plusieurs déménagements, logé dans un local insuffisant, il est actuellement privé d'une partie de ses collections. Son conservateur actuel, M. Doumergue, Président de la Société, apporte tous ses soins à le tirer de l'oubli.

L'importance de la Société et son haut intérêt scientifique étaient partout reconnus.

En 1902, c'est à Oran et sous ses auspices que se tint le XXIII[e] Congrès National des Sociétés françaises de Géographie, sous la présidence de M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française, délégué du Ministre de l'Instruction publique.

En 1898, la Société avait célébré le vingtième anniversaire de sa fondation, sous la présidence de M. René Cagnat, membre de l'Institut.

Le 16 juin 1911, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui décernait la *Médaille d'Or Paul Blanchet* pour ses travaux archéologiques.

Enfin, elle a été déclarée d'utilité publique par décret du 29 mai 1922. Elle peut, désormais, recevoir les dons et legs faits en sa faveur.

La première donation acceptée par elle a servi à fonder le « Prix Fabre Ernest », destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage couronné par la Société, ou, à défaut, celui des membres de la Société qui aura publié au Bulletin la meilleure étude, ou un ensemble d'études, sur un sujet de Géographie, d'Archéologie ou d'Histoire.

A ce jour, la Société compte 563 membres cotisants ; elle correspond avec 86 Académies ou Sociétés savantes, tant étrangères que françaises, qui lui envoient leurs publications en échange de son Bulletin.

II. — Le Bulletin trimestriel

Publié depuis l'année 1878 le *Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, de format grand in-8°, est le recueil de tous les travaux scientifiques de la Société et le résumé de son activité.

De 1878 à 1881, la Société fit cependant paraître une publication annexe, paginée à part, le *Bulletin des Antiquités Africaines*, réservé aux mémoires, documents et renseignements concernant l'archéologie. Mais cette seconde publication fut supprimée en 1881 et les travaux d'archéologie furent insérés désormais dans le Bulletin de la Société.

Celui-ci forme un volume par an. Il paraissait chaque année en quatre fascicules trimestriels jusqu'en 1914. Mais les difficultés nées de la guerre obligèrent à le réduire à deux fascicules par an de 1918 à 1920. Depuis 1921, le volume annuel se compose de trois fascicules d'environ cent pages chacun, qui paraissent en mars, juin et décembre.

Pour faciliter les recherches dans la masse d'articles que représente la collection du Bulletin, deux *Tables générales* très détaillées ont été publiées :

la première comprend la période de vingt ans, de 1878 à 1897 ;
la seconde comprend les dix années suivantes, de 1898 à 1907.

Il reste donc à dresser et à publier la table des vingt dernières années, de 1908 à 1927. Elle est en préparation.

Le dépouillement sommaire des matières contenues dans les cinquante années du Bulletin permet de voir rapidement le nombre, la variété et la valeur scientifique des travaux que la Société a suscités ou favorisés.

Comme le faisait remarquer M. J. Toutain, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Caen, dans la notice qu'il consacrait, en 1898, à l'œuvre archéologique de la Société, le Bulletin est une véritable revue savante.

Les compte-rendus des séances de la Société n'y occupent qu'une place restreinte. Outre des notices et une abondante bibliographie, il publie constamment de nombreux documents inédits et des œuvres souvent importantes dues à la collaboration de savants remarquables.

Il est impossible d'énumérer ici tous ces travaux. Contentons-nous d'en citer quelques-uns et de rappeler les noms des principaux collaborateurs du Bulletin pour donner une idée de sa haute valeur scientifique.

III. — Les travaux

La *Géographie* étant l'objet principal, le pivot, pourrait-on dire, des études de la Société, il est tout naturel que les articles géographiques soient nombreux dans le Bulletin.

Ce sont, notamment, des monographies très détaillées de certains centres et régions du département d'Oran. Citons celles de M. J. Canal sur l'*arrondissement de Tlemcen* et sur *Tiaret*, celles de M. René Leclerc sur la *commune-mixte de la Mina*, de M. Fabre sur la *commune indigène de Tiaret-Aflou*, de M. Gaquière sur *Berguent*, du Capitaine Mesnier sur le *Territoire militaire d'Aïn-Sefra*, de M. Fernand Blanché sur *Aïn-el-Turck*, de M. Calzaroni sur *Hennaya*.

La plupart de ces monographies constituent des études complètes des centres ou régions intéressées, non seule-

ment au point de vue géographique, mais encore au point de vue historique et économique. Les populations y sont étudiées dans leurs mœurs et coutumes, leurs besoins, leurs travaux, comme le sol y est étudié dans sa structure, son climat, son régime hydraulique, ses productions et ses voies de communication.

Mais c'est surtout sur le Maroc, le Sud Oranais et Marocain et les Oasis sahariennes que les travaux sont nombreux. Signalons d'abord les œuvres de M. Louis Voinot sur *Oudjda et l'Amalat*, sur le *Tidikelt*, sur *Taza et les Rhiata* ; les deux premières ont paru en volumes après leur publication dans le Bulletin. Figuig, le Tafilalet, Igli, le Rif, les Oulad-Sidi-Cheikh, l'Adrar, Araouan, Settat et sa région, Gourara, l'Oued-Ziz, l'Oued-Ghéris, la Saoura, le Menakeb ont donné lieu à des monographies importantes, et il n'est, en vérité, guère de points des régions dont il s'agit qui n'aient fait en outre l'objet d'observations, notes ou notices dans le Bulletin. Les principaux collaborateurs en cette matière, en dehors de ceux dont nous avons déjà cité les noms, furent MM. Demaeght, Camille Sabatier, Mercier, Du Paty de Clam, Rouire, Boyer, Delhomme, Derrien, Guénard, Duvaux, Romary, Cavard, Bérenger, Priou, lieut. Bernard, Gognalons, Jean Jauffret, Oustry, Gaquières, André Lecoq, etc...

En dehors de ces études spéciales, des travaux d'ordre plus général, comme les articles de M. Augustin Bernard relatifs aux *Hautes plaines de la Berbérie* ou aux *études sur le Nord-Ouest Africain*, voisinent avec des Chroniques géographiques de MM. Ruff et Gasser, avec des sujets divers, tels notamment qu'une controverse sur l'heure décimale ou des relations de voyages.

La *Géologie* est représentée par des travaux de MM. Pomel, Péquignot, Lacour, Louis Gentil, Adolphe Carnot, Azéma, Bouty, Doumergue, de Saugy, etc.

Les *observations météorologiques faites* à Oran par MM. De Foulques et Salles, puis par MM. Guilhaume et Lhuillier, enfin par MM. Novella et Lasserre sont rapportées régulièrement dans le Bulletin.

La *Zoologie* et la *Botanique* ont donné lieu à quelques notes spéciales sur des animaux ou végétaux, notamment sur les montres marins, tortues, squales, baleinoptères, qui se font parfois capturer sur le littoral Oranais ; signa-

lons en outre les *Etudes de Géographie zoologique sur la Berbérie*, de M. Joleaud, et un *Essai sur la faune erpétologique de l'Oranie*, de M. Doumergue.

Le *Préhistorique* très riche du département d'Oran et du Maroc oriental a fait l'objet d'études remarquables. La description des grottes et des principaux gîtes a été faite dans des séries d'articles particulièrement précieux de MM. Gabriel Carrière, Pallary, Maufras, Marcel Solignac, Arambourg. Nous ne signalerons, parmi les travaux relativement récents que : le *Préhistorique au Maroc Oriental*, du capitaine H. Petit ; *la grotte de Kifan el Ghomaris de Taza* du lieut. Campardou ; les *Contributions au préhistorique de la province d'Oran* et *les descriptions de grottes*, de M. Doumergue ; les nombreux articles de M. Laforgue sur le *préhistorique en Mauritanie, au Sénégal, au Sahara*, et la notice de M. Feningre sur l'*époque préhistorique dans le département d'Oran*. Tous ces articles sont accompagnés de planches documentaires.

Du préhistorique, passons à l'étude des premiers vestiges historiques et à l'*Archéologie*. Les ruines antiques éparses dans tout le département d'Oran ont été, au fur et à mesure des découvertes, consciencieusement décrites et commentées dans le Bulletin par une pléiade d'archéologues remarquables. Ruines, monnaies, œuvres d'art, et surtout monuments épigraphiques sont étudiés et reproduits avec soin.

En dehors de cette documentation, le Bulletin a publié des travaux importants sur l'archéologie et l'*histoire romaine*, tels que les *Fastes des provinces africaines*, de Ch. Tissot ; la traduction par l'abbé Thèdenat d'une étude de Wilmanns sur *le camp et la ville de Lambèze* ; un curieux article de H. Ferrero sur la *Marine militaire dans l'Afrique romaine* ; les études de M. Pallu de Lassert sur *les Assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique romaine*, sur *les Gouverneurs des Mauritanies* et sur les *Fastes des Mauritanies* ; l'*Histoire de la lampe antique* de M. de *Cardaillac* ; M. André Lecocq a étudié le *Commerce de l'Afrique romaine* ; le Docteur Carton, *les fabriques de lampes dans l'ancienne Afrique* ; et M. Jérôme Carcopino, *les mosaïques romaines des Beni Rached* ; sans compter de très nombreux articles et notes, signés par MM. Desjardins, Mommsen, Carton, Winckler, Poinssot,

Demaeght, Héron de Villefosse, Delattre, Espérandieu, de la Blanchère, Cherbonneau, Lacave-Laplagne, et plus récemment par MM. Gsell, Cagnat, De Pachtère, Reisser, Rufer, abbé Fabre, Flahault, Vel, etc...

Au fur et à mesure que les découvertes de monuments antiques deviennent moins nombreuses, les études d'*histoire* prennent une place de plus en plus grande dans le Bulletin. Outre la part qui leur est attribuée dans les monographies locales ou régionales, elles font l'objet de travaux spéciaux. M. Cazenave a publié récemment un *Oran berbère*.

Pour la période arabe, rappelons : *les Almohades, les Almoravides*, de M. Bel (articles écrits pour l'Encyclopédie de l'Islam éditée à Leyde par le professeur Houtsma, mais qui ont été d'abord publiés dans le Bulletin) ; les *Fastes chronologiques de la ville d'Oran pendant la période arabe*, de M. René Basset.

L'occupation espagnole est étudiée dans : *La guerre de Tlemcen et conquête de cette ville par les espagnols*, traduit par M. Brunel ; *la croisade de Ximénès en Afrique*, par Mme N. Blum, et dans les travaux de M. Cazenave sur : *Cervantès à Oran* ; *Pierre Navarro, conquérant de Vélez, Oran, Bougie, Tripoli*, qui a valu à l'auteur le *prix Fabre Ernest* ; *deux razzias mouvementées des Espagnols à Oran au XVIe siècle* ; dans un article de M. Bodin sur les *Mogatazes*. De nombreuses traductions de documents espagnols et arabes sont données, notamment par MM. Brunel, Francisque Michel, René Basset, Bodin, Cazenave, Pellecat.

L'expédition d'Alger en 1830 ne se fit pas sans rencontrer en France de nombreuses résistances, que M. Julien a étudiées minutieusement dans ses travaux sur : *La question d'Alger devant l'opinion de 1827 à 1830* ; *l'opposition et la guerre d'Alger à la veille de la conquête* ; *l'avenir d'Alger et l'opposition des libéraux et des économistes en 1830*.

M. Gautherot raconte l'*arrivée des Français à Oran en 1830*, et M. Gangloff, l'*occupation de Tlemcen en 1836*. Des souvenirs sont évoqués par M. Le Frotter de la Garenne sur *Abdelkader* et par M. Canal sur *Mustapha ben Ismaël*. Le colonel Azan donne d'intéressantes études sur *le commandant de La Moricière et le désastre de la Macta*,

les Débuts d'Abdelkader, le Traité Desmichels et publie avec M. Aboubekr Abdesselam ben Choaïb une curieuse *Consultation juridique d'Abd-el-Kader.*

Rappelons enfin les notes et documents se rapportant à des évènements divers, le combat de Sidi Brahim, l'expédition de Figuig en 1866, la colonne d'Ouargla en 1872, etc., etc...

Des travaux de tous genres, parmi lesquels, il est difficile de suivre un ordre méthodique, concernent les indigènes. M. Noël a publié des *Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El Aricha* et une étude très remarquée sur *les Hamyans*. Les *mœurs et coutumes* sont étudiées dans toutes les monographies, et dans des articles spéciaux de MM. Demaeght, Camille Sabatier, Drapier, Le Frotter de la Garenne, Cordonnier, Mouliéras, Albert, Augustin Bernard, N. Lacroix. *Les légendes et croyances populaires* font l'objet d'articles de MM. De Cardaillac, Dangles, Cour, Gognalons, Aboubekr Abdesselam ben Choaïb, Barthélémy Sans.

M. Mouliéras a étudié *Une tribu Zénète anti-musulmane au Maroc*, ainsi que l'*Hagiologie Mag'ribine*. M. Berque a donné un *Essai d'une bibliographie critique des confréries musulmanes*, et quelque-unes de ces confrèries font l'objet d'articles de MM. Cour, Griguer, etc.

La « politique indigène » est abordée à des points de vue très variés dans presque tous les volumes du Bulletin. Ne voulant pas allonger démesurément notre travail, nous n'essaierons pas d'en donner une nomenclature qui resterait forcément trop incomplète.

La *démographie* donne lieu à un dépouillement régulier des recensements de la population, et à des études de MM. Déchaud, Voinot, Augustin Bernard et N. Lacroix, Albert, etc., etc...

Les sujets d'*actualité économique* sont représentés par de nombreux travaux : *Statistiques annuelles de la navigation des ports du département d'Oran*, publiées d'abord par M. Bouty, puis par M. Tournier ; Statistiques du trafic des chemins de fer, du mouvement des voyageurs ; statistiques agricoles, commerciales, postales, routières ; études détaillées de MM. Ben Danou sur le *commerce du mouton* et sur le *Filali* ; de M. Noël sur *la règlementation de l'exploitation de l'alfa* ; de M. René Leclerc sur la *situation économique du Maroc, etc...*

Rappelons enfin les nombreux articles qui, dès les débuts de la Société, furent consacrés au *Transsaharien*. Les fondateurs de la société, MM. Camille Sabatier, Demaeght, Guès, Jacolliot, Jouane, Commandant Kramer, s'y intéres saient passionnément ; Bouty fut l'animateur de la campagne. Cinquante ans se sont écoulés depuis lors, et le Gouvernement s'occupe enfin d'instituer un *Office d'études* pour mener à bien cette grande œuvre dont la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran fut une des premières et des plus actives propagandistes.

Cette énumération, qui peut paraître longue et fastidieuse, ne donne qu'une faible idée de l'intérêt que présentent les travaux contenus dans les cinquante années du Bulletin. Elle suffit cependant pour attester la valeur scientifique de cette publication et l'œuvre intéressante accomplie par la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran.

Elle justifierait l'ambitieuse et très large définition de la géographie donnée en 1878 par le premier Président de la Société, M. Trotabas. En feuilletant les pages du Bulletin, on peut en tous cas reconnaître que la Société a répondu aux espérances de ses fondateurs : elle a étendu ses investigations dans toutes les sciences et « presque rien de ce qui constitue le savoir humain ne lui est complètement étranger ».

C. Kehl.

Le Christianisme en Oranie

avant la conquête arabe

Au début du III[e] siècle, Tertullien (1) affirmait que l'Evangile avait pénétré chez beaucoup de Maures. Cependant, pour la partie occidentale de la province de Maurétanie Césarienne, — pour l'Oranie actuelle, — c'est seulement un siècle plus tard que nous trouvons des preuves à l'appui de cette assertion.

Les inscriptions chrétiennes les plus anciennes de l'Oranie, découvertes à ce jour, sont des épitaphes d'*Altava* (Lamoricière, à l'Est de Tlemcen) ; elles portent des dates de l'ère provinciale qui répondent aux années 302, 305, 310, 318, 323, 327 après J.-C. (2). On y lit la formule *discessit*, suivie du jour et du mois de la mort : témoignage de christianisme, qui s'offre d'ailleurs avec les lettres DMS, tracées en tête de ces inscriptions, comme en tête de milliers d'épitaphes païennes. Chacun sait que, pour les païens, elles signifiaient *Dis Manibus sacrum*, « Consacré aux dieux Mânes » ; en les gravant sur leurs tombes, les chrétiens se conformaient à une vieille coutume, mais peut-être interprétaient-ils autrement ces lettres (3), s'ils éprouvaient le besoin d'y attacher un sens. En divers lieux de l'Oranie, ils s'en servirent encore pendant plusieurs siècles, alors qu'aucune raison de prudence ne pouvait plus les engager à dissimuler leur foi.

Après ces épitaphes d'*Altava*, vient se placer, dans l'ordre chronologique, la célèbre inscription (4) exhumée près de Renault (5). Gravée sur une pierre qui, par sa forme et sa décoration, paraît avoir surmonté l'entrée d'une chapelle, elle indique qu'en ce lieu furent ensevelis

---

(1) *Adversus Iudaeos*, 7.

(2) *C I L*, VIII, 9862, 9885, 21734, 9892, 9855, 9890.

(3) Sur une inscription chrétienne d'Aumale (*C I L*, 20780), de l'année 318, les lettres DMS sont suivies des mots *Donis memoriae spiritantiu(m)*, qui paraissent en être une interprétation à l'usage des fidèles : voir Monceaux, *Bull. des Antiquaires de France*, 1902, p. 224-6.

(4) C I L, 21517, Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 458. Monceaux, *Bull. des Antiq. de France*, 1903, p. 159-161, et *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscriptions*, XII, 1[re] partie (1907), p. 317-320.

(5) Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f[e] 12 (Orléansville), n[o] 121.

des martyrs et que le monument fut fait par les soins de leurs parents : *Memoria beatissimorum martyrum, id est Rogati, Maienti, Nassei, Maximae, quem* (*sic*, pour *quam*) *Primosus, Cambus genitores dedicaverunt. Passi XII ka-l(endas) no(vembres)*, — ici un monogramme chrétien, de la forme dite constantinienne, — *CCXC prov(inciae)*. Au-dessus de cette inscription, une ligne a été tracée après coup : *Memoria Benagi* (1) *et Sexti, k(a)l(end)as*, c'est-à-dire le jour des calendes de novembre. Ces deux saints avaient donc souffert le martyre onze jours après les autres.

L'année 290 de l'ère maurétanienne correspond à 329 de notre ère. Eu égard à la teneur de l'inscription, il y a lieu de croire que c'est la date du martyre, et non, comme on l'a soutenu, celle de la dédicace de l'édifice : il n'est pas vraisemblable que Rogatus et ses compagnons aient été mis à mort un quart de siècle plus tôt, lors de la persécution de Dioclétien, et que leurs parents aient laissé passer une quinzaine d'années après la paix de l'Eglise (en 313), pour leur élever ce monument. Ils durent donc périr, non pas à la suite d'une condamnation officielle, mais dans quelque bagarre locale, massacrés soit par des païens fanatiques, soit par des chrétiens appartenant à une autre communauté qu'eux-mêmes. On a supposé que c'étaient des schismatiques, de ces donatistes dont les querelles avec les catholiques remplirent l'histoire de l'Afrique au IV[e] siècle et pendant une partie du V[e]. Hypothèse qu'il faut rejeter, si vraiment ce sont les noms, — bien défigurés, — de deux de ces martyrs, Maientus et Nasseus, qui ont pris place dans le grand martyrologe catholique dit hiéronymien, sous les formes *Matheri* et *Dissei*, à la date qu'indique la pierre de Renault, le XII des calendes de novembre.

D'assez nombreuses inscriptions, presque toutes des épitaphes, attestent la diffusion du christianisme en Oranie dans le siècle qui suivit. L'une d'elles, trouvée à Saint-Leu (2), n'est pas datée, mais la simplicité de la rédaction et la forme du chrisme qui accompagne l'épitaphe ne

(1) Ou peut-être *Bennagi*, mais la seconde N, qui serait liée à l'A, ne me semble pas certaine.

(2) C I L, 9789. *Dictionn. d'archéol. chrétienne*, s. v. *Innocens*, p. 602, fig. 5850.

permettent guère de la regarder comme postérieure au IVe siècle. D'autres portent l'indication, fort utile, de l'ère provinciale. Aux Andalouses, c'est une épitaphe de l'année 353 après J.-C. (1) ; à Aïn Témouchent, une de 418 (2) ; à Arbal, deux de 345 et de 352 (3) ; à Guetna, une de 414 (4) ; à Méchera Sfa, une de 396 environ et une autre de 408 (5) ; à Lamoricière, de nombreuses inscriptions funéraires du IVe siècle et du début du Ve (nous avons déjà mentionné les plus anciennes) ; à Tlemcen, une épitaphe de 426 (6) ; à Lalla Marnia, une série qui commence à l'année 344, ou à une des quatre années suivantes (7) et qui comprend 18 inscriptions jusqu'à 429 (8).

Parmi ces textes chrétiens, quelques-uns ont un caractère officiel. A Méchera Sfa, un *mag(ister)*, un maire de ce bourg, élève, en 408, quelque monument, peut-être une chapelle, *de (donis) D(e)i et (Christi)* (9), en exécution d'un vœu (10). A Trumelet, à l'Est de Tiaret, c'est une construction faite par les habitants et menée à bonne fin par un personnage qui paraît porter le titre de *dec(urio)* (11) : il s'agit probablement d'un chef d'escadron, chargé du commandement dans un des secteurs de la frontière militaire, laquelle passait en avant de ce lieu (12); là aussi se lit la formule *De donis Dei.*

En 411, à la grande conférence de Carthage où furent convoqués tous les évêques catholiques et donatistes de l'Afrique romaine, nous rencontrons plusieurs prélats de l'Oranie, et il est très vraisemblable que, dans la foule de leurs collègues, quelques-uns de ceux dont les sièges ne sont pas identifiés ont appartenu à cette contrée. Ceux

(1) *C I L*, 21660.
(2) *Ibid.*, 9804.
(3) *Ibid.*, 9793, 21645.
(4) *Ibid.*, 21602 *b*.
(5) *Ibid.*, 21552, 21555
(6) *Ibid.*, 9928 (et p. 2065).
(7) *Ibid.*, 9968.
(8) *Ibid.*, 21800, 21805, 9981, 21803, 9976 (et p. 976), 9979, 21806, 9975, 9977, 9971, 9987, 9966, 9982, 21801, 21799, 9984 ; *Bull. d'Oran*, 1925, p. 130. Il faut certainement y joindre l'inscription *C I L*, 21784, qui a été transportée à Tlemcen.
(9) Pour l'emploi de cette formule en Afrique, voir Monceaux, *Bull. des Antiq. de France*, 1902, p. 245-7.
(10) *C I L*, 21551.
(11) *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. CLXXIX.
(12) Conf., dans une lettre de Publicola à saint Augustin (parmi les *Lettres* de celui-ci, 46) : *decurioni qui limiti praeest vel tribuno.*

que nous pouvons reconnaître (1) sont les évêques de *Quiza* (un catholique), de *Gypsaria* (un catholique et un donatiste), d'*Aquae Sirenses* (un donatiste), de *Sita*, c'est-à-dire, peut-être, de *Siga* (2) (un donatiste).

A cette très courte liste, il faut joindre un évêque donatiste d'*Ala Miliaria*, Nemessanus, qui, son épitaphe l'atteste (3), mourut en 422, après 18 ans d'épiscopat, mais qui, — nous ignorons pour quelle raison, — n'assista pas à la conférence.

Une mosaïque, découverte jadis à *Quiza* (4), et qui n'était probablement pas postérieure au milieu du V[e] siècle, mentionnait un autre évêque de ce lieu : *In nomine Domini Salvatoris sancto Vitaliano episcopo Ulpiana cum suis Christo iubente perfecit*. On ne sait si Vitalianus était catholique ou donatiste. Même incertitude pour un *sacerdos* de *Numerus Syrorum* (Lalla Marnia), Flavius Donatus, mort en 402, à l'âge de 105 ans, « plus ou moins », lit-on sur son épitaphe (5). Cette inscription est certainement chrétienne, comme le prouve l'indication *discessit VII kalendas iunias*, et ce ne sont pas les lettres DMS, gravées au début, qui autorisent à croire le contraire. Or, pour les chrétiens d'alors, le terme *sacerdos* désignait un évêque, et non pas un prêtre (*presbyter*). On peut s'étonner, il est vrai, que la tombe ait été faite par les deux fils de cet évêque centenaire, non par la communauté des fidèles. Mais, dans l'inscription des martyrs de Renault, nous avons déjà constaté cette sorte d'intrusion des laïques et nous la retrouvons dans la mosaïque de *Quiza*.

*
* *

Les maigres renseignements que nous pouvons tirer des procès-verbaux de la conférence de 411 nous font entrevoir la puissance du donatisme dans l'Ouest de la Maurétanie Césarienne. Quant à la plupart des inscriptions funéraires, elles ne nous apprennent rien à cet égard, les

---

(1) Pour ces évêques, voir Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, p. 484, 480, 501, 479.

(2) Cela n'est pas certain.

(3) *C I L*, 21570.

(4) *Ibid.*, 9703 : « Au pont du Chélif » ; il s'agit certainement de Quiza, dont les ruines se trouvent à 3.500 mètres de Pont-du-Chélif : voir Gsell, *Atlas*, f[e] 11 (Bosquet), n° 2.

(5) *C I L*, 9966.

mêmes formules ayant été, semble-t-il, en usage dans les deux Eglises rivales (1). Mais nous avons d'autres indices ou preuves des luttes qui déchirèrent alors les chrétiens de l'Oranie.

A la Kherba des Aouissat (2), près de Tiaret, une inscription incorrecte (3) célèbre un martyr, dont le nom est écrit FELIOVNIS, au génitif : il faut sans doute corriger FELIQVNIS, qui serait une forme populaire de *Felicionis*. Ce Felicio périt en 400, probablement dans une querelle sanglante. Comme il ne figure pas dans les martyrologes catholiques, il y a quelque apparence que c'était un donatiste.

Aucun doute n'est possible pour la martyre Robba, ensevelie à *Ala Miliaria*. Des fouilles fort intéressantes, exécutées par M. Rouziès (4), ont dégagé en ce lieu une série de caveaux funéraires où furent déposés des dignitaires de l'Eglise donatiste : l'évêque Nemessanus, mort, je l'ai dit, en 422, et sa sœur, la religieuse Julia Geliola, morte quelques semaines avant lui ; un autre évêque, Donatus, décédé peu après 439 ; les prêtres Victor, Crescens et Donatus, morts en 433, 434 et 446. Le caveau du milieu avait été réservé à la religieuse Robba, sœur d'Honoratus, l'évêque d'*Aquae Sirenses* qui assista en 411 à la conférence de Carthage. L'inscription qui la concerne indique qu'elle périt, à l'âge de cinquante ans, le 25 mars 434, sous les coups des traditeurs, — c'est de ce nom injurieux que les donatistes appelaient les catholiques, accusés par eux d'avoir livré les Ecritures saintes pendant la persécution de Dioclétien — ; elle avait ainsi mérité la dignité du martyre : *c(a)ede tradi[torum] vexata meruit dignitate(m) mar[t]iri(i)*. Une basilique fut élevée sans retard en avant du tombeau de la sainte, auquel une crypte permit d'accéder ; sous le porche de cette église, furent ensevelis un troisième évêque donatiste, mort, « dans la foi de l'Evangile », et peut-être un diacre (décédé en 439).

---

(1) Bien qu'on ait dit le contraire, la formule *in pace* a été employée par les donatistes (voir *C I L*, 21570) aussi bien que par les catholiques.

(2) *Atlas*, f° 22 (Ammi Moussa), n° 129 et *addit.*

(3) Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. CCI.

(4) Voir Gsell, *Fouilles de Bénian (Ala Miliaria)*, Paris, 1899. Plusieurs des inscriptions mentionnées ci-après figurent au *Corpus*, n°s 21570-21574 : pour les autres, voir Gsell, *l. c.*, p. 21 et suiv. et Héron de Villefosse, *Bull. des Antiq. de France*, 1900, p. 114-5 (correction heureuse à une de mes lectures). — Voir aussi, pour ces découvertes d'*Ala Miliaria*, Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 175-9 : Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, IV, p. 99-100, 472, 480-484 ; Leclercq, *Dictionn. d'archéol. chrétienne*, s. v. *Donatisme*, p. 1461-4, 1500-5.

Ces diverses inscriptions donatistes se placent donc entre 422 et 446. Or, à la suite de la conférence de 411, l'empereur Honorius avait solennellement condamné les schismatiques et ordonné la remise de leurs églises aux catholiques. Le donatisme n'en survécut pas moins en divers lieux de l'Afrique, bravant ouvertement la persécution, ou se cachant, dans l'attente de jours meilleurs. On voit qu'à *Ala Miliaria*, il resta maître de la place, du moins pendant quelques années. Il est vrai qu'entre 429 et 442, les Maurétanies furent au pouvoir des Vandales, qui, professant l'hérésie arienne, étaient hostiles aux catholiques : ils n'avaient cure d'aider ceux-ci à extirper le schisme.

Mais, en 442, ces provinces firent retour à l'empereur d'Occident, qui put les garder pendant treize ans. Le catholicisme mit naturellement à profit la restauration de l'autorité romaine, et nous savons que le pape, — c'était saint Léon le Grand, — s'efforça de mater les récalcitrants On ignore jusqu'à quel point il y réussit : ce qui est certain, c'est que, pour l'Oranie, nous ne possédons aucun document attestant la persistance du donatisme au delà de l'année 446, date de l'épitaphe du prêtre Donatus d'*Ala Miliaria*. Un demi-siècle après la construction de la basilique de Robba, il y avait en ce lieu un évêque catholique (1).

Une inscription découverte dans la région de Tiaret (2) se lit ainsi : *Memoria Marcelli ; recessit die Martis, luna XXI, idus augustas, an(no) p(rovinciae) CCCCXLI*, c'est-à-dire le mardi, 21e jour du mois lunaire, 13 août 480. Indications qui ne s'expliquent que si l'on admet ici l'emploi d'un comput dressé à Rome en 447 (3). C'est à saint Léon qu'il convient d'en attribuer l'introduction en Afrique. Cette humble inscription nous apporte un précieux témoignage des liens étroits qui se nouèrent alors entre les Eglises maurétaniennes et l'Eglise de Rome, et qui ne se rompirent pas tous quand les Vandales reprirent possession du pays, en 455.

---

(1) Liste des évêques convoqués à Carthage par le roi Hunéric, *Maurétanie Césarienne*, n° 33.

(2) *C I L*, 21550. Elle était employée dans le plus grand des Djedar de Ternaten, dont il sera question plus loin.

(3) Voir Duchesne, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 314-6 (conf. *Dictionn. d'archéol. chrétienne, s. v. Inscriptions latines chrétiennes*, p. 701) ; A Galieti, *Bull. della Comm. archéol. di Roma*, XLVIII, 1921, p. 109-111.

*
* *

En 484, le roi Hunéric convoqua à Carthage tous les évêques catholiques de ses Etats. On a conservé la longue liste de ces dignitaires ecclésiastiques. La province de Maurétanie Césarienne, qui correspondait à peu près aux départements d'Alger et d'Oran, en comptait 120, auxquels on doit ajouter 6 sièges, alors vacants. Or, sur ces 126 évêchés, nous ne pouvons en identifier qu'une trentaine ; 13 se retrouvent en Oranie, où il y en avait certainement davantage. Les évêchés connus sont ceux de *Quiza* (1), *Allava* (2), *Columnata*, *Ala Miliaria*, *Pomaria* (3), *Mina* (4), *Regias*, *Aquæ Sirenses* (5), *Castra Severiana*, *Castra Nova* (6), *Albulas*, *Tasaccura*, *Sita* (7) (lire peut-être *Siga*).

Arrêtons-nous ici pour examiner quel était, d'après cette liste et d'après les inscriptions, l'état du christianisme en Oranie vers la fin du Vᵉ siècle.

Dans cette région, la civilisation latine s'était répandue surtout le long de trois lignes, à peu près parallèles d'Ouest en Est :

1° En bordure de la mer, où, sur quelques points, des centres d'une certaine importance, puniques ou libycopuniques, existaient déjà avant la venue des Romains.

2° Le long d'une ligne militaire assez proche du littoral, qui fut constituée probablement aussitôt après la conquête (en l'an 40 de notre ère) et qui fut maintenue, renforcée même, jusqu'à la fin du second siècle. Elle passait par *Albulas* (Aïn Témouchent) (8), *Dracones* (Hammam Bou Hadjar) (9), *Regias* (Arbal) (10), *Tasaccura* (Saint-Denis-du-Sig) (11), *Castra Nova* (près de Perrégaux) (12), *Ballene*

---

(1) *Maurétanie Césarienne*, n° 2 : *Quidiensis*, pour *Quizensis*.
(2) *Ibid.*, n° 10 : *Allabensis*.
(3) N° 43 : *Pamariensis*. Il faut certainement corriger *Pomariensis*.
(4) N° 49 : *Minnensis*.
(5) N° 66 : *Aquissirensis*.
(6) N° 74 : *Castranobensis*.
(7) N° 112 : *Silensis*.
(8) Gsell, *Atlas archéol.*, fᵉ 31 (Tlemcen), n° 9.
(9) *Ibid.*, n° 10.
(10) *Atlas*, fᵉ 20 (Oran), n° 33.
(11) *Atlas*, fᵉ 21 (Mostaganem), n° 25.
(12) *Ibid.*, n° 27.

praesidium (L'Hillil) (1), *Mina* (près de Relizane) (2), *Gadaum* — ou *Cadaum* — *castra* (probablement Saint-Aimé) (3).

3° Le long d'une autre ligne militaire, établie plus au Sud par Septime Sévère, tout au début du 3e siècle (4). Cette nouvelle ligne passait par *Numerus Syrorum* (Lalla Marnia) (5), *Pomaria* (Tlemcen) (6), *Altava* (Lamoricière) (7), *Caputtasaccura* (qui était, semble-t-il, à Chanzy) (8), *Tect...* (peut-être près de Ténira) (9), *Lucu* (Timziouine) (10), *Ala Miliaria* (Bénian) (11), *Cohors Breucorum* (près de Tagremaret) (12), le fort qui s'élevait à Taoughzout (13), au Sud-Est de Frenda, et dont le nom antique est inconnu. Après être parvenue auprès des sources de la Mina, elle obliquait vers le Nord-Est, passait probablement par Temordjanet (14) (au Sud-Ouest de Trézel), par Sebaïn Aïoun (15), et se dirigeait vers Vialar et Bourbaki. En arrière, des établissements romains importants existaient à Tiaret (16) et à Waldeck-Rousseau (17) ; peut-être avaient-ils été tout d'abord sur la ligne même de défense.

---

(1) *Ibid.*, n° 29.

(2) *Ibid.*, n° 36.

(3) *Atlas*, fe 22 (Ammi Moussa), n° 5.

(4) La connaissance de cette seconde ligne militaire est due surtout à Demaeght (*Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 311 et suiv.) et à M. Fort (*ibid.*, 1908, p. 261 et suiv.). Pour les bornes milliaires qui jalonnaient la route courant le long de la zone de couverture et qui datent toutes du IIIe siècle, voir *C I L*, 22587-8 22597-22618, 10461-10470, 22619-22624 : *Bull. du Comité*, 1908, p. 268, n° 18 ; *ibid.*, 1919, p. CCXIV-CCXV ; *Bull. d'Oran*, 1924, p. 280-3 (et 1925, p. 128) ; *ibid.*, 1912, p. 247-8, 250-1 ; *ibid.*, 1913, p. 528 ; *Bull. du Comité*, 1902, p. 522.

(5) *Atlas*, fe 41 (Lalla Maghnia), n° 1.

(6) *Atlas*, fe 31 (Tlemcen), n° 56.

(7) *Ibid.*, n° 68.

(8) *Ibid.*, n° 76.

(9) *Ibid.*, n° 79. La route devait passer à environ 6 kilomètres au Sud de ce lieu.

(10) *Atlas*, fe 32 (Mascara), n° 46. Non loin du camp de *Lucu*, il y avait peut-être un centre de population, portant le nom berbère de *Tigit* : voir des bornes milliaires, *Bull. d'Oran*, 1912, p. 250-1. Ce lieu paraît être mentionné par le Géographe de Ravenne (III, 9), sous la forme altérée *Figit*.

(11) *Atlas*, fe 32, n° 93.

(12) *Atlas* fe 33 (Tiaret), n° 23.

(13) *Ibid.*, n° 35 et *addit*. Cette forteresse fut certainement remaniée après l'époque romaine. Il y avait là, au XIVe siècle, un château où séjourna le grand historien Ibn Khaldoun. C'était alors la Kalaat Ibn Selama. En voir le plan, levé par M. Fort, dans *Bull. d'Oran*, 1908, pl. VI.

(14) *Atlas*, fe 33, n° 130 et *addit*. On y a trouvé une dédicace à la Victoire, faite par quelque officier romain « pour son salut et le salut de ses compagnons d'armes » : *Bull. d'Oran*, 1903, p. 137, 347 ; 1904, p. 305.

(15) *Atlas*, fe 33, n° 18.

(16) *Ibid.*, n° 14.

(17) *Atlas*, fe 22, n° 127 et *addit*.

Waldeck-Rousseau paraît bien représenter *Columnata* (1), qui fut sous le Bas-Empire le chef-lieu d'un des districts de la frontière militaire (2).

Sur ces deux lignes, constituées successivement, la présence permanente de troupes avait attiré une population civile ; des terres avaient été concédées à des vétérans et même, plus tard, à des soldats colons. Auprès de la plupart des camps, s'étaient formés des centres plus ou moins importants, bourgs ou villes.

Dans le reste de l'Oranie, la civilisation latine ne pénétra guère. Çà et là, elle effleura quelques lieux qui se trouvaient sur le passage des voies reliant la seconde ligne militaire à la première et au littoral. Ailleurs, rares devaient être les indigènes qui parlaient le latin, plus rares encore ceux qui avaient adopté, tant soit peu, les mœurs latines. Parmi les Berbères, les uns vivaient sous des gourbis en matières végétales, qui ont naturellement disparu, les autres dans des villages bâtis en pierres sèches (3). Parfois, cependant, leurs chefs se faisaient élever des châteaux et des mausolées : demeures des vivants et des morts construites à la manière romaine.

Or, si nous reportons sur une carte de l'Oranie les documents relatifs au christianisme, nous constatons qu'ils viennent presque tous se placer sur les trois lignes transversales dont je viens de parler :

1° Sur la côte, évêché en 411 à *Gypsaria*, lieu situé quelque part entre Nemours et Rachgoun (4) ; peut-être autre évêché en 411 et en 484 à *Siga*, près de l'embouchure de la Tafna (5); inscription de l'année 353 aux Andalouses (6), c'est-à-dire, croyons-nous, en un lieu qu'un Itinéraire (7).

---

(1) Une borne milliaire, trouvée au n° 13 de la feuille 23 de l'*Atlas archéologique* (Teniet el Haad), indique une distance de XV milles *a Columnata* (*CIL*, 22587). Cela conduit à Waldeck-Rousseau, et non à Bourbaki, ou Aïn Toukria (*Atlas*, f^e^ 23, n° 27), où l'on a voulu placer *Columnata*. A Waldeck-Rousseau, dédicace d'un gouverneur de la Maurétanie Césarienne sous Dioclétien, en commémoration d'une victoire (*Bull. d'Oran*, 1911, p. 561). Cette dédicace n'a guère pu être placée que dans un des chefs-lieux de la zone frontière. Autre inscription de Waldeck-Rousseau, mentionnant un gouverneur de l'époque de Caracalla : *Bull. d'Oran*, 1912, p. 127.

(2) *Notitia dignitatum*, Occid., XXV, 30 ; XXX, 12.

(3) Villages en partie contemporains des premiers siècles de notre ère, comme l'attestent les tessons de poteries romaines qui s'y rencontrent fréquemment.

(4) Conf. Ptolémée, IV, 2, 2, p. 592, édit. Müller ; *Atlas archéol.*, f^e^ 30 (Nemours), n° 4.

(5) *Atlas*, f^e^ 31, n° 1.

(6) *Atlas*, f^e^ 20, n° 7.

(7) L'Itinéraire dit d'Antonin.

indique sous le nom probablement altéré de *Castra Puerum* ; inscription du IV[e] siècle à *Portus Magnus* (Saint-Leu) (1), la ville romaine la plus importante et la plus policée de cette partie de la Maurétanie Césarienne et qu'on s'étonne de ne pas retrouver parmi les évêchés ; enfin, évêques à *Quiza* au V[e] siècle.

2° Sur la première ligne militaire, évêques en 484 à *Albulas*, *Regias*, *Tasaccura*, *Castra Nova*, *Mina* ; — inscriptions datées de 418 à 493, à *Albulas* (2) ; de 345 à 494, à *Regias* (3) ; de 442 et de 450, à *Tasaccura* (4) ; deux, qui sont sans doute du V[e] siècle, à *Castra Nova* (5) ; — vestiges d'une chapelle à *Regias* (6), d'une église à *Mina* (7).

3° Sur la seconde ligne militaire, évêchés au V[e] siècle à *Pomaria*, à *Altava*, à *Castra Severiana* (dont l'emplacement exact est inconnu, mais qui était certainement une des forteresses de la frontière de Septime Sévère, dans la région d'*Altava*) (8), à *Ala Miliaria*, à *Columnata* ; — inscriptions à *Numerus Syrorum* (une vingtaine d'épitaphes des IV[e] et V[e] siècles) (9); à *Pomaria* (cinq épitaphes du V[e] siècle (10) ; nous verrons que celles des VI[e]-VII[e] siècles sont plus nombreuses en ce lieu) ; à *Altava* (une soixantaine d'épitaphes datant des IV[e]-V[e] siècles) (11); à *Ala Miliaria*, citadelle du donatisme; à Tiaret (entre autres l'épitaphe d'un prêtre, mort en 461) (12) ; dans la région de Tiaret (à la Kherba des Aouissat (13), à Trumelet (14) aux *Djedar*) (15) ; -- basilique de la martyre Robba, à *Ala Miliaria;*

(1) *Atlas*, f° 21, n° 6.
(2) *CIL*, 9804, 21676, 21680-2, 21688-9, 21694, 21698. *Bull. d'Oran*, 1901, p. 33-35 ; 1911, p. 564-5.
(3) *CIL*, 9793-4, 21632, 21635, 21637, 21639, 21642-3, 21645, 21655. *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 459, n° 10. Sans parler d'autres, qui sont très probablement chrétiennes, mais qui n'en portent pas la preuve incontestable.
(4) *CIL.*, 9751 et 9752.
(5) *Ibid.*, 21539 et 21540.
(6) Aujourd'hui disparue : voir Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 170, n° 14.
(7) Gsell, *l.c.*, p. 250, n° 108. Pellet, *Bull. d'Oran*, 1916, p. 289.
(8) Conf. *CIL*, 9835.
(9) *CIL*, 9966 et suiv., 21799 et suiv., *passim.*
(10) *Ibid.*, 9928 (et p. 2065), 21792, 21782, 9911, 9956.
(11) *Ibid.*, 9842 et suiv., 21747 et suiv., *passim.*
(12) *CIL*, 9731. Autres inscriptions, certainement chrétiennes, de Tiaret. datant de 471 et de 476 : *ibid.*, 9733 et 21543. D'autres, d[illegible] [illegible]9, 485, 488, le sont probablement aussi : *ibid.*, 9732, 9734-5.
(13) *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. CCI : inscription d'un martyr. Des épitaphes de 459 et de 462 sont sans doute chrétiennes : *Bull. d'Oran*, 1899, p. 497, et 1900, p. 172.
(14) *Bull. du Comité*, 1910, p. CLXXIX.
(15) Employées parmi les matériaux de ces mausolées : *CIL*, 21546 (conf. *Bull. du Comité*, 1899, p. 459), 21549, 21550.

pierres avec le monogramme du Christ, à la Kherba des Aouissat (1) ; cuves à ornementation chrétienne, à Waldeck-Rousseau (2) ; chapiteau orné d'un chrisme, à Trumelet (3).

Ailleurs, le christianisme n'a laissé de traces que sur quelques points.

D'abord, le long de plusieurs routes romaines de liaison entre la zone frontière et le Nord de la province :

1° Sur une voie qui devait relier *Pomaria* à *Albulas*, une épitaphe (4) à la ferme Fages, près d'Aïn Kial (5) ;

2° Sur une voie qui, venant peut-être de *Lucu*, suivait la vallée de la *Sira* (Oued el Hammam), pour atteindre *Castra Nova*, des vestiges d'une chapelle (6) à *Aquae Sirenses* (près d'Hammam Bou Hanifia) (7), ville assez importante, évêché au V[e] siècle ; — une vingtaine d'épitaphes du même siècle (8), entre autres celle d'un sous-diacre (9), à Guetna (10) ; — une épitaphe (11) à Dublineau (12) ;

3° Près de la route qui reliait sans doute Tiaret à *Mina*, dédicace d'un monument et épitaphes (13) à Méchera Sfa (14).

Non loin d'Ammi Moussa, une pensée chrétienne (15) a été gravée au-dessus de l'entrée du château de Kaoua (16),

(1) *Atlas*, f° 22, n° 129 (auquel s'applique la notice du n° 127).
(2) Fabre, *Bull. d'Oran*, 1911, p. 562.
(3) *Bull. du Comité*, 1900, p. CXXXIII.
(4) *CIL*, 21706.
(5) *Atlas*, f° 31, n° 15.
(6) Malva Vincent. *Bull. d'Oran*, 1927, p. 255 et suiv.
(7) *Atlas*, f° 32, n° 18.
(8) *CIL*, 21582-21602 *b*.
(9) *Ibid.*, 21588.
(10) *Atlas*, f° 32, n° 8.
(11) *CIL.*, 9747 (date non distincte). Une autre épitaphe mutilée du même lieu (*ibid.*, 21602 *a*) pourrait être chrétienne, mais cela n'est pas certain : elle date de 348.
(12) *Atlas*, f° 21, *additions*, à la fin, lettre B.
(13) *CIL.*, 21551-2, 21554-5 : entre 396 environ et 408.
(14) *Atlas*, f° 33, n° 3.
(15) *CIL.*, 21533 : *Spes in Deo, Ferini ! Amen !*
(16) *Atlas*, f° 22, n° 63.

demeure d'un grand propriétaire, peut-être d'un chef indigène quelque peu romanisé (1).

Enfin, dans la région fertile de Renault, où, sous la domination romaine, s'élevaient trois gros bourgs (2), l'inscription des martyrs de 329 est le seul témoignage de l'emploi du latin, tandis qu'on y a recueilli deux inscription libyques.

Le christianisme s'était donc implanté surtout là où il avait été précédé par la civilisation latine (3) et, faisant usage du latin, il avait certainement contribué à le répandre. Nous n'avons pas de preuves qu'il ait largement pénétré dans les tribus indigènes qui ignoraient la langue des conquérants, qui, en tout cas, ne l'employaient pas pour graver des inscriptions. Rien n'autorise à supposer que des dialectes berbères aient servi à la propagation de l'Evangile, comme la langue punique dans la contrée qui est aujourd'hui le département de Constantine. Des vestiges de sanctuaires chrétiens, des pierres portant des chrismes n'ont été trouvés en Oranie que dans des lieux où l'on a trouvé aussi des inscriptions latines.

Ces inscriptions chrétiennes, outre les renseignements qu'elles nous apportent sur la répartition des Eglises, présentent par elles-mêmes un réel intérêt.

Elles sont, pour la plupart, exactement datées : ce qui permet de suivre, pendant une période assez longue, les coutumes, les formules générales ou locales. C'est, nous l'avons déjà dit, l'emploi persistant des lettres DMS en

---

(1) Dans l'inscription citée, *Ferini* est, je crois, un vocatif, de *Ferinius*. Ce n'est assurément pas ce nom qui prouve que le propriétaire de Kaoua ait été un prince indigène. Mais cela est fort admissible : à trois lieues de Kaoua, à Ammi Moussa, un autre château fut construit en 339 par un M. Aurelius Vasefan (*CIL*, 21531), qui portait le titre de *vir perfectissimus*, qui, par conséquent, était un citoyen romain de qualité. Or son surnom, Vasefan, révèle qu'il était d'origine indigène. Conf. un Aurelius Masucan, lui aussi *vir perfectissimus*, lui aussi indigène, qui fut préfet de la tribu des *Mazices* : *CIL*, 9613, et Gsell, *Rec. de Constantine*, XXXVI, 1902, p. 23, n. 2. — Dans son récit de la révolte de Firmus, Ammien Marcelin (XXIX, 5, 21) mentionne un Fericius, préfet d'une tribu qui habitait dans le voisinage du Chélif. Le seigneur de Kaoua, lieu situé à peu de distance du Chélif, devait être à peu près contemporain de ce Fericius : on pourrait être tenté de se demander si, dans Ammien, il ne conviendrait pas de corriger Fericius en Ferinius.

(2) *Atlas*, f[e] 12 (Orléansville), n[os] 102, 107, 108. Dans l'un de ces bourgs (Kalaa, n[o] 102), peut-être des ruines d'une chapelle chrétienne.

(3) Ce sur quoi le P. Mesnage a insisté avec raison (*Rev. africaine*, LVII, 1913, p. 361 et suiv.).

tête des épitaphes (1). C'est la mention, comme chez les païens, de l'âge du défunt. Et aussi la mention, rare dans les autres inscriptions chrétiennes d'Afrique, des parents qui ont pris soin d'élever le monument. C'est, dans l'indication des noms, la même fidélité au passé : tandis qu'ailleurs, on se contente d'ordinaire, à cette basse époque, d'inscrire le surnom, nous trouvons très souvent en Oranie le nom de famille précédant ce surnom (2).

Des formules propres à chaque ville s'y conservent obstinément : *decessit* à Guetna (3) ; *discessit* à *Altava* (4) et à *Numerus Syrorum* (5) ; *discessit in pace Domini* (6) à *Albulas* (7) ; *acceptus est* (8) et *recessit* (9) à Tiaret ; *recessit in pace* à *Castra Nova* (10) ; *nos praecessit in pace dominica* à *Regias* (11) et à *Tasaccura* (12). A *Pomaria*, la sépulture est qualifiée de *domus aeternalis* (13); à *Numerus Syrorum*, de *domus romula* (14), expression dont on a donné des explications fort diverses (15).

*
* *

Le roi Hunéric n'avait mandé près de lui tous les évêques catholiques d'Afrique que pour leur faire entendre la condamnation du catholicisme. Ce fut une folle déclaration de guerre à ses sujets romains ou romanisés.

---

(1) Au lieu de DMS, on rencontre à Guetna les abréviations DMM, DDMM, DDMMSS : *CIL*, 21582 et suiv.

(2) Et parfois même, pour les hommes, le prénom précédant le nom : *CIL*, 21734 et 9855, deux inscriptions d'*Altava* d'époque assez haute, puisqu'elles datent de 310 et de 323.

3) *CIL*, 21584 et suiv. (deux fois *discessit* : *ibid.*, 21595 et 21599).

(4) Très fréquemment en ce lieu : *ibid.*, p. 843-6, 2060-4, *passim.*

(5) *Ibid.*, p. 851-3, 2067-8, *passim.*

(6) *Domini* est parfois omis.

(7) *CIL*, 21676, 21680-2, 21688-9, 21698. *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. 525-6. *Bull. d'Oran*, 1901, p. 33, 34, et 1911, p. 564-5. Par exception, *pr(a)ecessit in pace dominica*, qui est une formule de *Regias*, ville voisine : *CIL*, 9815, 21694.

(8) *Ibid.*, 9733, 21549.

(9) *Ibid.*, 21543, 21550.

(10) *Ibid.*, 21539 et 21540.

(11) *Ibid.*, 9793-4, 21632, 21635, 21637, 21639, 21642-3, 21645, 21655. *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 459, n° 10.

(12) *CIL*, 9751 et 9752.

(13) *Cui fili* — ou d'autres parents — *fecerunt domum aeternalem* : *ibid.*, p. 847-851, 2065-7, *passim*. Sur cette formule, voir Audollent, dans *Mélanges De Rossi* publiés par l'*Ecole française de Rome* (1912), p. 127-135. On la retrouve par exception dans deux épitaphes d'*Altava*, ville voisine de *Pomaria* : *CIL*, 9869 et 9870 (VIe siècle).

(14) *Domum romulam instituit* : *CIL*, p. 851-3, 2067-8, *passim.*

(15) Voir Monceaux, *Bull. des Antiquaires de France*, 1920, p. 184-9. Il croit que cela signifie « tombeau à la romaine ».

D'autre part, l'énergique et habile Genséric n'était plus là pour contenir les Berbères. En 484, son successeur pouvait encore se croire maître de l'Oranie, dont les évêques obéirent à sa convocation, quoiqu'ils sussent bien ce qui les attendait à Carthage. Mais, quelques années après, ce pays avait échappé à la domination vandale (1). Les Maures s'étaient révoltés et, naturellement, ne s'étaient pas abstenus de violences et de pillages. Etant pour la plupart païens, il leur importait peu que ceux qu'ils rançonnaient fussent de bons catholiques, ennemis comme eux-mêmes des Vandales. On a trouvé dans le département d'Alger, à Mouzaïaville, l'épitaphe d'un évêque, qui, après avoir été plusieurs fois exilé pour sa fidélité à la doctrine orthodoxe, finit par être tué en 495, « dans la guerre des Maures », *in bello Maurorum* (2).

Puis Romains et Berbères se résignèrent à se tolérer, et même à s'entendre, à peu près comme Romains et Francs en Gaule sous les premiers Mérovingiens (3).

Une inscription d'*Altava* (4), gravée en 508, nous fait connaître un Masuna, qui se qualifie de « roi des tribus maures et des Romains », *rex gent(ium) Maur(arum) et Romanor(um)*. Ses Etats devaient être assez étendus : ce titre suffirait à le prouver, et l'inscription mentionne, outre *Altava*, deux autres villes qui dépendaient de lui, *Safar* et *Castra Severiana*. Des principautés analogues, indépendantes des Vandales, durent se constituer dans d'autres régions de l'Algérie (5). En 525, un seul évêque de la Maurétanie Césarienne, celui de *Mina*, assista à un concile général d'Afrique, tenu à Carthage ; les autres avaient été empêchés de venir par « la dure nécessité de la guerre », *dura belli necessitas* (6).

Huit ans après, le royaume vandale s'effondrait, abattu par Bélisaire, le général de l'empereur Justinien. Mais, sauf quelques points du littoral, la Maurétanie Césarienne ne put être reconquise par les Byzantins. Ils réussirent, du moins, à nouer des relations diplomatiques avec quelques-uns des roitelets indigènes qui y dominaient, voire

---

(1) Voir Procope, *Bell. Vand.*, II, 10, 29.
(2) *CIL*, 9286.
(3) La Blanchère (dans *Archives des Missions*, 3e série, X, 1883, p. 90 et suiv.) a, d'une manière générale, bien montré ce que devint alors cette partie de la Maurétanie, abandonnée à elle-même.
(4) *CIL*, 9835 (et p. 2059).
(5) Conf. Procope, *l. c.*, II, 13, 19 ; II, 20, 31.
(6) Mansi, *Conciliorum collectio*, VIII, p. 460.

même à leur faire accepter une sorte de suzeraineté nominale. Procope (1) nous parle d'un prince maure, qu'il appelle Massônas et qui était vraisemblablement le Masuna mentionné 27 ans plus tôt dans l'inscription d'*Altava*. Ce Massônas était en bons termes avec Solomon, représentant de Justinien en Afrique.

Entre Tiaret et Frenda, au djebel Ladjar et à Ternaten (2), deux groupes de grands tombeaux pyramidaux, les *Djedar* (3), sont évidemment les sépultures d'une puissante dynastie berbère. Dans deux de ces monuments, on a employé, parmi les matériaux de construction, des pierres portant des épitaphes chrétiennes de la fin du Ve siècle (4) : ils ne sont donc pas d'une époque antérieure, et d'autres indices permettent de les attribuer approximativement aux VIe-VIIe siècles. Or, à l'entrée d'un des *Djedar* les plus anciens, on distingue quelques vestiges d'une dédicace rédigée en latin et en grec : il n'est pas inadmissible qu'elle ait mentionné le patrice Solomon, comme le veut une tradition arabe (5).

Cette dynastie était-elle celle à laquelle appartenait Massônas, ou Masuna, dont la souveraineté se serait ainsi étendue à travers toute l'Oranie ? On l'a supposé, et cela n'est point impossible. Où résidait-elle ? Sans doute à proximité de ses tombeaux. Il y avait tout près des *Djedar*, sur l'oued Mina, une grande ville indigène, Kherbet bent Sarah (6). Mais je croirais plus volontiers que la capitale de cet Etat berbère était à Tiaret, lieu mieux situé, tant pour la commodité de la défense que pour les relations économiques entre la région du Tell et celle des plateaux. A Tiaret, subsistaient, dans les premiers temps de l'occupation française, des restes d'une grande enceinte et d'une citadelle, qui avaient englobé un fortin romain (7), mais qui étaient sans doute d'époque plus récente : on pourrait les attribuer à la période dont nous parlons.

Les morts ensevelis sous les *Djedar*, ou, du moins, certains d'entre eux étaient chrétiens. Dans le plus grand

---

(1) *L. c.*, II, 13, 19.
(2) *Atlas*, f^e^ 33 (Tiaret), n°s 66 et 67.
(3) Pour ces tombeaux, voir Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 418-427, fig. 172-4, pl. CIV-CVI.
(4) *CIL*, 21549, 21550.
(5) Gsell, *l. c.*, II, p. 425-6.
(6) *Atlas*, f^e^ 33, n° 80 et *addit.* Sur ces ruines, voir La Blanchère, *Arch. des Missions*, 3e série, X, p. 61 ; Fort, *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 283-4.
(7) Voir Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, 2e édit., p. 660 (plan).

des mausolées du groupe de Ternaten (moins ancien que l'autre groupe), une pierre, provenant de quelque ruine voisine, sert de clef d'arcade à l'entrée d'une des salles centrales : elle porte un monogramme du Christ, que l'on a voulu mettre ainsi à une place d'honneur. Dans le même monument, des peintures, dont quelques lambeaux sont encore visibles, représentent, entre autres personnages, un saint nimbé, tenant une crosse d'évêque. Nous avons donc la preuve que, si la plupart des Berbères étaient restés païens, une famille parmi leurs chefs avait adopté le christianisme.

Besoin de se concilier les Romains qui étaient devenus leurs sujets, désir de plaire à l'empereur de Constantinople, foi religieuse, tout engageait ces rois maures à se montrer bienveillants pour les églises disséminées à travers leurs Etats. Aussi les inscriptions chrétiennes du VIe siècle ne sont-elles pas rares en Oranie ; on en connaît d'Aïn Témouchent (1), de Guetna (2), d'Hammam bou Hanifia (3), de Tiaret (4), de Lamoricière (5), surtout de Tlemcen (6). A Tlemcen, il y en a plusieurs qui sont du VIIe siècle (7) ; la plus récente date de 651, de l'an DCXII de l'ère qui rappelait le souvenir lointain de l'annexion de la Maurétanie à l'Empire romain.

Trente-deux ans plus tard, en 683, le conquérant arabe Sidi Okba culbutait devant Tiaret une armée composée de Berbères, et aussi de Romains, peut-être même de quelques troupes grecques envoyées au secours (8) ; on peut supposer qu'elle était commandée par un descendant des princes chrétiens qui reposaient près de là, sous les *Djedar*.

Stéphane GSELL.

---

(1) *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. 525-6 (de 541 et de 544).
(2) *CIL*, 21596 (de 524).
(3) *Ibid.*, 9746 (de 577).
(4) *Ibid.*, 21544 (de 509).
(5) *Ibid.*, 21738 et 9899 (de 530 et de 557) ; 9869 et 9870 (de 536 et peut-être de 583) : ces deux dernières avec une formule propre à *Pomaria*.
(6) Inscriptions qui se placent entre 522 et 589 : *CIL*, 9914, 9921-2, 9925-6, 9930, 9932, 9939, 9944, 9948, 9952, 9958, 21788, 21791, 21795 ; *Bull. d'Oran*, 1903, p. 440, et 1906, p. 495.
(7) De 609, 629, 630, 634, 639, 641, 651 : *CIL*, 9931, 9951, 9953, 9923 et 9949, 9934, 9920, 9935.
(8) Voir Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 265-6 et 578.

La route-frontière de la Maurétanie Césarienne

entre Boghar et Lalla-Maghnia

La province de Maurétanie Césarienne a eu pour frontière méridionale, à partir des premières années du troisième siècle, une route stratégique qui, comme un chemin de ronde, reliait les garnisons et les postes disposés en bordure du territoire romain. Jalonnée ainsi de villes militaires et de fortins, cette chaussée marquait un *limes*, à la fois ligne de défense et ligne douanière ; elle facilitait les déplacements de troupes et la circulation des patrouilles.

C'est en grande partie aux travaux de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* que nous devons les renseignements que nous possédons sur le tracé de ce *limes*, pour la région correspondant à l'Oranie ; Demaeght surtout (1) a apporté à cette recherche des contributions précieuses. Tandis que, à l'Est du Chélif, le *limes* ne nous est connu que d'une façon assez incertaine, à l'Ouest une cinquantaine de milliaires échelonnés entre Boghar et Lalla Maghnia dessinent assez bien les articulations de la frontière. Il ne sera pas inutile de les récapituler et d'en tirer quelques données sur l'histoire de ce pays (2).

Le présent article suppose qu'on a sous les yeux l'*Atlas archéologique de l'Algérie* de M. Gsell.

*
* *

1. Le premier milliaire, à l'Ouest du Chélif, a été trouvé près de l'oued Charène (*Atlas*, f. 23, n° 40). C'est le numéro 22586 du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. VIII. J'ai vu l'original dans les bureaux de la commune mixte de Boghari où il a été transporté.

---

(1) Voir son *Catalogue du musée d'Oran* (1894), p. 74-85.

(2) Cette frontière a été décrite par M. Cagnat dans son ouvrage sur l'*Armée romaine d'Afrique*, 2e édition, Paris, 1912, p. 627-628 et 656-663. Mais plusieurs découvertes postérieures ont renouvelé la question sur quelques points.

Le *Corpus* n'a pu que reproduire le texte des premiers éditeurs, peu sûr dans le détail ; le nombre des milles, en particulier, paraissait douteux. L'examen direct de la pierre me permet d'apporter au texte du *Corpus* les corrections suivantes :

ligne 1 : ligature de MP dans *Imp.* ; on lit CLO [dio] et non C L [odio] ;

l. 2 : il y a bien *Puppenio*, avec ligature de VP ;

l. 4 : ligature de NTF (avec omission de I) dans *pontifici* ; ligature de MA dans *maximo* ;

l. 9 : ligature de AL dans *Balbino*, sans la répétition de L indiquée par le *Corpus* ;

l. 10-11 : ligature de NTI dans *ponti(fici)*, de MA dans *maximo* ; l'*i* de *maximo* n'a pas disparu, il se lit au commencement de la ligne 11 ;

l. 12 : la pierre porte, non pas PP, mais PROCOS ;

l. 14 : les lettres NI de *Antonio* se lisent au commencement de la ligne ;

l. 17 : ligature de VT dans *juventutis* ;

l. 20 : le nombre des milles, IIII, est certain ; il n'y a jamais rien eu entre la ligature MP et les quatre jambages.

Ce milliaire, d'exécution très barbare, dont le texte est gravé sur une pierre qu'on n'a même pas pris la peine d'équarrir, est de la courte période de l'année 238 où régnèrent Pupien et Balbin avec le jeune Gordien comme César. Les quatre milles sont certainenent comptés à partir de Boghar : les Romains n'avaient pas négligé de s'installer dans ce magnifique observatoire (1).

2. Entre Bourbaki et Vialar (*Atlas*, f. 23, n° 19), milliaire au nom d'Alexandre Sévère (*Corpus*, 22588), daté de 223 par l'indication de la seconde puissance tribunicienne.

3. Entre Vialar et Waldeck-Rousseau (*Atlas*, f. 23, n° 13), milliaire aux noms de Septime Sévère, Caracalla et Géta (*Corpus*, 22587), par conséquent de la période 198-211. Il se termine par l'indication : *a Columnata m(ilia) p(assuum) XV*.

On admettait généralement, il y a une quinzaine d'années, l'identification de *Columnata* à l'agglomération ro-

(1) *Atlas*, f. 24, n° 8. Le nom antique est inconnu.

maine dont les ruines existent près de Bourbaki (*Atlas*, f. 23, n° 27) : les quinze milles seraient comptés de Bourbaki vers l'Ouest. Mais, de Bourbaki au point où a été trouvée la borne, il y a au moins seize milles. On peut se demander — et c'est la solution que M. Gsell regarde maintenant comme préférable — si *Columnata* ne doit pas être cherchée, non vers l'Est du milliaire, mais vers l'Ouest, à Waldeck-Rousseau : Waldeck-Rousseau, où il y a des ruines romaines (*Atlas*, f. 22, n° 127, et *Additions*). se trouve précisément à la distance convenable (20 km. à vol d'oiseau) ; la route-frontière y passait (milliaire ci-après) ; c'était une localité importante puisque le procurateur Aurelius Litua y a élevé, comme à Bougie et à Cherchel, un monument commémoratif de ses victoires sur les Berbères (1).

4. Milliaire trouvé à Waldeck-Rousseau (Fabre S., *Bull. de la Société d'Oran*, 1912, p. 127). Il est au nom de Caracalla, est daté, par la quinzième puissance tribunicienne, de 212 (2), et rappelle une réparation de la route (*restituit*) par les soins du procurateur Celsus, dont d'autres bornes donnent le nom plus complet, Q. Munatius Celsus.

5. Milliaire au Sud-Ouest de Frenda, à 7 km. environ à l'Est du numéro 33 de la feuille 33 de l'*Atlas* (*Atlas*, *Additions*, à ce numéro). M. Fort a lu sur ce milliaire le nom de Caracalla (*Bulletin archéologique du Comité*, 1908, p. 268).

A 10 et 12 km. au Sud-Est de ce point, les ruines de Tourhzout (*Atlas*, f. 33, n° 35, et *Additions*) et d'Aïoun Sbiba (*Atlas*, f. 33, n° 34, et *Additions*) représentent des localités fortifiées du *limes* ; le nom antique en est inconnu.

6. Milliaire à 8 km. 700 à l'Est de Tagremaret (*Atlas*, f. 33, n° 25 : *Corpus*, 22600). Il est au nom de Maximin (235-238), et se termine par l'indication : *a Kaputurbe m. p. VII*.

7. Milliaire à 4 km. 600 à l'Est de Tagremaret (*Atlas*, f. 33, n° 24 : *Corpus*, 22599). L'inscription, aux noms

---

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1912, p. CLXXXV.

(2) Si la pierre porte réellement *cos. IIII*, c'est une erreur du lapicide ; il faudrait *cos. III*.

de Carus, Carin et Numérien (282-283), semble avoir remplacé une inscription plus ancienne ; elle se termine par l'indication :

A COH BRE
V M P I
M P V

8. Milliaire au même point que le précédent (*Corpus*, 22598). Il est au nom de Quintillus (270) et se termine par l'indication :

A COH·
BREVC· MPI
M· P· IIII

Nous savons par ailleurs qu'une *Cohors Breucorum* tenait garnison au lieu dit Henchir Souik, près de Tagremaret (*Atlas*, f. 33, n° 23) ; on voit par les deux milliaires précédents que la troupe avait donné son nom à la localité. Mais d'autre part le milliaire n° 6 se trouve en fait assez exactement à sept milles de Henchir Souik : c'est donc la même agglomération qui s'appelle au temps de Maximin *Kaputurbe*, au temps de Quintillus et de Carus *Cohors Breucorum*. Il se peut que la cohorte de Breuques ne soit venue s'installer en cet endroit que sous Philippe (1). Quant au nom que la localité portait antérieurement, plutôt que de comprendre avec le *Corpus* : « Kaput urbs, id urbs a qua via exorditur », j'y verrais volontiers un de ces noms — comme *Caputamsagae*, *Kaputtasaccorae* — dont le second élément désigne un cours d'eau et que portent des villes situées dans la partie supérieure d'une vallée (ici, celle de l'oued el Abd) (2).

Aucun des deux milliaires 7 et 8 n'est à la place correspondant au nombre de milles indiqué : du point où ils ont été trouvés à *Cohors Breucorum*, il y a, en réalité, plus de quatre milles et moins de cinq. Il est probable qu'ils ont été mis là par erreur. Tous deux sont mal gravés. Les lettres MPI sont inexpliquées : il faut peut-être admettre qu'on avait donné aux lapicides un modèle convenant

(1) *Corpus*, 21560.
(2) L'explication admise par le *Corpus* appelle les objections suivantes : 1° on ne comprendrait pas, dans ce cas, que *Kaput* restât invariable au lieu d'être à l'ablatif ; 2° le terme *urbs* ne convient pas pour une localité comme *Cohors Breucorum*.

pour le premier milliaire (M.P.I) et qu'ils ont reproduit ces trois lettres sans comprendre qu'elles n'étaient là qu'à titre d'exemple. Le milliaire de Carus est en partie palimpseste. Tout cela décèle un travail bien négligé, qui n'a d'ailleurs rien de surprenant à cette époque.

9, 10 et 11. Ces trois milliaires ont été publiés dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1919, p. CCXIV-CCXV (Cagnat, d'après communication de Bouyssou) comme trouvés « entre Tagremaret et Bénian ». L'indication est peu précise ; je ne sache pas que des renseignements complémentaires aient été fournis par la suite, contrairement à ce que cette note faisait espérer.

Les sept milles indiqués sur ces bornes devant être comptés « à partir de Tagremaret, vers l'Ouest », le lieu de la découverte se situe un peu à l'Est de *Atlas*, f. 32, n° 130.

9. Mal copié ; on reconnaît un milliaire de Septime Sévère et de ses fils, du même type que ceux qu'on verra plus loin sous les numéros 21 et 28 ; *m. p. VII*.

10. Fragment d'un milliaire de Caracalla, de 212 (quinzième puissance tribunicienne) (1) ; *m. p. VII*.

11. Milliaire d'Alexandre Sévère, dont on n'a lu que quelques lignes ; probablement du même type que le n° 38 ci-après ; *m. p. VII*.

12, 13 et 14. Trois milliaires trouvés ensemble, dans le douar Aouzalel, et publiés (Varnier et abbé Fabre) dans le *Bulletin de la Société d'Oran*, 1924, p. 280-283 (voir en outre une *Note complémentaire* (Gsell), 1925, p. 128-129). Le lieu de la découverte est dans la vallée de l'oued el Kébir, 2 km. à l'Ouest de *Atlas*, f. 32, n° 108.

12. Milliaire d'Alexandre Sévère, sans autre précision chronologique (222-235) ; terminée par l'indication : *ab Ala miliaria m. p. VII* (*miliaria* est représenté par le signe conventionnel en forme de 8 couché).

13. Milliaire de Pupien, Balbin et Gordien, du même type que le n° 1 ci-dessus ; terminé par l'indication : *ab Ala miliaria m. p. VII* (*miliaria* en toutes lettres).

14. Fragment d'un milliaire de Philippe (244-249).

On connaît depuis longtemps *Ala miliaria*, dont les

(1) Comme dans le n° 4, *cos.* IIII est à corriger en *cos.* III.

ruines, réduites aujourd'hui à bien peu de chose, sont à Bénian (*Atlas*, f. 32, n° 93). Mais on ne savait pas si cette localité, nommée d'après le corps qui y tenait garnison, se trouvait sur la frontière, ou à quelque distance en arrière (1). Les milliaires d'Aouzalel mettent fin à cette incertitude. Il est évident qu'ils entrent dans la série des bornes de la route-frontière, et que cette route, venant de Tagremaret par Aïn Balloul (*Atlas*, f. 32, n° 126, et *Additions*), passait par *Ala miliaria*. La distance entre le point de la découverte et Bénian correspond bien à sept milles.

15. Milliaire trouvé entre Bénian et Taria (*Atlas*, f. 32, n° 91 : *Corpus*, 22597). C'est un fragment d'un milliaire de Maximin.

16 et 17. Deux milliaires découverts à 5 km. Nord-Est de Charrier (2), entre les n°s 91 et 95 de la feuille 32 de l'*Atlas*, et publiés par De Pachtere et Bouyssou dans le *Bull. de la Société d'Oran*, 1912, p. 247-252.

16. Milliaire de Caracalla, daté de 214 par la mention de la dix-septième puissance tribunicienne (3).

17. Milliaire de Gordien Auguste, et non plus associé à Pupien et Balbin (238-244).

Les deux bornes se terminent par l'indication : *a Tigit m. p. X*, sur laquelle nous allons revenir.

18 et 19. Deux milliaires trouvés à la ferme Gasset, à 12 km. Ouest-Sud-Ouest de Charrier, entre les n°s 45 et 46 de la f. 32 de l'*Atlas* (4), et publiés par De Pachtere et Bouyssou dans le même article que les précédents.

18. Milliaire d'Alexandre Sévère, sans autre précision chronologique, terminé par l'indication : *a Lucu m. p. VI*.

19. Milliaire en grande partie fruste, mais où l'on reconnaît avec certitude un milliaire de Pupien, Balbin et Gordien, du même type que nos numéros 1 et 13 ; à la fin, *m. p. VI*.

Nous connaissons l'existence de *Lucu* depuis que Demaeght, de 1892 à 1894, a découvert toute une série de milliaires mentionnant cette localité : ce sont les ruines

(1) Voir l'exposé de la question, alors insoluble, dans l'*Atlas*, f. 32, n° 46.

(2) Sur l'*a* de Sidi-bel-Messaleh, carte au 200.000^e (*Bull. d'Oran*).

(3) De Pachtere indique qu'une haste a pu disparaître en fin de ligne ; il y aurait eu alors *XVIII*, et le milliaire serait de 215.

(4) « Quelques centaines de mètres au Nord de l'*a* de A^e el Mathèze, carte au 200.000^e » (*Bull. d'Oran*).

romaines de Timziouine (*Atlas*, f. 32, n° 46). Mais tandis que les milliaires de Demaeght se trouvent sur la route-frontière au delà de *Lucu*), à l'O., nos n°s 18 et 19 (qui sont bien à six milles de *Lucu*) sont en deçà, au Nord-Est. Les milliaires d'Aouzalel, en établissant que la route-frontière passait par *Ala miliaria*, ont établi du même coup que nos numéros 15 à 19 étaient placés aussi sur cette route, qui devait franchir l'oued Saïda vers Charrier (poste fortifié avec citerne romaine, *Atlas*, f. 32, n° 95) (1), et dessiner entre Charrier et Timziouine un angle obtus dont la ferme Gasset peut marquer le sommet.

Il reste à identifier la localité nommée *Tigit* par nos milliaires 16 et 17. On ne peut plus songer, avec De Pachtere, à la chercher dans le massif qui s'étend au Sud de Charrier, puisque ce massif apparaît maintenant comme extérieur au *limes*. Dix milles, comptés de ces milliaires sur la route-frontière telle que nous la connaissons à présent, conduisent, à l'Est, à environ deux milles en deçà de Bénian ; à l'Ouest, vers la ferme Gasset. De Pachtere rapporte que à quelques kilomètres de la ferme Gasset il y aurait, en un lieu dit Tiget, des souterrains et des ruines romaines ; mais il n'a pu vérifier ce renseignement, qui est bien vague.

On peut se demander si *Tigit* n'est pas le nom indigène d'*Ala miliaria*, comme *Kaputurbe* est un autre nom de *Cohors Breucorum*. Il est vrai que *Cohors Breucorum* succède chronologiquement à *Kaputurbe*, tandis que nous trouvons *Ala miliaria* sous Alexandre Sévère et *Tigit* sous Gordien ; il n'est pas impossible cependant que les deux noms soient restés simultanément en usage pendant quelques années ; il n'est pas impossible non plus que la caserne se soit installée à deux milles à l'Est de l'agglomération indigène primitive, ce qui expliquerait le nombre 10, au lieu de 12, porté par nos milliaires 16 et 17.

20 à 35. Ces seize milliaires, auxquels s'ajoutent un certain nombre de bornes complètement frustes, jalonnent la route reconnue par Demaeght à l'Ouest de *Lucu*, du n° 47 au n° 60 de la feuille 32 de l'*Atlas*.

---

(1) A 5 km. en amont de Charrier (*Atlas*, f. 32, n° 96), un voyageur a copié « dans une tente » un « tronçon » d'inscription : *trib, pot. cos. procos.* (*Corpus*, 9744). C'est, sans doute, comme l'indique le *Corpus*, un débris de milliaire (d'Alexandre Sévère) ; de la route, la pierre aurait été apportée là où on l'a vue.

20. Fragment où l'on reconnaît un milliaire de Pupien, Balbin et Gordien (*Atlas*, f. 32, n° 47 ; *Corpus*, 22601). La borne était placée au second mille à partir de *Lucu*.

21. Milliaire formé de trois fragments (*Corpus*, 22602-4); il était en place, comme les n°s 22-25, au troisième mille à partir de *Lucu* (*Atlas*, f. 32, n° 48). Septime Sévère, Caracalla et Géta *miliaria novae praetenturae poni jusserunt, curante P. Aelio Peregrino, proc(uratore) Aug(ustorum), coh(orr(te) I Pann(oniorum), a Lucu m. p. III.* — Les titres des trois personnages impériaux correspondent à la période 198-209 ; la présence d'Aelius Peregrinus permet de préciser davantage et de dater l'inscription d'environ 201 (1). La *cohors prima Pannoniorum* a fourni la main d'œuvre ; son nom doit être lu à l'ablatif, qui a ici le sens d'un instrumental et équivaut à *per cohortem*. Je reviendrai plus loin sur les mots *miliaria novae praetenturae*.

22. Milliaire (*Corpus*, 22608) où l'on reconnaît un milliaire d'Alexandre Sévère, du même type que notre numéro 27 ; à la fin, *m.* [*p.*] *III*.

23. Milliaire de Maximin (*Corpus*, 22605), terminé par *m. p. III*.

24. Milliaire de Philippe (*Corpus*, 22606), terminé par *m. p. III*.

25. Milliaire de Philippe (*Corpus*, 22607), où est nommé en outre Philippe le fils, ce qui d'ailleurs n'apporte aucune nouvelle précision chronologique ; *a Lucu m. p. III*.

26. Milliaire (*Corpus*, 22609) où l'on reconnaît un milliaire d'Alexandre Sévère, du même type que le suivant ; *a Lucu m. p. V* ; était en place (*Atlas*, f. 32, n° 50).

27. Milliaire d'Alexandre Sévère (*Corpus*, 22610), sans autre précision chronologique ; *a Lucu m. p. VII* ; était en place (*Atlas*, f. 32, n° 52).

28. Milliaire, en deux fragments, de Septime Sévère et de ses fils (*Corpus*, 22611), du même type que notre n° 21, à cette différence près qu'on a lu ici *miliaria nova* (et non *novae*) *praetenturae* ; *a Lucu m. p. VIII* ; était en place (*Atlas*, f. 32, n° 53).

---

(1) Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 496.

29. Milliaire (*Corpus*, 22612) en partie fruste, probablement d'Alexandre Sévère : *a Lucu m. p. VIIII* ; en place (*Atlas*, f. 32, n° 54). (1).

30. Milliaire de Philippe (*Corpus*, 22613), sur l'emplacement correspondant au onzième mille (*Atlas*, f. 32, n° 56). A la fin on lit seulement *a Lucu...*, la dernière ligne étant fruste.

31. Milliaire en partie fruste (*Corpus*, 22614), où l'on reconnaît un milliaire d'Alexandre Sévère (et non de Caracalla comme l'admettait Demaeght) ; *a Lucu m. p.* [*X*] *II* ; en place (*Atlas*, f. 32, n° 57).

32. Milliaire (*Corpus*, 22615) au nom de Claude le Gothique (268-270), trouvé à deux milles à l'Ouest du précédent (*Atlas*, f. 32, entre les n°s 58 et 59). M. Gsell y a lu l'indication *m. p. VIII* ; elle s'explique par le fait que l'inscription au nom de Claude, laquelle ne contient pas d'indication de distance, a remplacé une inscription plus ancienne, qui n'a pas été complètement effacée (voir *Atlas*, f. 32, n° 53) : on a remployé pour Claude un milliaire pris d'ailleurs.

33. Milliaire (*Atlas*, f. 32, n° 59 ; *Corpus*, 22616) au nom de Caracalla, daté de 212 par la quinzième puissance tribunicienne, et se terminant ainsi : *a Kaputtasac.* (2) *m. p. XX, curante Q. Munat(io) Celso, v(iro) e(gregio), proc(uratore) Aug(usti) n(ostri).*

34. Milliaire (*Corpus*, 22617) dont la première partie est peu lisible, mais qui se termine par la mention de Munatius Celsus et l'indication : *a Kaputtasac. m. p. XX*. Trouvé au même point que le précédent, il faisait double emploi avec lui.

---

(1) Pour le neuvième mille, M. Gsell signale (*Atlas*, f. 32, n° 54), d'après un renseignement qui lui a été communiqué, une autre borne provenant de la route et transportée à la ferme Gauthier, à plusieurs kilomètres vers le Sud. Le dessin, très défectueux, qu'avait reçu M. Gsell est conservé dans les dossiers épigraphiques du musée d'Alger. On y reconnaît le bas d'un milliaire du type de nos numéros 21 et 28 ; la dernière ligne présente des traits d'où l'on peut tirer le nombre *VIIII*. Mais je crois plutôt qu'il y a en réalité *VIII*, et que cette pierre est simplement le fragment final de notre numéro 28, dont la partie supérieure seule a été transportée au musée d'Oran ; la partie inférieure, laissée d'abord sur place comme trop lourde (Demaeght, *Catalogue*, p. 82), aura été transportée ensuite à la ferme Gauthier (c'est « dans la propriété de Mme Gauthier » que la pierre avait été trouvée, *ibid.*, p. 81). Car il y a une coïncidence frappante entre la cassure indiquée par *Corpus* 22611 et le dessin du fragment de la ferme Gauthier.

(2) Ni Demaeght, ni M. Gsell ne mettent entre les deux *t* le point qu'y insère le *Corpus*.

35. Milliaire (*Corpus*, 22618) du même type que le n° 33, avec le nombre XIX au lieu de XX, et trouvé en effet à un mille à l'Ouest des n°s 33 et 34.

Ainsi les milles, comptés à partir de *Lucu* d'Est en Ouest jusqu'au douzième mille au moins, étaient ensuite comptés d'Ouest en Est à partir d'une localité dite *Kaputtasac.*, dont le nom se complète sans difficulté en *Kaputtasaccorae* ou *Kaputtasaccurae*, *Tasaccora* ou *Tasaccura* étant le nom antique de la rivière Sig, et aussi de la ville romaine à laquelle a succédé Saint-Denis-du-Sig (1). Que *Kaputtasaccorae* doive être identifié aux ruines romaines voisines de Chanzy, sur l'oued Mekerra, cours supérieur du Sig (*Atlas*, f. 31, n° 76), c'est ce qui est le plus vraisemblable. L'inconvénient est que les nombres XX et XIX, portés sur nos milliaires 33-35, sont inférieurs d'environ six milles aux distances réelles entre les points où ces milliaires étaient placés et Chanzy. Mais l'indication reste aussi inexacte, quel que soit le point de la vallée du *Tasaccora* vers où l'on veuille diriger la route ; et nos numéros 36 et 37 établissent que c'est bien à Chanzy que la route-frontière coupait cette vallée (2). Il faut admettre une erreur de numérotage dans nos milliaires 33-35. M. Gsell (3) signale des exemples de négligences ou de malfaçons analogues. Le présence au même point de deux bornes (n°s 33 et 34) identiques jusqu'à l'indication numérique inclusivement ne peut d'ailleurs s'expliquer que par une faute des exécutants.

Au delà de notre milliaire 35 la route-frontière est visible sur le terrain pendant plusieurs kilomètres (*Atlas*, p. 32, n° 61) ; plus loin elle est jalonnée par les ruines romaines de Ténira (*Atlas*, f. 31, n° 79) ; mais il n'a pas été retrouvé de milliaires avant les abords de Chanzy.

36. Milliaire trouvé à 2300 mètres à l'Est de Chanzy, et publié par De Pachtere dans le *Bulletin de la Société d'Oran*, 1913, p. 528. Il est au nom de Gordien, et daté de 240 par la mention de la troisième puissance tribunicienne. L'inscription donnait le nom du procurateur (*curante...*), mais ce nom n'est pas conservé (4).

---

(1) *Atlas*, f. 21, n° 25 ; *Bull. d'Oran*, 1911, p. 201-205.

(2) Il y avait sans doute un avant-poste à 2 km. en amont de Chanzy (*Atlas*, f. 31, n° 77).

(3) *Bull. arch. du Comité*, 1902, p. 525.

(4) Il n'en reste que les premières lettres, que De Pachtere a lues FM. Le milliaire est très mal gravé, plein de fautes. Peut-être s'agit-il de Faltonius Restitutianus (Pallu de Lessert, *Fastes*, I, p. 514).

37. Milliaire découvert à l'extrémité septentrionale du village de Chanzy, et publié par M. Gsell, *Bulletin archéologique du Comité*, 1902, p. 522. L'empereur Philippe *posuit, curante L. Catellio Liviano, proc(uratore) suo ; a Tect. m. p. XII, Altava m. p. XVIII*. L'inscription est des premiers temps du règne de Philippe, Catellius Livianus étant le procurateur qui était en fonction lorsque Philippe arriva au pouvoir (1). La distance est indiquée d'une part vers une localité dont le nom est donné en abrégé, *Tect.*, d'autre part vers *Altava*. Les lettres AVA, dans *Altava*, sont liées ; je crois que cette ligature est en réalité le monogramme de AVAM, et qu'il faut lire *Altavam*, à l'accusatif : la route est considérée dans ce secteur comme ayant *Tect.* pour origine, *Altava* pour aboutissement.

Les ruines — aujourd'hui détruites — de l'importante place militaire d'*Altava* étaient à Lamoricière (*Atlas*, f. 31, n° 68), à dix-huit milles à vol d'oiseau à l'Ouest de Chanzy (2). *Tect.* est donc à chercher vers l'Est, et M. Gsell place cette localité, avec vraisemblance à Ténira (*Atlas*, f. 31, n° 79), tout en notant que de Ténira à Chauzy il y a un peu plus de douze milles (en fait, treize ou quatorze).

38. Milliaire découvert à un peu plus d'un mille à l'Est d'*Altava* (*Atlas*, f. 31, n° 74 ; *Corpus*, 10461). Il a été mal copié, mais on y reconnaît avec certitude un milliaire du même type que nos n°s 42, 43, 46 et 47 : Alexandre Sévère *miliaria nova posuit per T. Ael(ium) Decrianum proc(uratorem) suum*.

39 à 41. Trois milliaires trouvés au même endroit, à un mille à l'Ouest d'*Altava* (*Atlas*, f. 31, n° 69).

39. Milliaire (*Corpus*, 22619) au nom de Maximin ; *mill(iaria) nova pos(uit) per P. Sallus(tium) Sempr(onium) Victorem, proc(uratorem) suum : ab Alt(ava) m. p. I.* — Ce procurateur était déjà en fonction sous Alexandre Sévère (3).

40. Fragment (*Corpus*, 22620) d'un milliaire de Pupien, Balbin et Gordien, du même type que nos n°s 1, 13, 19 et 20.

---

(1) Pallu de Lessert, *Fastes*, I, p. 517 ; voir aussi notre numéro 41.

(2) Donc ici encore le nombre indiqué sur le milliaire est trop faible d'une ou deux unités ; peut-être la distance n'était-elle pas comptée jusqu'au centre de l'agglomération d'*Altava*, mais seulement jusqu'à quelque ouvrage couvrant la place vers l'Est.

(3) Pallu de Lessert, *Fastes*, I, p. 512.

41. Milliaire (*Corpus*, 22621) au nom de Philippe ; *miliaria nova posuit per Lucium Catellium Livianum procuratorem suum, ab Altava Pomar(ia) m. I* ; *a(nno) p(rovinciae) CCV* (= 254).

La garnison suivante, vers l'Ouest, est en effet celle de *Pomaria*, Tlemcen (*Atlas*, f. 31, n° 56), et c'est vers Tlemcen que se dirige la route. Les milliaires *Corpus*, 22622, 22623 et 22624, de Caracalla, d'Alexandre Sévère (*per Aelium Decrianum*) et de Maximin, n'appartiennent pas à la route-frontière ; ils étaient au second mille d'une route allant d'Altava vers le Nord-Est (*Atlas*, f. 31, n° 73).

42. Entre Lamoricière et Tlemcen (*Atlas*, f. 31, n° 70), milliaire (*Corpus*, 10462) d'Alexandre Sévère et du procurateur Aelius Decrianus, au sixième mille (*m. p. VI*) à partir d'*Altava*.

43. Fragment (*Corpus*, 10463) d'un milliaire du même type, trouvé à deux kilomètres à l'Ouest du précédent (*Atlas*, f. 31, n° 71) ; l'indication des milles n'est pas conservée. Peut-être, sur cette borne, étaient-ils comptés à partir de *Pomaria* : on s'expliquerait ainsi pourquoi la distance entre les deux milliaires est supérieure à un mille et inférieure à deux.

44. Fragment (*Corpus*, 22625) d'un milliaire de Maximin et Maxime — comme le prouve le pluriel *posuer(unt)* — fait par les soins du procurateur Sallustius Victor (voir n° 39). Il a été trouvé près du minaret d'Agadir, donc sur l'emplacement même de *Pomaria*. Il n'est pas certain qu'il provienne de la route-frontière, car des pierres antiques ont été apportées à Tlemcen, comme matériaux de construction, d'un rayon assez étendu : ainsi le milliaire *Corpus*, 10465 (Alexandre Sévère et le procurateur Aelius Decrianus, avec la mention de la *r(es) p(ublica) P(omariensium)* et l'indication *m. p. XIIII*), recueilli au cimetière juif de Tlemcen, doit provenir d'une route allant au Nord, vers *Siga* (1), plutôt que de la route-frontière où l'intervention de l'autorité municipale serait surprenante ; le milliaire *Corpus*, 10464 (Macrin et son fils), de provenance indéterminée, qui est au musée de Tlemcen, appartenait sans doute à la route de *Numerus Syrorum* à *Siga*,

---

(1) Voir *Atlas*, f. 31, n° 45, *Additions*.

à laquelle appartient certainement le milliaire *Corpus*, 22628, des mêmes empereurs (1).

45 à 48. Les quatre derniers milliaires ont été trouvés à Lalla Maghnia, dont le nom antique, *Numerus Syrorum*, est celui du corps qui y tenait garnison (*Atlas*, f. 41, n°1). La rédaction du n° 45 implique qu'il était placé à *Numerus Syrorum* même ; les autres ont dû être apportés à Lalla Maghnia de la région environnante.

45 (*Corpus*, 10470). Alexandre Sévère *miliaria posuit per P. Fl(avium) Clemente(m), proc(uratorem) su(um) ; a N(umero) Syr(orum) Pomaria m. p. XXVIIII, Sig(am) m. p. XXXVIII.* Cette borne était faite pour être mise au sommet de l'angle formé par les deux routes, dont la première, celle de la frontière, allait vers l'Est, et la seconde vers le Nord-Est, gagnant *Siga*, près de l'embouchure de la *Siga* ou Tafna (*Atlas*, f. 31, n° 1). Nous ne sommes pas en mesure de préciser la date de l'inscription ; Flavius Clemens n'est pas mentionné par ailleurs.

46. Milliaire (*Corpus*, 10468) du second mille à partir de *Numerus Syrorum* ; il rentre dans la série des milliaires d'Alexandre Sévère et du procurateur Aelius Decrianus, et se termine par l'indication : *a N(umero) Severian(or)um Alexandrian(or)um Syr(orum) m. p. II* (2).

47. Milliaire (*Corpus*, 10469) du troisième mille à partir de *Numerus Syrorum*, identique au précédent, sauf l'indication numérique (*m. p. III*).

Ces deux milliaires peuvent avoir été placés aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest de *Numerus Syrorum*.

48. Début d'inscription contenant le nom d'Alexandre Sévère, au datif (*Corpus*, 10467). Il n'est pas hors de doute que ce fragment ait appartenu à un milliaire.

*
* *

---

(1) De ce dernier milliaire, où est mentionné un procurateur *T. Ael...*, on a tiré la conclusion que le procurateur T. Aelius Decrianus était déjà en fonction sous Macrin (Pallu, I, p. 503) ; son gouvernement s'étendrait ainsi sur les trois règnes de Macrin, d'Elagabal et d'Alexandre Sévère. Sans être impossible, la chose serait étonnante. Le nom de T. Aelius est si fréquent que le procurateur qui figure dans le milliaire *Corpus*, 22628 peut fort bien ne pas être Decrianus. Le milliaire *Corpus*, 22626 (de la même route), où Decrianus est certainement nommé, peut être d'Alexandre Sévère. Aucun milliaire non plus ne donne de façon sûre Decrianus en liaison avec Elagabal. Il faut — en raison de nos milliaires 46 et 47 — placer le gouvernement de Decrianus sous Alexandre Sévère, et renoncer à préciser davantage.

(2) On peut aussi admettre que *Severianum Alexandrianum* est une faute pour *Severiano Alexandriano*.

Nous avons ainsi des données assez instructives sur le dessin de la frontière. A l'Ouest du Chélif elle se tenait d'abord dans la région montagneuse, laissant en dehors de la province romaine la vallée du Nahar Ouassel. De Bourbaki à Waldeck-Rousseau elle suivait le pied des hauteurs. De Waldeck-Rousseau aux abords Sud de Frenda le pays romain mordait assez largement sur le plateau ; il comprenait toute la haute vallée de la Mina, et Tiaret était sans doute à quelques kilomètres en arrière du *limes*. Cependant M. Fort, qui a étudié en détail la région du *limes*, d'Aïn-Balloul à Vialar (1), est disposé aujourd'hui à faire passer la route moins loin à l'Est de la Mina qu'il ne l'admettait d'abord: elle serait restée sensiblement en deçà des points 21, 22, 117, 129, 130 de la feuille 33.

Les forteresses au Sud-Est de Frenda représentent un saillant du *limes*. Au delà de ces forteresses en effet le *limes* s'enfonce vers le Nord-Ouest dans les massifs montagneux, séparé des plateaux par tout le massif des monts de Saïda. Par les vallées de l'oued Mimoun et de l'oued el Kebir, il atteignait *Ala miliaria* qui était au sommet d'un rentrant. De là à *Numerus Syrorum* il courait à travers les massifs, coupant perpendiculairement les vallées principales, l'oued Saïda à Charrier, l'oued Berbour et l'oued séfioun vers *Lucu*, l'oued Mekerra à Chanzy, l'oued Isser à Lamoricière, la Tafna à l'Est de Lalla Maghnia.

Au Sud de cette route les traces de pénétration romaine sont très rares. Dans le Sersou, quelques colons se sont risqués au delà du *limes* (2), et c'est pour les protéger sans doute que des avants-postes ont été lancés bien au delà de la frontière, l'un à Aïn Benia (*Atlas*, f. 34, n° 26 ; Cagnat, *Armée*, p. 661), à 45 kms. environ au Sud-Est de Tiaret, l'autre à la ferme Romanette (*Atlas*, f. 34, n° 57 ; Cagnat, p. 662), à une vingtaine de kms. au Nord-Est de Chellala. Dans tous les autres secteurs la route-frontière marque effectivement la limite de l'occupation romaine. Il n'y a rien de romain dans la feuille *Saïda* de l'*Atlas* (f. 43) ; notamment la forteresse-refuge de Tidernatine (3), déjà dans la description de La Blanchère ; c'est hors de doute maintenant qu'il est établi que le *limes* passait par

(1) *Bull. arch. du Com.*, 1908, p. 261-284 ; *ibid.*, *Procès-verbaux*, janvier 1927, p. XXI-XXII.

(2) *Atlas*, f. 23, n°s 21 à 26 ; f. 33, n°s 17 à 22, 117, 129, 130 ; f. 34, n°s 1, 25, 27, 37 (*Additions*), 58.

(3) *Atlas*, f. 43, n° 63 ; Cagnat, *Aarmée*, p. 657.

Ala miliaria. Il n'y a rien de romain dans la feuille *Sebdou* (f. 42), sauf peut-être les traces d'une exploitation de carrière à une faible distance au Sud de la route d'*Altava* à *Pomaria* (1), rien de romain non plus dans la feuille *Lalla Maghnia* (f. 41), au Sud de Lalla Maghnia même.

Au delà de *Numerus Syrorum* la route-frontière devait continuer vers l'Ouest (2) ; car la province de Maurétanie Césarienne allait jusqu'à la Moulouya. Mais la pauvreté des vestiges antiques est extrême entre la Tafna et la Moulouya (3). Pour cette raison, le cours de la Tafna avait à peu près la valeur pratique d'une frontière. Il n'est pas étonnant que la route de *Numerus Syrorum* à *Siga*, qui, en direction générale, suivait cette vallée, apparaisse dans notre numéro 45 comme une sorte de prolongement du *limes*, en crochet vers le Nord-Est.

*
* *

Les plus anciens de nos milliaires sont ceux de Septime Sévère et de ses fils. Nous en avons rencontré quatre, dont trois (nos 9, 21, 28) précisent que ces empereurs ont réorganisé la *praetenturae*.

Le substantif *praetentura*, tiré du verbe *praetendere*, « être en avant-poste, en couverture », a eu d'abord une signification abstraite (4), « action de protéger, de couvrir », puis est passé au sens concret de « glacis » ou de « ligne de défense » (5).

Dans nos inscriptions où il est question des *miliaria praetenturae*, la *praetentura* est la route même qui relie les postes et marque la frontière sur le terrain.

Si l'on accepte les textes du *Corpus*, il y aurait dans un cas (n° 21) *miliaria novae praetenturae*, dans l'autre (n° 28) *miliaria nova praetenturae* (6). Il est cependant vraisemblable, *a priori*, que la formule était constante. Celui des deux textes qui donne *novae* est le seul pour lequel M. Gsell ait pu examiner l'original ; il est probable que

---

(1) *Atlas*, f. 42, n° 73, *Additions*.
(2) Voir *Atlas*, f. 41, n° 1, et, plus haut, nos milliaires 46 et 47.
(3) *Atlas*, f. 30.
(4) Il ne l'a d'ailleurs pas perdue : quand Q. Antistius Adventus est, sous Marc-Aurèle, *leg(atus) Aug(usti) ad praetenturam Italiae et Alpium* (Dessau, *Inscriptiones Latinae selectae*, 8977), cela signifie qu'il a mission de couvrir l'Italie et les Alpes, et *praetentura* ne désigne pas dans ce cas une région déterminée.
(5) Dans Ammien Marcellin, XIV, 3, 2, et XXV, 4, 11, le pluriel *praetenturae* équivaut exactement à *praesidia*.
(6) Le texte du n° 9 est trop mal copié pour qu'on puisse en tirer argument.

l'autre, en réalité, porte la même leçon. S'il s'était agi simplement de renouveler les milliaires d'une route déjà existante, on aurait dit *miliaria nova* sans éprouver le besoin d'y ajouter un complément ; la mention de la route ne se justifie que si elle est accompagnée d'une étiquette, *novae praetenturae*.

Il faut donc admettre que là où se trouvent les *miliaria novae praetenturae*, la route a été créée et la frontière organisée vers 201, par Septime Sévère. Cette remarque vaut pour le secteur Tagremaret-Chanzy. De Boghar à Tagremaret, et de Chanzy à Lalla Maghnia, la route existait-elle avant Septime Sévère ? Il n'y a aucune raison de le croire. Pendant tout le second siècle le boulevard-frontière de la Maurétanie Césarienne s'est maintenu au Nord de l'Ouarsenis et du Tessala (1).

Sous Caracalla et sous Alexandre Sévère, la route est soigneusement entretenue : nous avons sept milliaires de Caracalla, seize d'Alexandre Sévère ; ceux d'Alexandre Sévère se trouvent à peu près dans tous les secteurs. La quinzaine d'années qui suit la mort d'Alexandre Sévère est représentée par dix-huit milliaires, cinq de Maximin, cinq de Pupien, Balbin et Gordien, deux de Gordien seul, six de Philippe.

La route semble avoir été beaucoup plus négligée pendant la seconde moitié du troisième siècle : nous n'avons eu à citer qu'un milliaire de Claude (n° 32), un de Quintillus (n° 8), un de Carus (n° 7) ; tous trois apparaissent comme les témoins d'un travail hâtif et maladroit. Dans cette période troublée, le *limes* n'est pas au premier plan des préoccupations.

Enfin aucun milliaire ne date du Bas Empire. Les milliaires de Dioclétien et du IVe siècle, qui sont fréquents en Proconsulaire et en Numidie, et qui se rencontrent aussi sur la côte maurétanienne et dans la vallée du Chélif, sont absents du *limes*. C'est que les empereurs, à partir de Dioclétien s'en remettant aux *limitanei* du soin d'entretenir et de défendre la route-frontière. Ces régions extrêmes de l'Empire s'habituent à vivre par elles-mêmes ; on n'y songe plus à honorer par des inscriptions un pouvoir central qui est lointain et dont on se détache peu à peu.

Eugène Albertini.

---

(1) Voir De Pachtere, *Bull. d'Oran*, 1913, p. 340-348.

Les débuts de La Moricière

Le Colonel Paul Azan a recueilli, pour un ouvrage qu'il prépare sur le général de La Moricière, de nombreux documents, tant dans les dépôts d'archives que dans les familles des héros africains. C'est à l'aide de ces sources inédites que l'auteur de l'*Emir Abd el Kader* a rédigé pour le Bulletin, dont il est un des plus anciens collaborateurs, une rapide esquisse des débuts de La Moricière en Algérie.

F. D.

La guerre d'Afrique doit être conduite par des moyens différents de ceux employés en Europe ; elle exige des officiers préparés par une longue pratique du pays aux difficultés qu'elle comporte et des chefs possédant l'expérience indispensable.

Durant la conquête de l'Algérie, il est peu de généraux qui aient su, autant que La Moricière, réunir toutes les conditions nécessaires au succès. Peut-être Bugeaud restera-t-il plus grand devant l'histoire, en raison de son énergie, de sa ténacité et de l'ampleur de son rôle ; mais La Moricière, avec son allure chevaleresque, ses sentiments d'humanité et ses projets d'organisation économique et sociale, reste plus séduisant et plus admiré, parce qu'il se rapproche davantage du type moderne du conquérant-organisateur.

***

Au moment où se décidait la conquête d'Alger, La Moricière, entré premier à l'Ecole de Metz et sorti premier, était lieutenant du génie à Montpellier. Sa compagnie ayant été désignée pour participer à l'expédition, il s'embarqua avec elle en mai 1830 ; dès le débarquement, il dirigea ses sapeurs dans l'exécution de leurs travaux à Sidi Ferruch et à Staoueli, puis il prit une part active aux premières affaires qui aboutirent, le 4 juillet, à la prise d'Alger.

Il se passionna tellement pour les pays dans lesquels le hasard l'avait conduit, qu'il devait y rester dix-sept ans, sans être attiré par la vie de garnison en France.

Le gouvernement de Juillet, qui venait de succéder à la Restauration, était guidé par des idées trop arriérées, au gré de l'esprit ouvert et ardent du jeune officier ; cette raison, jointe à l'attrait qu'il éprouvait pour la vie africaine, le poussa à se spécialiser dans l'étude des questions algériennes. Il travailla la langue arabe, causant avec les indigènes qu'il rencontrait et allant les voir dans leurs douars ; il s'appliqua de son mieux à étudier les mœurs, les coutumes, et les habitudes des populations.

D'une santé vigoureuse, rompu à tous les exercices du corps, La Moricière était merveilleusement doué, au point de vue physique, pour mener l'existence à laquelle il allait se consacrer. Toujours à cheval, montant en selle arabe avec les larges étriers du pays, il faisait de nombreuses excursions autour d'Alger pour recueillir autant d'observations que possible.

La Moricière ne pouvait pas assez, dans le corps du génie, donner libre cours à son activité. Il saisit avec empressement l'occasion qui s'offrit à lui de participer plus directement aux actions guerrières, en entrant dans le corps des zouaves. Le 1er novembre 1830, il fut nommé capitaine au 2e bataillon du nouveau corps, organisé par le capitaine Duvivier.

Il passa ensuite aux « volontaires parisiens » pendant leur durée éphémère. Les journées de juillet 1830 avaient provoqué dans la jeunesse parisienne un élan belliqueux qui s'était traduit par de nombreux enrôlements : plus de 5.000 volontaires parisiens avaient été dirigés sur Toulon et de là expédiés en Afrique. Les premiers détachements arrivèrent à Alger en février 1831 et formèrent des compagnies provisoires qui furent administrées par les 1er et 2e bataillons de zouaves ; puis, le nombre des volontaires augmentant sans cesse, le lieutenant-général Berthezène en forma deux bataillons auxquels il donna le nom de 1er et 2e bataillons auxiliaires d'Afrique. Comme le 2e bataillon de zouaves venait d'être dissous, La Moricière passa au 2e de ces bataillons auxiliaires, à sa formation, le 1er avril 1831, sous les ordres du commandant Duvivier ; un 3e bataillon auxiliaire fut ensuite formé.

Les quatre compagnies des 1er et 2e bataillons, réunies à deux compagnies de zouaves, formèrent, sous les ordres

du commandant Duvivier, un bataillon de marche destiné à participer à la colonne contre Médéa. Les volontaires parisiens, qui n'étaient pas encore habillés, firent cette expédition avec les vêtements qu'ils avaient apportés de France ; n'ayant pas de havresac, ils étaient munis d'une couverture roulée, dont ils se servaient, à l'occasion, pour le transport des blessés; ils firent belle contenance et combattirent avec une grande bravoure, particulièrement pendant le retour sur Alger.

A la date du 1er juillet 1831, les bataillons de volontaires parisiens servirent à créer le 67e de ligne ; dès son retour à Alger, La Moricière fut reversé avec quelques officiers au 2e bataillon de zouaves, qui se formait à nouveau.

Comme les indigènes insoumis venaient continuellement jeter l'alarme aux portes même d'Alger et ravageaient les plaines de la Mitidja, La Moricière s'occupait activement, à Hussein-Dey, de l'instruction et de l'éducation militaires de ses zouaves. Il avait à former des indigènes braves et aguerris, mais peu habitués à la cohésion et à la discipline, et des Parisiens alertes et aventureux, mais peu préparés au métier de soldat ; il excellait à tirer parti de ces éléments disparates.

Le recrutement du corps n'était pas sans présenter des difficultés ; beaucoup d'indigènes désertaient, soit qu'ils fussent venus dans la seule intention de se faire équiper et d'emporter leurs effets, soit qu'ils estimassent leurs occupations trop astreignantes et leur discipline trop rigoureuse.

Les zouaves furent à nouveau réduits à un seul bataillon ; ils s'installèrent à Delli-Ibrahim sur des terrains en friche qui furent bientôt transformés grâce à leur activité, et défendus par des parapets réguliers, suivant les indications de La Moricière. Le bataillon était sous les ordres du commandant Kolb, brave et honnête officier, mais son âme était La Moricière, qui restera devant l'histoire le véritable créateur de ce corps d'élite. Ce fut lui qui donna aux zouaves leur uniforme définitif, adoptant personnellement la chéchia rouge de ses hommes : cette chéchia, il devait la porter même comme général et se faire surnommer par les Arabes Bou Chéchia, l'homme à la chéchia.

Le caractère particulier de La Moricière a certainement réagi sur ses hommes, comme celui de ses hommes a

réagi sur lui ; les zouaves prirent, dès leur origine, l'habitude d'une discipline consentie, faite d'estime et d'affection pour leurs chefs et de camaraderie respectueuse à leur égard ; ils s'affranchirent d'eux-mêmes de certains usages consacrés par la routine, simplifièrent le maniement d'armes et usèrent de quelque liberté dans leur habillement ; ils s'aguerrirent peu à peu au cours des reconnaissances qu'ils exécutaient et devinrent ainsi, une troupe accoutumée au pays qu'ils occupaient et aux adversaires qu'ils combattaient.

*
* *

Le duc de Rovigo ayant remplacé Berthezène, amena le général Trézel comme chef d'état-major. Trézel employa dès les premiers jours La Moricière ; il lui confia des reconnaissances destinées à rechercher les meilleurs emplacements pour de nouveaux camps ; il l'utilisa comme guide et comme interprète, et sut bientôt apprécier les grandes qualités du jeune officier.

La Moricière, qui se passionnait de plus en plus pour le pays auquel sa carrière l'avait attaché, étudiait la langue arabe et le Coran, ainsi que l'organisation politique et territoriale des indigènes ; il notait ses observations et les condensait dans des rapports qui passèrent d'abord inaperçus, mais qui devinrent appréciés lorsque divers événements eurent mis en lumière la sûreté de jugement du jeune officier.

Le fait qu'un jeune capitaine eût, sur les questions générales relatives à l'Algérie, des idées personnelles, devait naturellement lui attirer des inimitiés. Quelques autorités militaires constataient avec une sorte de jalousie l'importance qu'on accordait aux connaissances de cet officier subalterne ; des camarades, médiocres ou paresseux, raillaient son penchant à s'occuper des affaires arabes, son ardeur à courir le pays et son habitude d'entrer en rapport avec les indigènes.

La Moricière, négligeant ces obstacles et ces railleries, n'en continua pas moins ses études ; il eut l'occasion de les mettre à profit lorsqu'on chercha à doter le pays d'un système d'administration définitif en établissant des relations régulières avec les Arabes.

Ce fut lui qui, après avoir été le créateur des zouaves, fut le créateur des bureaux arabes. Après le départ du

duc de Rovigo, il fut chargé par le général Trézel de la direction d'un bureau, appelé jusque là « Cabinet arabe », qui s'occupait des questions indigènes ; il eut à sa disposition quatre interprètes et secrétaires, ainsi que des employés indigènes. Sa désignation était naturelle, en raison de ses études antérieures et de sa connaissance de l'arabe ; néanmoins, elle ne fut pas agréable aux bureaux du Ministère, qui considéraient l'organe qu'il dirigeait comme irrégulier au point de vue militaire !

Les nouvelles fonctions confiées à La Moricière lui donnaient un rôle très intéressant, dans lequel il pouvait trouver l'emploi de ses facultés spéciales et mettre en pratique ses idées généreuses à l'égard des Indigènes. Le jeune officier établissait sur les questions d'ensemble ou de détail, des rapports qui servaient de base à ceux qu'envoyait à Paris le Gouverneur. Il tentait de faire régner, dans les relations avec les indigènes, la justice et la bonté qui n'avaient malheureusement pas été toujours employées jusqu'alors, à gagner la confiance de ses administrés, et à ne prendre à leur égard aucune décision sans l'avoir mûrement examinée.

Les Hadjoutes, tribu guerrière des environs d'Alger, avaient eu souvent des engagements avec les troupes françaises et dévastaient la banlieue de la grande ville. La lutte avec eux était, par moments, devenue impitoyable : deux de leurs cheikhs, venus à Alger avec un sauf-conduit du duc de Rovigo, avaient même été jugés et exécutés contre toutes les règles du droit des gens. On comprend l'état d'esprit de cette tribu à l'égard des Français !

La Moricière fit pressentir les Hadjoutes et les Beni-Khelil pour s'entendre avec eux ; mais les notables, ayant trop peu de confiance dans les promesses faites, refusèrent de venir à Alger. Ils fixèrent à La Moricière un rendez-vous à une trentaine de kilomètres de la ville, à une vingtaine des avant-postes français, pensant probablement qu'il ne serait pas accepté. La Moricière, sans reculer devant le danger d'une trahison possible, se porta au milieu d'eux, accompagné seulement de deux cavaliers, et n'ayant comme appui qu'un détachement de chasseurs qu'il laissa à deux kilomètres en arrière.

Les Indigènes étaient une centaine, bien montés, bien armés, et avaient laissé, à quatre kilomètres en arrière, un nombre égal des leurs. Ils firent bon accueil à La Moricière, mais ne négligèrent pas de lui laisser com-

prendre que la violation du sauf-conduit, commise à l'égard des deux chefs mis à mort à Alger, était une mauvaise action dont ils conservaient le souvenir ; ils convinrent de venir à une nouvelle entrevue dix jours plus tard.

L'éclat de la seconde entrevue fut rehaussé par la présence d'un indigène influent de la région et La Moricière y obtint des résultats pratiques : d'après les dispositions des notables, la partie insoumise des Beni Khelil parut décidée à reconnaître l'autorité de son caïd et la tribu des Hadjoutes à recevoir un chef investi par les Français. Ces tribus parurent, en outre, prêtes à joindre leurs 400 à 500 cavaliers à ceux des Français, en cas d'attaque des montagnards ; leur intervention éventuelle assurait aux colons et même aux indigènes de la plaine, une protection plus complète.

L'heureuse issue des négociations produisit un excellent effet sur les indigènes déjà soumis. Les Beni Khelil fidèles acceptèrent de prendre la garde des blockhaus de la plaine qui se trouvaient sur leur territoire, c'est-à-dire ceux de La Ferme et de l'Oued el Kerma : tandis que les détachements français chargés d'occuper ces postes malsains étaient décimés par les maladies, les Indigènes supportaient facilement le climat ; ceux qui s'établiraient dans ces postes devaient recevoir quotidiennement le pain et une solde de 75 centimes. Enfin le caïd des Beni Khelil placerait un poste de quatre cavaliers dans la plaine, à Bir Touta (1).

L'initiative audacieuse qu'avait prise La Moricière de se rendre au milieu des Indigènes aurait pu le mettre en fâcheuse posture ; comme elle avait réussi, elle fut approuvée :

« Cette démarche qui peut paraître aventureuse, écrivait le jeune officier, mais qui l'est moins qu'elle ne paraît pour qui connaît bien son monde, a fait ici assez d'effet. Elle a réussi, chacun a trouvé les mesures bien prises ; un rien l'eût-elle fait manquer, que tout le monde me fût tombé sur le dos. Pauvre race que les hommes, surtout ceux qui jugent les autres sans jamais rien donner de leur cru à juger (2) ! »

---

(1) Le commandant de Tinan au Ministre, d'Alger, 2 août 1833.

(2) *Le général de La Moricière*, par E. Keller, Paris 1874, p. 87.

Les entrevues furent suivies de pourparlers entre La Moricière, le hakem de Blida et le caïd de Boufarik, au sujet de la chaussée menant d'Alger à Blida par Boufarik. Cette unique voie d'accès vers Blida était devenue fort peu praticable, en raison des marais avoisinants. La Moricière forma le projet d'utiliser les bonnes dispositions des tribus et de faire exécuter les travaux de réparation par des indigènes, moyennant une rétribution (1).

Si La Moricière obtenait beaucoup des Indigènes, c'est qu'il ne perdait aucune occasion de réparer les torts commis à leur égard ; c'est ainsi qu'il faisait élargir, le 8 avril 1833, un homme de la tribu des Beni-Moussa, mis au secret sans information, depuis le 11 novembre 1832, sous l'inculpation d'avoir donné asile à des déserteurs allemands de la Légion (2).

Les chefs du jeune officier sentaient de plus en plus le parti qu'on pouvait tirer de lui. Le maréchal de camp Avizard, commandant par intérim le corps d'occupation, écrivait au maréchal Soult, Ministre de la guerre :

« Pour suivre avec sûreté et succès les relations avec les tribus, j'ai institué un bureau particulier des affaires arabes, à la tête duquel j'ai placé M. le capitaine de La Moricière, du bataillon de zouaves, qui, par son application et sa constance, est parvenu à posséder parfaitement l'arabe du pays; il l'écrit même, surveille et corrige le travail des interprètes, dont le service laissait beaucoup à désirer. Au moyen de ses rapports journaliers, ainsi comparés et vérifiés, je me mets en état de mieux juger de l'ensemble de cette partie du commandement (3).

*
* *

La Moricière étudiait avec une égale attention toutes les questions relatives aux Indigènes, les agissements des chefs, les dispositions des tribus, les revenus des mosquées. Dans une lettre particulière adressée au commandant Duvivier, revenu à Paris, il lui donnait des renseignements fort intéressants sur les mosquées d'Alger, des définitions sur les biens melk, des aperçus sur les abus de pouvoir commis à l'égard des confréries religieuses et

(1) Le commandant de Tinan au Ministre, d'Alger, 2 août 1833.
(2) La Moricière à Trézel, d'Alger, 8 avril 1833.
(3) Le Maréchal-de-camp Avizard au maréchal Soult, rapport daté d'Alger, 10 avril 1833.

des corporations par l'autorité militaire. A cette époque où les divers services avaient si peu le respect des monuments et des propriétés, il écrivait :

« Une question de première utilité, si on ne veut pas que la ville (d'Alger) soit détruite dans dix ans, c'est de donner aux officiers sans troupe, de santé, d'administration, etc., l'indemnité de logement et de supprimer, pour tout ce qui n'est pas troupe, le logement militaire. Je ne développe pas, vous me comprenez, c'est de première nécessité. Parlez-en et frappez fort. Les abus croissent chaque jour (1) ».

Le jeune officier, quoiqu'étant souvent miné par la fièvre et contraint d'absorber de la quinine pour combattre ses accès, travaillait avec un acharnement sans pareil : « J'ai de l'ouvrage jusqu'au col, écrivait-il à Duvivier, quoique je ne fasse que ce que je ne puis pas faire faire (2) ».

Son activité intellectuelle n'était nullement exclusive d'une grande activité physique. Une reconnaissance fut exécutée le 3 mai 1833, contre les tribus de Bouagueb et Guerrouaou aux environs d'Alger, afin de les punir de leurs agressions anciennes ou récentes. Le but de l'opération était d'enlever des indigènes dont La Moricière avait dressé la liste, de détruire leurs maisons et de ramener leurs bestiaux. Un détachement commandé par le colonel de Schauenbourg, du 1er chasseurs d'Afrique, partit de Birkadem à 3 heures du matin ; il enleva le village de Bouagueb, y mit le feu et s'empara des troupeaux qu'il ramena à Boufarik. Le capitaine de La Moricière, employé à l'état-major, opéra un mouvement tournant avec le 2e escadron contre le village de Bouagueb et fut signalé à Trézel pour sa belle conduite (3).

La vigueur avec laquelle fut menée cette opération, autant que les bons procédés innovés à l'égard des Indigènes, amenèrent une pacification rapide des environs d'Alger. Le chef d'escadron de Tinan, envoyé en mission en Algérie par le Ministre, pouvait lui écrire, dans son rapport du 7 juin :

« Jamais tranquillité plus grande n'a existé sur toute la ligne ; depuis longtemps on n'a eu à regretter la perte

(1) La Moricière à Duvivier, d'Alger, 26 avril 1833.
(2) Ibid.
(3) Schauenbourg à Trézel, d'Alger, 3 mai 1833 ; et rapport de Trézel au général Voirol, d'Alger, 4 mai 1833.

d'aucun militaire ; on circule librement dans tous les sens entre les blockhaus et Alger, et même sur le front des avant-postes (1) ».

Cet officier reconnaissait toute la part qu'on devait attribuer à La Moricière dans ce changement, et il appréciait, en ces termes, la façon dont le jeune capitaine avait dirigé la politique indigène :

« On trouva dans M. de La Moricière toutes les dispositions, tout le dévouement qu'on pouvait désirer, et il fut installé comme chef de bureau arabe. Les résultats incontestables qu'il a obtenus et qu'il obtient tous les jours font vivement regretter qu'on n'ait pas plus tôt suivi cette méthode et que le maintien de son exécution ne repose que sur un seul individu dont la santé est déjà gravement compromise par trois années de séjour en Afrique et les fatigues d'un travail assidu... Un exposé succinct, mais riche de faits et d'observations, qui vous est adressé aujourd'hui par M. le général Voirol, est en entier l'ouvrage de M. de La Moricière. Des rapports subséquents vous feront connaître plus en détail la totalité de ses vues, l'ensemble de son plan ; j'aime à me persuader qu'il obtiendra votre approbation, car il tend à nous amener progressivement et sans redouter une grande opposition, avec le seul concours des forces actuellement existantes, à l'occupation des postes les plus importants, soit de la côte, soit de l'intérieur, et à l'établissement de notre domination, basée sur la tolérance et sur des rapports de bienveillance et de conciliation (2) ».

Le rapport du général Voirol dont parlait le commandant de Tinan et qui était l'œuvre de La Moricière est daté du 6 juin 1833 et intitulé : « Exposé succinct de nos relations avec les tribus arabes et kabaïles de la Régence d'Alger ». Il relate l'état de nos postes, les dispositions des tribus, le fonctionnement des marchés et étudie les rapports des autorités françaises avec les chefs et les guerriers indigènes. Il met en lumière les menées d'Ahmed-Bey à Constantine, et, passant en revue divers points de la côte algérienne, il s'arrête longuement sur Bougie et insiste sur la nécessité pour la France d'occuper ce port (3).

---

(1) Rapport du chef d'escadron de Tinan au Ministre, d'Alger, 7 juin 1833.
(2) Ibid.
(3) Rapport du général Voirol du 6 juin 1833.

*
* *

La Moricière fut chargé, par le général Voirol, de reconnaître la rade de la ville de Bougie ; il s'y rendit par mer, le 15 juin, avec le caïd de la ville et quelques notables venus à Alger, descendit à terre avec l'interprète Allegro, dut rembarquer en raison de l'effervescence causée par sa présence, et revint à Alger le 5 juillet. Il rédigea une « Note sur la ville de Bougie, sur ses défenses et sur les moyens de s'en emparer », que Voirol envoya le 8 juillet au Ministère. Le général donnait par le même courrier l'appréciation suivante :

« M. de La Moricière a rempli son importante mission avec beaucoup d'intelligence et il y a encore déployé un courage, une présence d'esprit et une fermeté qui le placent parmi les officiers les plus distingués de l'armée, sous le rapport du mérite et du caractère militaires... Cette circonstance me permet, Monsieur le Maréchal, de vous présenter M. le capitaine de La Moricière pour la décoration de l'ordre royal de la Légion d'Honneur. Cet officier, si distingué par ses connaissances spéciales, dirige le bureau arabe avec un grand talent et un zèle remarquable. A ces titres, il joint un courage qu'il a eu l'occasion de déployer souvent en Afrique, entre autres au siège de Fort-de-L'Empereur, comme lieutenant du génie ; à Médéa, comme capitaine des zouaves, et dans toutes nos expéditions dont il a constamment fait partie. C'est une justice que je vous prie de rendre à cet officier qui donne les plus belles espérances, qui sert avec le dévouement le plus complet, et qui a déjà été proposé cinq fois, soit par les généraux Valazé, Clausel, Berthezène, soit par le commandant Duvivier (1) ».

Ce bel éloge résume bien les débuts de la carrière de celui qui était appelé à devenir une des figures les plus brillantes de l'épopée algérienne ; de celui qui plus tard, comme général, devait recueillir la soumission de l'adversaire que les tribus de l'ouest venaient de proclamer Sultan le 22 novembre 1832, El Hadj Abd el Kader.

Colonel Paul AZAN.

---

(1) Le général Voirol au Ministre, Alger, le 8 juillet 1833.

Les tribus guich du Haouz Merrakech

Le guich dans l'ancien Makhzen

L'organisation militaire, qui existait au Maroc au début du siècle, est l'œuvre des dynasties chérifiennes (Saadiens et Alaouites).

Création du guich. — Sous les derniers Merinides, le pays était tombé dans une complète anarchie. Lorsque les Saadiens s'emparèrent du pouvoir, ils durent envisager la création d'un noyau de forces permanentes, à l'aide desquelles ils pussent asseoir leur autorité. Cela les amena à constituer des colonies militaires, ayant beaucoup d'analogie avec les tribus makhzen de la régence d'Alger. Les sultans marocains se sont vraisemblablement inspirés du système turc. Ces groupements de soldats laboureurs, désignés sous le nom de guich, formèrent l'ossature de l'armée ; ils servirent à encadrer les contingents des tribus soumises, ou nouaïb (pluriel de naïba), auxquels on faisait appel en cas de besoin.

La dynastie saadienne s'étant établie avec l'appui des Arabes du Sous, il était logique que les principaux éléments du guich fussent pris parmi ces derniers. La première organisation paraît remonter à Ahmed el Mansour Dehebi, qui régna vers la fin du 16e siècle. Les Oulad Djerrar, Oulad Mtaa, Zirara et Chebanate donnèrent naissance aux Ahel Sous.

Les Chebanate étaient une des fractions les plus puissantes du groupe maqilien Beni Mokhtar ben Mohammed; les Oulad Mtaa provenaient de la tribu hilalienne des Athbedj ; les Zirara et Oulad Djerrar appartenaient aux Maqil. Le cheikh Zemmouri, qui semble avoir recueilli certaines traditions locales, attribue une origine qoreïchite aux Chebanate. D'après le même auteur, les Oulad Djerrar descendraient d'un ancêtre venu d'Orient, dans les temps préislamiques ; les Zirara, sortis du djebel Zirara au Sahara, auraient compris une fraction arabe et une fraction berbère.

Le sultan Ahmed el Mansour Dehebi entreprit également l'incorporation des Cheraga, ou gens de l'Est, qui se composaient en partie de déracinés, d'origines diverses, refoulés au Maroc par la conquête turque. Jusqu'à la disparition des Saadiens, les Ahel Sous, en garnison dans la région de Merrakech, et les Cheraga, fixés autour de Fez, continuèrent de s'organiser en s'amalgamant.

L'évolution du système militaire. — Avec la dynastie alaouite, l'empire marocain acquit plus de consistance ; les premiers souverains s'efforcèrent de l'unifier. Cela entraîna un renforcement de l'armée.

Au moment où Mouley Rechid luttait pour accéder au trône, plusieurs fractions orientales s'attachèrent à sa fortune ; lorsqu'il fut parvenu à ses fins, ce sultan les incorpora aux Cheraga, qu'il plaça dans la boucle du Sebou, dans la deuxième moitié du 17ᵉ siècle. Son successeur, Mouley Ismaïl, fit transporter les Zirara et Chebanate à Oudjda, à la suite d'une révolte, puis il les fusionna avec les Meghafra et Oudaïa, qu'il venait d'enrôler et qui étaient de la même origine. Les Oudaïa donnèrent leur nom à la nouvelle et forte unité guich, installée plus tard aux environs de Meknès et de Fez.

Cette réorganisation fut complétée par la création des Abid el Boukhari, ou Bouakher, que Mouley Ismaïl réalisa à la fin du 17ᵉ siècle. N'ayant qu'une confiance limitée dans les contingents fournis par les tribus, il rassembla des nègres de toute provenance, certains amenés du Sud, pour en faire une sorte de milice prétorienne. Les descendants de ces esclaves restèrent la propriété du souverain, ce qui assurait le recrutement. A la mort de Mouley Ismaïl, il existait environ 150.000 noirs inscrits sur les contrôles. L'institution guich avait alors atteint son plus grand développement ; elle reposait sur des bases solides et donnait à la dynastie un puissant moyen d'action sur les populations du Maroc.

Si intéressant qu'il fût, ce résultat entraînait pourtant de sérieux inconvénients. Les Oudaïa et Bouakher, conscients de leur importance, devaient manifester une turbulence inquiétante. Sous les faibles fils de Mouley Ismaïl, les Bouakher intervinrent à tout instant dans les querelles dynastiques ; jusque dans la deuxième moitié du 18ᵉ siècle, ils élevèrent et déposèrent, tour à tour, les sultans. Ceux-ci ne parvinrent à les neutraliser qu'en leur opposant les

Oudaïa ; il fallut même les affaiblir et les disperser. Mais les Oudaïa, se voyant les arbitres de la situation, ne manquèrent pas d'en abuser ; ils se soulevèrent à différentes reprises. Cela obligea les souverains à poursuivre aussi leur abaissement.

Les Cherarda, de la région de Merrakech, s'étant révoltés au commencement du 19[e] siècle, infligèrent un échec à Mouley Slimane, lorsque celui-ci marcha contre eux. Ces Arabes maqil étaient originaires du Sahara et formés d'un mélange composite de diverses tribus; le groupe principal comprenait des Zirara et Chebanate, les groupes secondaires des Oulad Delim, Tekna, Doui Belal et Oulad Amer. Il existait chez les Cherarda, sur la rive gauche du Tensift, une zaouïa fondée par Abou Mohammed, dont le père, le cheikh el Abbas, un pieux marabout, avait acquis une grande influence dans le pays. Comme cet établissement religieux était le foyer des intrigues, Mouley Abderrahmane l'attaqua et réussit à venger l'échec de son père, Mouley Slimane. Après la destruction de la zaouïa, le sultan envoya les Cherarda dans le Nord, sur le territoire des Ait Immour. Les Oudaïa, qu'il venait également de mâter, furent exilés partie à Merrakech, à la place des Cherarda, partie à Larache. Au milieu du 19[e] siècle, Mouley Abderrahmane réinscrivit les Oudaïa sur les contrôles et transforma les Cherarda en tribu guich.

A partir de cette époque, le guich se trouvait écarté de la politique ; il cessait d'être un élément d'agitation. Pendant une centaine d'années, les Alaouites s'étaient attachés à le diviser, afin que les différents groupements se fissent contrepoids. C'est dans le même esprit que, au début de la seconde moitié du 19[e] siècle, Sidi Mohammed ben Abderrahmane reconstitua le corps des Bouakher à Meknes, avec de modestes effectifs. Son successeur, Mouley El Hassane, ramena à Fez les Ahel Sous du guich Oudaïa, mais sans regrouper celui-ci.

L'ensemble des tribus guich n'avait plus alors qu'une trentaine de mille hommes sous les armes. Les Asker, soldats de métier, généralement recrutés dans la lie de la population, étaient devenus la force principale de l'armée en campagne ; on avait calqué leur organisation sur celle des troupes européennes et formé des unités d'infanterie et d'artillerie. Cette innovation, due à Sidi Mohammed ben Abderrahmane, avait eu pour effet de restreindre le

rôle du guich ; on l'employait surtout à une mission de gendarmerie. Les nouaïb, dont la masse manquait de cohésion, s'appuyaient sur les réguliers.

Composition finale du guich. — Par suite des remaniements fréquents, auxquels a été soumis le guich depuis sa fondation, il s'est produit un mélange complexe des divers éléments. Beaucoup de fractions n'ont pas conservé leur unité d'origine. Des groupes ont disparu du guich ; d'autres y ont été, soit introduits de façon définitive, soit rattachés momentanément et dans des conditions précaires. En bien des cas, il n'est pas resté trace des modifications de détail, surtout quand elles se rapportent à des périodes troublées. Il n'est donc pas étonnant, que la situation précise de certaines fractions demeure au moins douteuse.

Lors de l'intervention française au Maroc, les grandes divisions du guich étaient les suivantes :

1° Les *Cheraga*, établis dans la région de Fez ;

2° Les *Oudaïa* comprenant deux fractions : les Oudaïa proprement dits, installés autour de Rabat, et les Ahel Sous. Ces derniers se subdivisent à leur tour en Ahel Sous, à Fez Djedid, et Meghafra, aux environs de Merrakech.

3° Les *Cherarda*, fixés dans la région de Fez ;

4° Les *Bouakher*, à Meknes, considérés aussi comme faisant partie du guich. Leur position est pourtant assez particulière, puisque ces nègres ont toujours gardé, en principe, la qualité d'esclaves du sultan.

Enfin, on ajoute quelquefois à cette liste le guich *Er Rifi*, composé en majeure partie de Riffains. Il a été créé par Mouley Ismaïl pour la garde du Fas.

Le statut guich. — Avant l'instauration du protectorat, les hommes du guich vivaient avec leur famille et cultivaient la terre, comme les autres indigènes, mais, durant toute leur existence, ils restaient à la disposition du sultan. Suivant les besoins du service, ils pouvaient être emloyés individuellement ou en troupe, au palais, auprès des agents du commandement ou aux armées. Chaque fraction avait une organisation militaire et formait un reha ; son chef portait le titre de caïd reha. La reha se subdivisait en mias ou centuries, correspondant à des sous-fractions, qui étaient commandées par les caïds mia.

En principe, la reha devait entretenir un effectif permanent de 500 mokhazenis, les hommes en surplus restant disponibles. Pratiquement, cette règle n'était pas toujours observée ; il y a eu des périodes de relâchement, en particulier dans les dernières armées de fonctionnement.

En échange de ces obligations, les tribus guich possédaient quelques privilèges. Au nombre de ceux-ci, on compte le droit d'usufruit concédé, sans redevance, sur les terres domaniales mises à leur disposition ; or, le fait prête à controverse et il sera examiné plus loin. Les guichs étaient dispensés du versement de tous les impôts non coraniques ; ils n'acquittaient que le zekkat et l'Achour, qui sont la dîme sur les animaux et les récoltes. Ces mokhazenis touchaient, en tout temps, une solde mensuelle, variable suivant les tribus (5 à 6 francs par mois à la fin du 19e siècle) ; en service, ils recevaient la mouna, c'est-à-dire les vivres. Au cours des missions isolées, les notables, auxquels on les adressait, leur devaient en outre une indemnité dite sokhra.

Les unités du guich étaient surtout composées de cavaliers. L'habillement ne comportait qu'une seule pièce caractéristique : la chéchia rouge et pointue qui est, depuis longtemps, le signe distinctif des agents du Makhzen. Comme armement, chaque mokhazeni avait un fusil, accompagné quelquefois d'un sabre. Ces guerriers, plutôt débonnaires, sauf quand l'intérêt personnel se trouvait en jeu, jouissaient néanmoins d'un assez grand prestige en pays soumis.

Les tribus naïba. — Après avoir tracé à grands traits l'évolution du guich, défini son statut, il convient de préciser la situation des nouaïb. Des confusions entre tribus naïba et guich se sont certainement produites, à une époque récente, comme on le verra par la suite. D'autre part, il existe beaucoup d'indécision au sujet des tribus à classer dans le groupement naïba. On a appliqué ce nom, soit à une catégorie limitée de tribus déplacées par les sultans ou provenant de fractions guich déclassées, soit encore à tous les groupements qui ont conservé, pour la majeure partie de leurs terres, le mode de jouissance collectif. Les tribus ainsi désignées étaient astreintes à fournir des auxiliaires pour les expéditions ; elles payaient une redevance foncière dite naïba et divisée en fridas. Cet impôt, perçu de façon arbitraire, donnait lien à de nom-

breux abus. Ces distinctions ne paraissent pas satisfaisantes ; elles ne correspondent pas aux observations faites aux 18e et 19e siècles.

A l'origine, la naïba a dû être une taxe de location des terres, imposée aux peuplades conquises et considérées comme dépossédées du sol, mais elle a perdu depuis longtemps ce caractère. Sous l'ancien Makhzen, la naïba était devenue une sorte de taille personnelle, excessivement variable, payée en signe d'allégeance par toutes les tribus soumises. Les caïds en assuraient le recouvrement sans aucun contrôle ; ils levaient des contributions appelées fridas, en principe lors des trois grandes fêtes musulmanes ou quand le sultan réclamait des fonds. Une faible partie de l'argent recueilli parvenait au souverain ; le restant était accaparé par les caïds et autres chefs collecteurs.

L'envoi de contingents aux armées était également imposé à toutes les tribus soumises. Cette conception répondait au principe, généralement admis, que tout musulman est soldat de l'Islam et doit concourir à la défense de la religion et du pays ; la qualité de chef religieux, qui était reconnue au sultan, en facilitait l'application. Les nouaïb de la plaine fournissaient surtout des cavaliers et ceux de la montagne des piétons ; pendant la durée du service ils touchaient des gratifications. On ne convoquait d'ailleurs les contingents qu'en dehors des périodes des labours et des moissons.

Pour être logique, il faudrait donc comprendre, dans le groupe naïba, la totalité des tribus de la zone effectivement soumise, que l'on appelait Bled el Makhzen, le pays dissident étant dit Bled es Siba. Théoriquement, aucune des tribus du Bled el Makhzen n'était exemptée des différentes charges prévues, mais, dans la pratique, cette règle n'avait rien d'absolu ; elle comportait des modalités d'emploi, suivant que le pouvoir se trouvait plus ou moins fort. Les sultans avaient soin de modérer leurs exigences, là où ils craignaient de ne pas être obéis.

En résumé, le nombre des tribus vraiment naïba était très variable. Il semble que, vers la fin du régime, l'usage s'était établi de ne dénommer naïba que les tribus entretenant des contingents fixes, mais pas constamment disponibles comme ceux du guich.

Le guich actuel du Haouz

Avec l'établissement du Protectorat français, l'organisme guich devenait inutile, puisque l'Etat protecteur prenait à son compte la pacification et la garde du pays. L'ancienne formule ne répondant plus à la situation nouvelle, les tribus guich furent déchargées de l'obligation de servir ; comme contre partie, on supprima leurs privilèges et on les astreignit au versement des impôts. Le Domaine réserva toutefois les prétentions du Makhzen sur la nue-propriété de leurs terres, que l'on inscrivit sur les sommiers de consistance des bien domaniaux.

Les tribus classées. — Depuis l'arrivée au pouvoir des chérifiens, Merrakech était toujours restée une des capitales de l'empire. Un détachement du guich avait été installé aux environs, afin de couvrir cette ville impériale. Au moment de l'occupation par les Français, ce détachement comprenait des éléments divers, dont la position était plus ou moins nette ; il se trouvait placé sous les ordres du pacha de Merrakech.

Les tribus, qui furent alors considérées comme guich par l'administration française, sont au nombre de sept :

Menhabba Harbil Oulad Delim Doubelal	Au nord du Tensift et à l'ouest de la route Merrakech-Mogador.
Oudaïa Ait Immour Tekna	Au sud du Tensift, le groupe à cheval sur la route Merrakech-Mogador.

Organisation intérieure des Tribus. — Le fractionnement normal de ces tribus est indiqué ci-après. Il ne correspond pas toujours aux divisions adoptées pour l'encadrement des contingents, sauf chez les Oudaïa, où l'on ne connaît plus qu'une répartition en 11 mias.

Menhabba	Oulad Aliate El Houbichate Oulad Embarek (Seraraga) Oulad Ahmed Oulad Mellouk Oulad Boubekeur

Harbil	Ahel el Oued	Ait Toumert Ait Messaoud et Aït Makhlouf
	Oulad Salem	El Achache El Meradsa Zeradna
	Ait bou Chent	Ait bou Chent Ait Saïd
	Ait Bella ou Saïd	Ait Bella ou Saïd Ait Bakri Ait Ali
Oulad Delim	Oulad Remitia Anatra	
	Oulad Zahra	Chenagla Bouhane
	Sekarna Oulad Chaker Oulad Draa et Oulad Amer Ahel Zaouïa (Sidi Ahmed)	
	Terkouz ou Kerkouz Mekhalif Zirara O^d Sidi Abdallah et Ahouaoui El Habacha Oulad Sidi Datsi	petites fractions
Doubelal	Mekraz	Mekraz Gheraba Mekraz Arab
	Haïane	Haïane Gheraba El Henadga
Oudaïa (Meghafra)	Ahmar Oulad bou Sebaa Oulad Oguil Oulad Embarek (El Meradine) El Fenadjir Oulad Othmane Oulad Hassane Remitate Oulad Zid El Aouaïd Oulad Hallouch	

Ait Immour	Ait Talilt	Ait ou Menacef Ait Toufouchen Ait Moussa
	Imellahen	Ait el Khemi Ait Ghejdine
	Ait Goufi	Ait Ichou Ait ou Hassous
	Imelouane	Ait Haddou Ait ou Mezil Ait Chaïb Merhane et Ait Ichou
Tekna	Oulad Daoud	
	Azouafid	
	Ait Lahcene	
	El Gheraba	El Gheraba Zekara Ait Smouguen Ait Moussa ou Ali
	Izerguiine	Izerguiine Ait Hassine
	Zenqat	

Statistique de la population. — Ce groupement de tribus renferme une population d'environ 25.000 âmes. La répartition des habitants est donnée ci- dessous, d'après les résultats du recensement général de 1926.

	Enfants	Adultes	Vieillards	Total
Menhabba	1.245	1.911	509	3.665
Harbil	535	933	547	2.015
Oulad Delim......	2.307	2.888	1.144	6.339
Doubelal	193	842	169	1.204
Oudaïa (Meghafra).	2.379	2.538	682	5.599
Ait Immour	1.882	2.478	406	4.766
Tekna	643	996	374	2.013
Totaux	9.184	12.586	3.831	25.601

Origine et historique sommaire des Tribus

Menhabba. — Ils se disent Arabes qoréïchites. En réalité, les Menhabba appartiennent aux Maqil ; avec les Amarna, ils formaient autrefois la confédération des Ahlaf, du groupe Doui Mansour ben Mohammed. Un groupe important de Menhabba habite actuellement le Sous. Les Menhabba de Merrakech n'ont pas le sentiment d'appartenir à la même souche. Pourtant, certains d'entre eux croient, que les premiers ont émigré du Haouz au Sous ; c'est, en quelque sorte, avouer une origine commune. Tous les Menhabba proviennent bien de la grande tribu qui, à la fin du 14e siècle, occupait le Tafilalet ; ceux de la région de Merrakech ont continué leur progression vers l'Ouest, tandis que les autres s'arrêtaient dans le Sous. C'est la seule conclusion à tirer des faits connus.

Le groupement de Merrakech semble être venu dans le Haouz à la suite des Saadiens, dans le courant du 16e siècle, peut-être sous le sultan Ahmed el Mansour Dehebi. L'histoire de ces Menhabba est mal connue ; d'une façon générale, ils paraissent avoir donné constamment leur appui aux divers sultans, mais sans faire partie du guich. Aux environs de 1760, ils complètent les forces dévouées à Sidi Mohammed ben Abdallah, pour réprimer une insurrection des Oudaïa et Bouakher.

Les Menhabba n'admettent pas la qualification de guich; ils reconnaissent simplement le service fourni au Makhzen, durant une cinquantaine d'années, de Sidi Mohammed ben Abderrahmane à Mouley Abdelaziz, qui ne leur a plus payé la solde. Les observations directes faites, dans les premières années du 20e siècle, par un Français très averti des choses marocaines (Aubin) concordent avec ces dires. Les Menhabba renforçaient la fraction Ahel Sous de Merrakech (Meghafra) sans en faire véritablement partie, leur concours restant limité et ne donnant lieu à aucun privilège ; ils payaient la naïba et se trouvaient dans la même situation que les Rehamna, Ahmar, Abda et Harbil qui, sauf les derniers, n'ont pas été recensés avec le guich.

Le classement de Menhabba, fixés d'ailleurs depuis longtemps au même lieu, ne repose donc sur aucune base sérieuse.

Harbil. — D'après la croyance populaire, les Harbil descendraient de la tribu des Benou Adnane. En fait, ce sont des Arabes maqil, dont il n'est pas possible de préciser autrement l'origine ; leur dernier habitat se trouvait dans le Sous. Ils se sont vraisemblablement introduits dans le Haouz vers la même époque que les Menhabba. Depuis lors, leur sort a dû être lié à celui de ces derniers, qui sont leurs voisins et avec lesquels ils ont soutenu Sidi Mohammed ben Abdallah contre les Oudaïa et Bouakher. L'histoire des Harbil est aussi obscure que celle des Menhabba.

Les Harbil disent avoir été adjoints au guich par Mouley Abderrahmane ; cela remonterait donc à environ un siècle, sans doute au moment de la répression de la révolte des Cherarda. Les Harbil concouraient au service avec les Ahel Sous (Meghafra), tout en restant soumis à la taxe de naïba. Leur situation était en tous points identique à celle des Menhabba, ainsi que cela résulte du témoignage déjà cité.

Le classement des Harbil est aussi peu fondé que celui de la précédente tribu.

Oulad Delim. — Ils revendiquent une ascendance qoréïchite et se prétendent de même souche que les Chebanate. L'origine de ceux-ci étant nettement maqilienne, il y a là une contradiction flagrante. Les Oulad Delim du Haouz ne se prononcent pas sur leur parenté avec la grande tribu saharienne de même nom, sauf en ce qui concerne la fraction Remitia ; selon eux, une partie des Remitia aurait abandonné le Haouz, à la fin du 18[e] siècle ou au début du 19[e] siècle, pour se joindre aux Oulad Delim du Sahara. Ce mouvement partiel de régression vers le Sud, qui n'intéressait sans doute qu'un petit nombre de familles, est parfaitement admissible, mais ce cas isolé présente un faible intérêt. La tribu du Haouz constitue sûrement un rameau détaché autrefois des Oulad Delim de l'oued Noun, lesquels appartiennent au groupe maqilien, dont les différentes branches ont pénétré au Maroc par le Sud.

Les Oulad Delim ont dû arriver dans la région de Merrakech au 16[e] siècle, parmi les contingents arabes formant l'armée des premiers Saadiens ; on date parfois cet événement du règne d'Ahmed el Mansour Dehebi. Ils se sont alors plus ou moins unis à d'autres tribus, de manière à former l'espèce de confédération qui a pris le nom de Cherarda. Des mélanges se sont produits, car on retrouve

quelques Zirara, chez les Oulad Delim. On ne sait rien de l'histoire de cette tribu, qui n'a pas conservé de traditions ; il ne semble pas qu'elle ait participé à la révolte des Cherarda de la zaouïa. Son installation sur l'emplacement actuellement occupé remonte à une époque très ancienne.

Les Oulad Delim déclarent qu'ils ont été incorporés au guich par Sidi Mohammed ben Abderrahmane, il y a environ soixante-dix ans ; pour le service, on les comptait avec les Ahel Sous (Meghafra). Il n'est pas possible de préciser la portée exacte de ce rattachement, ni les raisons pour lesquelles il a été prononcé, mais il semble bien que le statut guich n'a pas été appliqué de façon complète aux Oulad Delim.

Le classement de cette tribu est très douteux.

Doubelal. — Ce sont des Arabes maqil, mais l'on n'a pas de précisions sur le groupe auquel ils ont appartenu. Ils affirment être tous frères des Doubelal, qui nomadisent au sud de l'oued Noun. Il n'y aurait eu aucun mélange ; seul le douar Oulad Driss, provenant d'une autre tribu du Sahara, ferait exception. Doubelal est la prononciation locale ; les Doubelal du Sahara sont plus connus sous les noms de Doui Belal ou Ida ou Belal.

Ainsi que les Oulad Delim, les Doubelal faisaient partie des contingents venus dans le Haouz avec les premiers Saadiens. Ils y ont sans doute apparu vers la même époque ; suivant quelques-uns, ils auraient été appelés par Ahmed el Mansour Dehebi. La tribu s'est alors agrégée au groupement des Cherarda qui était en voie de formation. Les Doubelal, fixés d'abord autour de Chichaoua, ont creusé des séguias (canaux), qui portent encore des noms de fractions de la tribu. Lorsque celle-ci a été déplacée par la suite, des isolés sont restés dans la région, où on les retrouve encore mélangés aux gens du pays.

D'après les auteurs musulmans, cet exode remonte à 1783. Après la répression d'une révolte des Oulad bou Sebaa, auxquels s'étaient sans doute plus ou moins associés les Tekna, Mejjat et Doubelal, le sultan Sidi Mohammed ben Abdallah fait transporter ces tribus à Fez et aux environs ; il ordonne l'inscription de leurs hommes sur les contrôles de l'armée. Les mêmes auteurs sont muets sur le retour d'un groupe de Doubelal dans la région de Merrakech.

Les intéressés donnent une version différente, mais qui semble plus probable ; par contre, ils ignorent la date exacte de l'incident, qu'ils supposent s'être produit sous Mouley Abderrahmane, aux environs de 1825. Les Doubelal ayant pillé une caravane de Mogador, le sultan déplace et divise la tribu ; il envoie un groupe à Fez, l'autre au Nord du Tensift, et les enrôle dans le guich.

Les Doubelal paraissent être guich sans restriction. Dans l'ancienne organisation, on les comptait avec le guich Cherarda.

Oudaïa (Meghafra). — Le guich Oudaïa est un groupement artificiel de diverses tribus ou fractions de tribus d'origine maqilienne. Les éléments, entrés dans sa composition, ne sont pas passés en même temps au nord de l'Atlas. Certains d'entre eux : les Zirara, Chebanate, Oulad Mtaa, Oulad Djerrar ont déjà été étudiés précédemment.

L'apparition des Oudaïa dans le Haouz a lieu vers la fin du 17e siècle. En 1677, Mouley Ismaïl trouve un groupe de la tribu installé, avec des Chebanate, aux environs de Merrakech ; il avait fui le Sahara, chassé par la famine. Comme la mère de Mouley Ismaïl était une femme des Oudaïa, celui-ci traite les réfugiés en parents et s'intéresse à leur sort. Cette circonstance devait faire la fortune des Oudaïa. Le sultan envoie le groupe du Haouz à Meknès et l'inscrit sur les registres du guich ; il invite ensuite ceux demeurés dans le Sud à rejoindre leurs contribules ; deux contingents successifs viennent grossir le nombre des premières recrues. Plus tard, après avoir ramené les Zirara et Chebanate d'Oudjda dans la vallée de l'Oum er Rebia, Mouley Ismaïl procède à un nouvel aménagement du guich ; il reconstitue les Ahel Sous en adjoignant les Meghafra aux Chebanate, Zirara et autres fractions secondaires, puis il réunit les Ahel Sous aux Oudaïa. Le guich Oudaïa était ainsi constitué dans sa forme définitive, avec prééminence des Oudaïa.

La fraction Meghafra qui, aujourd'hui, représente seule le guich Oudaïa dans la région de Merrakech, n'est pas directement apparentée aux Oudaïa. Les Meghafra, subdivision du groupement Ahel Sous, ne semblent pas avoir servi dans le guich avant Mouley Ismaïl. On ignore l'origine exacte de cette fraction, dont l'homogénéité paraît douteuse, quoi qu'en disent les intéressés. Il existe de fortes présomptions pour que les sous-fractions Ahmar et Oulad

bou Sebaa soient des éléments détachés des tribus de ce nom.

Dès qu'il est concentré dans la plaine du Saïs, près de Fez, le guich Oudaïa devient vite très puissant. Avant de consentir à faire échec aux Bouakher, il participe, à maintes reprises, aux désordres de ces noirs ; dans la suite, il commet encore, pour son propre compte, de fréquents actes d'insubordination.

Vers 1760, Sidi Mohammed ben Abdallah lance les tribus fidèles sur les Oudaïa et Meghafra, qui sont battus et razziés ; les uns fuient, les autres sollicitent l'aman. Le sultan accorde son pardon, mais il fixe la majeure partie du guich à Meknès ; Mouley Yezid replace les exilés à Fez vers 1790. Après d'autres incartades, le guich Oudaïa se soulève en 1831. Mouley Abderrahmane est d'abord obligé de se réfugier à Meknès, puis il rassemble des contingents et marche contre les révoltés; ceux-ci n'osent pas soutenir la lutte et se soumettent. Le sultan exécute quelques répressions, sans oser toutefois brusquer les choses. C'est seulement l'année suivante, qu'il se décide à agir avec énergie en dispersant le guich Oudaïa ; les Meghafra sont transportés à Zaouia Cherardi, près de Merrakech, où ils se trouvent encore. Le guich Oudaïa, rayé des registres, est rétabli dans ses privilèges vers 1845.

Les Meghafra sont incontestablement guich.

Ait Immour. — D'après le cheikh Zemmouri, les Ait Immour seraient des Arabes originaires de Syrie. Cette assertion est fausse ; ce sont des Berbères autochtones, qui proviennent du groupe Beraber de l'Atlas. Un séjour prolongé dans le Bled el Makhzen les a arabisés, mais ils n'ont pas oublié leur langue primitive. Les Ait Immour sont bilingues.

Vers 1694, après une campagne contre les Berbères de la montagne, Mouley Ismaïl fixe les Ait Immour entre les Ait ou Malou et les Ait Yafelmane. Les Ait ou Malou chassent ensuite les Ait Immour, qui s'établissent près de Kasba Tadla. Cette tribu commettant de nombreuses déprédations autour de la ville, le souverain doit la châtier en 1729. Les Ait Immour se montrent alors partisans dévoués des sultans et c'est probablement en 1758 que Sidi Mohammed ben Abdallah les installe au djebel Selfate, à Ouldja Touila et Azghar, entre le Sebou et le djebel Zerhoun.

En 1783 ou 1784, à la suite de l'expédition contre les

Oulad bou Sebaa et autres tribus de la région de Merrakech, le sultan Sidi Mohammed ben Abdallah aurait ramené les Ait Immour au Tadla, au moins en partie ; de toute façon, cet exode a dû être de courte durée, puisqu'on les retrouve peu après au djebel Selfate. Mais la période de stabilisation n'était pas encore atteinte. Sur les plaintes des voisins, auxquels ils causaient du tort, Mouley Abderrahmane fait enlever les Ait Immour par surprise, entre 1825 et 1830, et les place aux environs de Merrakech, sur leur territoire actuel.

Le cas des Ait Immour est très spécial. Ces Berbères ont été déplacés à plusieurs reprises, tantôt pour raisons politiques, tantôt par mesure de police, jamais pour rébellion contre le souverain. Aucun document ne les mentionne comme ayant été incorporés au guich. Depuis leur arrivée dans la région de Merrakech, ils ont bien servi avec celui-ci, mais sans nul doute dans des conditions particulières. Erckmann (1) les range parmi les tribus berbères du Dir, Mesfioua et autres, qui envoyaient à l'armée des nouaïb à pied. Or, en 1882, cet auteur a suivi l'expédition du Sous avec la mission militaire française ; il était, par conséquent, en mesure d'obtenir des renseignements précis sur la question.

Le classement des Ait Immour paraît donc anormal.

Tekna. — Ils sont Arabes maqil, mais on ne saurait préciser de quelle branche ils descendent. Les Tekna du Haouz faisaient autrefois partie de la confédération de même nom, qui nomadise au sud de l'oued Noun et groupe les tribus Tridariine, Izerguiine, Reguibate, etc. Il existe encore une fraction d'Izerguiine chez les Tekna du Haouz.

Ce groupe de Tekna paraît venu du Sahara dans la région de Merrakech à l'époque des Saadiens, certains disent au temps d'Ahmed el Mansour Dehebi. Les Tekna entrent alors dans la composition du groupement Cherarda : ils occupent le territoire actuel de la tribu et celui s'étendant à l'Ouest, jusqu'aux abords de Chichaoua.

A la fin du 18e siècle, des Tekna participent vraisemblablement à la révolte des Oulad bou Sebaa, car Sidi Mohammed ben Abdallah les comprend dans la répression. En 1783, ce sultan fait transporter une partie de la tribu aux

(1) *Le Maroc Moderne* (Voir la bibliographie donnée plus loin).

environs de Fez et enrôle les combattants dans l'armée ; l'autre partie reste en place, là où on la retrouve aujourd'hui. D'après la version des auteurs musulmans, prise à la lettre, le transfert aurait été appliqué à la totalité de la tribu. Or, les traditions locales et la situation de fait montrent, avec évidence, qu'il n'a pu en être ainsi.

Suivant les déclarations des intéressés, les Tekna, maintenus dans le Haouz, ne servent avec le guich que depuis Mouley el Hassane, qui a régné de 1873 à 1894. Comme ils n'ont jamais été déplacés, on n'a pas dû leur appliquer le statut complet des véritables tribus guich.

Dans ces conditions, le classement des Tekna demeure suspect.

Les territoires occupés

Menhabba. — Ils habitent le versant nord des Djebilet et une partie de la plaine attenante, qui est comprise entre la route de Merrakech à Mazagan, à hauteur de son embranchement avec la route de Safi, et une ligne longeant un peu à l'ouest la route de Merrakech à Casablanca. Leurs voisins sont les Rehamna, Harbil et Oulad Delim.

Cette région, n'étant pas arrosée, a une valeur médiocre. Toute la partie montagneuse n'est pas cultivable ; elle ne peut servir qu'au pacage des troupeaux.

Harbil. — La tribu est installée sur le versant sud des Djebilet, jusqu'au Tensift, à cheval sur la route Merrakech-Mazagan et légèrement à l'ouest de la route Merrakech-Casablanca. Elle a comme voisins les Menhabba, Rehamna, Doubelal et Oulad Delim.

Ce territoire n'a, lui aussi, qu'une faible valeur ; les collines dénudées des Djebilet y ont un développement important. L'eau est rare.

Oulad Delim. — Le domaine des Oulad Delim est scindé en deux parties. La plus grande se trouve à cheval sur la route Merrakech-Safi et à l'ouest de la route Merrakech-Mazagan ; l'autre, forme un petit ilôt, plus au Nord, contre et à l'ouest de cette dernière voie de communication. Dans la première parcelle, les Oulad Delim voisinent avec les Rehamna, Menhabba, Harbil et Doubelal ; dans la seconde, ils sont enclavés au milieu des Rehamna.

La zone d'habitat des Oulad Delim n'est guère plus favorisée que les précédentes. Une notable superficie est de nature montagneuse et le restant n'est pas, ou à peine irrigué.

Doubelal. — Cette tribu est installée sur la rive droite du Tensift ; ses voisins sont les Oulad Delim, Harbil, Rehamna et Oudaïa.

Les terres sont passables mais mal irriguées.

Oudaïa (Meghafra). — Ils occupent dans la plaine, sur la rive gauche du Tensift, une région que traversent l'oued Nefis et la route Merrakech-Mogador. Les zaouïas Cherardi et Ben Sassi sont situées sur leur territoire. La tribu a comme principaux voisins les Doubelal, Rehamna, Oulad Sidi Cheikh et Ahmar.

Ce territoire est très riche. Il est arrosé par des séguias dérivées du Nefis, des sources ; l'eau de la nappe phréatique se trouve à une faible profondeur. La majeure partie du sol est cultivée ; on voit de beaux jardins complantés d'arbres fruitiers et de vignes.

Ait Immour. — Leur habitat est au sud de la route Merrakech-Mogador et du vaste immeuble domanial dénommé Tamesguelft ; le côté est se trouve à cheval sur l'oued Nefis. Vers le Sud-Est, il y a quelques hauteurs, mais, partout ailleurs, la plaine domine. Les Ait Immour voisinent avec la zaouïa de Tameslouht, les Aroussiine, Oulad Yala, Tidrarine et Frouga.

Les terres des Ait Immour sont, à part de rares exceptions, entièrement cultivées ; plusieurs séguias les irriguent, en utilisant les eaux du Nefis. Il y a des vergers assez importants.

Tekna. — Cette tribu a son territoire en plaine, au sud de la route Merrakech-Mogador et à l'ouest des Ait Immour ; elle a comme voisins les Frouga, Mejjat, Oulad Yala et Ahmar.

Le sol est fréquemment de nature rocheuse, partant incultivable. Dans l'ensemble, le pays est plutôt médiocre. Une seule seguia du Nefis lui donne un peu d'eau ; des puits fournissent celle nécessaire aux besoins de la tribu.

Le mode d'installation des tribus. — Les habitants vivent, soit dans des maisons de pierre ou de pisé, soit dans

des huttes cylindro-coniques dites nouala. A part la zaouia de Sidi Zouine, gros village aux ruelles tortueuses, les agglomérations de quelque importance sont rares. La plupart du temps, les douars sont formés d'un mélange de maisons et de noualas disposées sans aucun ordre, à de larges intervalles. Les notables ont parfois des habitations plus vastes, avec murs d'enceinte.

Le dénombrement de 1926 a donné les résultats suivants :

	Maisons	Noualas	
Menhabba	267	897	
Harbil	275	453	1.303 maisons
Oulad Delim	614	1.563	3.355 noualas
Doubelal	147	442	
Oudaïa (Meghafra)..	629	763	
Ait Immour	203	488	1.194 maisons
Tekna	362	455	1.706 noualas
Totaux	2.497	5.061	

Ce tableau montre que, pour l'ensemble des tribus, le nombre des noualas est double de celui des maisons. Mais la proportion varie, quand on considère la répartition des tribus sur le terrain. Dans le groupe fixé au nord du Tensift, où le pays est pauvre, il y a environ trois fois plus de noualas que de maisons. Dans celui qui occupe la région plus riche, située au sud de la rivière, il n'y a plus qu'une nouala et demie pour une maison.

La question des terres

La thèse du Makhzen. — D'une façon générale, les souverains arabes de l'Afrique du Nord se sont toujours plus ou moins considérés comme maîtres du sol, en vertu de l'ancien droit de conquête. Mais, par la force des choses, le principe ne devait guère sortir du domaine de la théorie; pratiquement, son application intégrale à l'ensemble des populations soumises était irréalisable. Cette conception

permet néanmoins de justifier certaines mesures violentes, comme la confiscation des terres de toute une collectivité, les déplacements de tribus, que le monarque ordonnait lui-même et sans appel.

Au Maroc, des mesures de ce genre ont été prises aux époques de stabilité suffisante, quand le sultan se trouvait en état d'imposer sa volonté, soit par ses propres moyens, soit avec l'appui de groupements gagnés à sa cause. Le pays était d'ailleurs très souvent en proie à l'anarchie. Après les profonds bouleversements dus à l'introduction de l'élément arabe, les luttes intestines ont encore entraîné de fréquentes modifications à l'assiette des tribus. Aussi conçoit-on, que les souverains aient pu parfois, sans trop de difficultés, se saisir de territoires momentanément libres pour y établir leurs combattants, notamment aux 16ᵉ et 17ᵉ siècles. Il est admissible que les terres ainsi acquises et celles confisquées soient classées dans le domaine de l'Etat, mais il faut éviter les généralisations.

Or, en ce qui concerne les terres du guich, le Makhzen semble bien ne tenir aucun compte de leur origine ; il les place sans distinction dans la catégorie des biens domaniaux. Les tribus n'ont que la jouissance perpétuelle de l'usufruit, l'Etat se réservant la nue-propriété. Cet usufruit n'est lui-même concédé qu'à titre collectif, le territoire étant réparti entre les familles inscrites. Les mâles ont seuls droit au partage ; à la mort d'un concessionnaire, les fils héritent de ce droit, à l'exclusion des femmes.

Telle est la règle posée pour toutes les tribus et qui, dans les débuts du guich, pouvait être fondée ; par la suite, il y a eu des dérogations. Ainsi, on reconnaît aux Cheraga la possession complète de la majeure partie de leur domaine. Le statut guich n'est donc pas incompatible avec la propriété privée, même dans l'esprit du Makhzen. Il est évident que l'on a inscrit des tribus sur les contrôles, sans les installer sur des terres appartenant à l'Etat. Des donations sont également intervenues. Par des actes qui, régulièrement, devraient être irrévocables, des sultans ont attribué la propriété du fonds à certaines fractions ; plus tard, d'autres souverains ont pourtant prélevé des parcelles, sur les mêmes terres, pour les mettre à la disposition d'intrigants. Sous l'ancien régime, l'arbitraire était trop souvent la seule loi.

Quant aux tribus placées dans la catégorie naïba, elles ne disposeraient également que du domaine utile, tout au moins dans les parties de leur territoire non vivifiées ; mais le droit de l'Etat sur le domaine éminent n'était plus soutenu de façon sérieuse, au début du 20e siècle. Les membres de ces tribus avaient, en fait, la possession du sol, soit à titre privé soit à titre collectif.

La thèse des tribus. — Sauf de rares exceptions, les membres des tribus guich s'attribuent la propriété du sol occupé. Ce point de vue est inconciliable avec celui du Makhzen.

On a donné à ce sujet l'explication suivante. En raison de la longue durée des concessions dans les mêmes familles, les détenteurs en sont venus à disposer des terres, à vendre des parcelles à des étrangers, avec la complicité des pachas. Ces manœuvres ont fait évoluer un simple droit de jouissance vers la propriété privée. Les modifications au contrat primitif dateraient de la fin du 19e siècle et du début du 20e siècle ; elles seraient le résultat des troubles, qui ont caractérisé cette période. Les registres n'étant pas tenus et les partages n'ayant plus lieu régulièrement, faute de surveillance, les tribus devaient fatalement abuser d'un tel état de choses.

Cette version est sans doute exacte, dans un certain nombre de cas, mais elle ne correspond pas toujours à la réalité. Les remarques, faites à propos de la thèse makhzen, montrent que le problème est beaucoup plus complexe. Parmi les tribus guich, il ne manque pas de collectivités ou d'individus, qui ont des arguments valables pour appuyer leurs prétentions. S'il ne s'est pas produit d'oppositions, lors des premières reconnaissances des terres guich, cela tient surtout à ce que les intéressés n'en comprenaient pas le but et la portée.

La situation des différentes tribus du Haouz. — Toutes ces tribus, moins une, affirment que le sol leur appartient à titre privé. Il est certain que, depuis longtemps, les terres sont définitivement partagées entre les occupants ; les dernières répartitions remontent au moins au règne de Mouley el Hassane. En dehors des parcelles non vivifiées, que l'on utilise généralement comme terrains de pacage, la possession du sol a donc cessé de revêtir un caractère collectif. Quant aux droits de propriété, le cas particulier de chaque tribu est examiné ci-après.

Menhabba. — Lorsque le sultan a requis leurs services, ils n'ont pas reçu de concession, puisqu'ils sont restés sur le territoire où ils se trouvaient fixés. En admettant même qu'on les ait régulièrement inscrits sur les contrôles du guich, ce qui paraît tout à fait improbable, cela ne pouvait pas entraîner, ipso facto, la perte des droits acquis et le passage de leurs terres au domaine de l'Etat. Les Menhabba sont, par conséquent, fondés à revendiquer la propriété de leur domaine.

Harbil. — La situation de cette tribu est semblable à celle des Menhabba ; elle possède exactement les mêmes droits.

Oulad Delim. — A part le léger doute relatif à la séparation de leur sort de celui des Cherarda de la Zaouia, la condition des Oulad Delim présente une grande analogie avec celle des tribus précédentes. Ils doivent, logiquement, avoir des droits à peu près identiques, si leur territoire n'a pas été confisqué ; or, rien ne prouve que pareille mesure ait été prise.

Doubelal. — Cette tribu a été déplacée par punition, avec confiscation probable ; aussi peut-on admettre que son domaine actuel est une concession de nature guich. En général, les intéressés reconnaissent d'ailleurs que le sol appartient au Makhzen.

Oudaïa (Meghafra). — Ce sont de véritables guich, dans toute l'acception du terme ; ils devraient donc disposer seulement de l'usufruit de leurs terres. Mais les Meghafra produisent un dahir, par lequel le sultan Mouley Abderrahmane semble bien renoncer aux droits de l'Etat. Dans ces conditions, la tribu est en mesure de revendiquer, très vraisemblablement au titre privatif, la nue-propriété du sol occupé.

Ait Immour. — Ils ont subi des déplacements successifs, le plus souvent pour raisons politiques. A l'origine, ces autochtones avaient d'ailleurs un domaine leur appartenant en propre ; on ne le leur a sans doute pas fait quitter sans compensations. D'autre part, les Ait Immour n'ont jamais dû faire partie du guich et, lors du dernier transfert, il ne semble pas que le sultan ait prononcé contre eux la peine de confiscation ; l'opération ressemble plutôt à un échange de territoire. En effet, peu après leur instal-

lation dans le Haouz, Mouley Abderrahmane leur a reconnu, par dahir, la pleine possession des nouvelles terres ; des actes de partage, sanctionnés par le souverain, ont complété cette mesure. Des parcelles importantes ont néanmoins été concédées plus tard à des tiers, au détriment de la tribu, ou prises abusivement par le Makhzen. Mais, en droit, les Ait Immour paraissent bien être propriétaires à titre privé de tout le territoire, sur lequel ils ont été installés dans la première moitié du 19e siècle.

Tekna. — Le cas de cette tribu se rapproche beaucoup de celui des Oulad Delim. Il est en outre presque sûr, que leur patrimoine n'a jamais été appréhendé par le Makhzen. En conséquence, les prétentions des Tekna à la possession du sol sont très admissibles.

CONCLUSIONS

Ainsi qu'on l'a exposé, parmi les tribus du Haouz classées guich, toutes ne méritent pas vraiment cette qualification ; certaines ont plutôt appartenu à la catégorie dite naïba, comme les tribus Rehamna, Ahmar, Abda, etc. On ne voit guère pourquoi l'on a compris les unes dans le guich et pas les autres. En ce qui concerne les territoires occupés, la plupart des tribus peuvent en revendiquer la possession.

La situation se résume ainsi :

Tribus guich	Oudaïa (Meghafra) — Territoire présumé aux détenteurs.
	Doubelal — Territoire présumé domanial.
Tribus très douteuses ou non guich	Menhabba — Territoire revendicable par les détenteurs.
	Harbil — Territoire revendicable par les détenteurs.
	Oulad Delim — Territoire revendicable par les détenteurs.
	Ait Immour — Territoire présumé propriété privée des détenteurs.
	Tekna — Territoire revendicable par les détenteurs.

Après l'établissement du protectorat, les tribus guich ont été placées dans le droit commun, quant aux charges

fiscales ou autres ; mais on a continué de leur appliquer un régime d'exception, en ce qui concerne la disposition des terres, dont le Makhzen s'est attribué d'office le fonds. Aussi, cette question de propriété fait-elle tout l'intérêt du classement. Si celui-ci est abusif, les collectivités lésées n'ont que la ressource de demander aux tribunaux la reconnaissance de leurs droits ; or, cela entraîne des frais et exige des notions, qui manquent aux indigènes.

D'un point de vue plus général, le maintien du dogme de l'immeuble guich domanial apparaît, non seulement comme illogique, mais aussi comme peu équitable. En définitive, ce sont les individus ayant servi le gouvernement, de père en fils — avec parfois des écarts de conduite, mais l'anarchie ancienne constitue une suffisante excuse — qui se trouvent aujourd'hui les plus défavorisés. Alors qu'on reconnaît à l'ensemble des tribus, aux immigrées comme aux autochtones, la possession de leurs terres à titre collectif ou privé, seules les tribus guich se voient contester ce droit, même lorsqu'elles ont vivifié le sol de façon complète.

Cette inégalité frappe tout observateur impartial ; en bonne justice, elle devrait disparaître. Le mot guich n'a plus qu'un sens historique ; il faudrait le rayer du vocabulaire administratif actuel. On a proposé la solution suivante : cantonner les tribus, les déclarer propriétaires des terres qui leur seraient abandonnées, de préférence avec jouissance collective, puis prélever le surplus comme bien domanial. Cette manière de résoudre la question ne paraît pas très légitime ; elle rappelle les errements de l'ancien Makhzen et il n'est pas bon de donner pareille impression aux indigènes.

Le geste à faire serait d'accorder aux guichs le même traitement qu'aux tribus de régime normal. Le domaine a besoin de terres pour la colonisation, c'est incontestable, mais il existe d'autres moyens d'en trouver, dans des conditions admissibles pour l'Etat et pour les tribus. L'essentiel est de répartir les charges, de façon judicieuse, sur la totalité de la population.

Lieutenant-colonel L. VOINOT.

BIBLIOGRAPHIE

AHMED EN NACIRI ES SLAOUI. — *Kitab el Istiqsa*. Traduction Fumey. In Archives marocaines. T. 9 et 10. Paris 1906-1907.

ABÒULQACEM BEN AHMED EZ ZIANI. — *Et Tordjman*. Traduction Houdas. Paris 1886.

AMAR. — *La propriété foncière au Maroc*. Paris 1913.

AUBIN. — *Le Maroc d'aujourd'hui*. Paris 1905.

BEAUMIER. — *Le Maroc*. Bulletin Société de Géographie de Paris T. 14. 5e série. Paris 1867.

DE CHÉNIER. — Recherches historiques sur les Maures et histoire de l'empire du Maroc. T. 3. Paris 1787.

ERCKMANN. — *Le Maroc moderne*. Paris 1885.

LE CHATELIER. — *Tribus du Sud-Ouest marocain*. Paris 1891.

MARÇAIS. — *Les Arabes en Berbérie du 11e au 14e siècle*. Constantine-Paris 1913.

MICHAUX-BELLAIRE ET AUBIN. — *Le régime immobilier au Maroc*. Revue du Monde musulman. Paris, mars 1912.

MILLIOT. — *Les terres collectives (Bled Djemaa). Etude de législation marocaine*. Paris 1922.

SALMON. — *L'opuscule du cheikh Zemmouri sur les chorfas et les tribus du Maroc*. Archives marocaines, T. 2. Paris 1905.

ORAN

Port du Maroc et du Sahara

I

Les géographes ont coutume de distinguer les ports naturels et les ports artificiels : c'est là, semble-t-il, une notion à réviser, voire même à rayer complètement des manuels scolaires. Il y avait des ports naturels au temps d'Ulysse, quand les marins suivaient les côtes et tiraient tous les soirs leurs barques sur le rivage. Il y avait des ports naturels au temps de la marine à voiles, quand les navires étaient soumis aux caprices du vent et n'avaient encore qu'un faible tirant d'eau. Mais, dans les conditions actuelles de la navigation et avec les dimensions qu'atteignent aujourd'hui les bâtiments, il n'y a vraiment plus de ports naturels. Le « port naturel » de Marseille, c'est-à-dire le vieux port, ne joue plus qu'un rôle secondaire dans l'organisme de la grande cité et on pourrait en dire autant de tous les « ports naturels » ou prétendus tels, qui ont bien pu être l'origine d'une ville maritime, mais qui ont été si profondément remaniés et transformés par l'homme que le rôle primitif de la nature ne s'y laisse plus guère apercevoir. Ce qui importe désormais, c'est beaucoup moins l'existence d'un « port naturel » qu'un ensemble de conditions favorables à la création forcément artificielle d'un grand établissement maritime.

Il serait donc oiseux de discuter la question de savoir si Oran est ou n'est pas un port naturel : tel qu'il est actuellement, il nous apparaît comme une admirable réalisation de la volonté humaine ou plutôt de l'énergie française.

Les travaux du port d'Oran (1) se sont effectués en quatre étapes. La première a été atteinte en 1868 (le Vieux-Port) et la seconde en 1876 (le Bassin Aucour) : la dépense s'élevait alors à vingt millions, dont un quart environ fourni par la Chambre de Commerce. La troisième étape est celle du programme de 1906, à peu près achevé en 1914 (bassin du Maroc) : la dépense a été de dix-sept

(1) G. Meunier, *Le Port d'Oran*, (Les Ports Maritimes de la France, Paris, 1890). — Ed. Déchaud, *Oran, son port, son commerce*, Oran, 1914.

millions, dont la moitié environ payée par la Chambre de Commerce. Enfin la quatrième étape, celle du programme de 1913 (bassin Poincaré), autorisé par la loi 30 avril 1924, est en cours d'exécution : on prévoit u dépense de soixante-six millions à laquelle la Chambr de Commerce contribue pour moitié également. A chacune de ces étapes, la surface des bassins en eau profonde, des quais, des terre-pleins s'est accrue dans des proportions considérables. Actuellement la surface d'eau est de 40 hectares, la longueur des quais de 2.897 mètres, l'étendue des terre-pleins de 160.000 mètres carrés. Le port d'Oran possède un outillage que bien des grands ports de la métropole pourraient lui envier, en particulier une bigue flottante permettant de décharger des locomotives pesant 70 tonnes.

A Oran aboutissent les lignes à voie large d'Alger-Oran, d'Oudjda-Oran, avec embranchement sur Ras-el-Mâ, ainsi que la ligne à voie étroite de Colomb-Béchar (Kenadsa) Oran, celle de toutes les voies ferrées algériennes qui pénètre le plus loin dans le Sud (771 km.) et que des embranchements relient à Bel-Abbès, Tiaret et Mostaganem. Une gare maritime a été construite pour la voie large et une autre est en projet pour la voie étroite. Les travaux de nivellement ont permis l'établissement sur les quais d'un grand nombre de voies ferrées ; l'aménagement des voies d'accès faisant communiquer le port avec la ville et les gares, situées en haut d'une falaise abrupte, ont présenté des difficultés particulières, en raison des différences de niveau et des dispositions topographiques : ces difficultés ont été heureusement résolues. Oran est dès à présent un des ports les meilleurs et les mieux outillés de la Méditerranée.

Le développement du port d'Oran est fonction de la prospérité de l'Oranie, de l'accroissement de la population européenne, de l'extension des surfaces cultivées, des progrès de la production, de la colonisation et du commerce. Sur 829.000 Européens que compte l'Algérie du Nord au recensement de 1926, le département d'Oran en a 351.000, celui d'Alger 307.000, celui de Constantine 171.000 seulement.

Si toute l'Afrique du Nord avait autant d'Européens que l'Oranie (1 Européen pour 3 indigènes), elle aurait quatre millions de colons au lieu d'un, et le rêve de Prévost-

Paradol serait vraiment une réalité. Ce n'est d'ailleurs pas seulement par le chiffre de sa population européenne que l'Oranie est la région la plus prospère et la plus avancée de la Berbérie tout entière : c'est par l'activité et l'esprit d'initiative de cette population, par les progrès vraiment prodigieux qu'elle a réalisés et qui ont abouti à la mise en valeur de toute la partie cultivable et utilisable de l'Algérie occidentale. Il n'est que juste de reconnaître que les indigènes ont suivi l'exemple des colons et réalisé eux aussi de très notables progrès économiques.

Quant à la ville d'Oran, c'est, parmi les grandes villes de l'Afrique du Nord, celle qui compte proportionnellement le plus grand nombre d'Européens : 125.000 sur 150.000 habitants, soit 83 pour 100 ; la proportion est de 72 pour 100 à Alger, 42 pour 100 à Tunis, 32 pour 100 à Casablanca. Oran a une allure particulière, affairée, audacieuse, quasi-américaine, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs au même degré dans la France africaine.

On ne saurait dès lors s'étonner de la croissance extraordinairement rapide du port d'Oran. Le rythme de cette croissance, déjà très accentué avant 1914, s'est notablement accéléré depuis la guerre. En 1913, le tonnage brut s'élevait à 7.642.000 tonnes et le tonnage marchandises à 1.869.000 tonnes. En 1927, le tonnage brut a atteint plus de seize millions de tonnes et le tonnage marchandises 2.462.000 tonnes (marchandises débarquées : 1.382.000 tonnes, marchandises embarquées : 1.080.000 tonnes). Quant à l'industrie du ravitaillement en charbon des navires en relâche, Oran est placé dans des conditions géographiques éminemment favorables, à mi-distance des grands ports du Nord de l'Europe et du canal de Suez, l'escale ne nécessitant qu'un déroutement de quelques milles. Grâce au matériel perfectionné, les opérations de charbonnage sont exécutées dans les meilleures conditions de temps et d'économie : ce trafic a débuté en 1904 avec 306.000 tonnes ; il a atteint, en 1927, 4.897.000 tonnes, dépassant pour la première fois Alger (2.891.000 tonnes). Oran est visiblement en voie de devenir le premier port de l'Algérie et de toute l'Afrique du Nord. Les graphiques que la Chambre de Commerce d'Oran a bien voulu faire établir à notre intention et qu'on trouvera à la fin du présent article font ressortir nettement la rapidité de ce développement.

II

Les principaux éléments du trafic du port d'Oran sont évidemment fournis par l'Oranie elle-même. Ce trafic peut progresser encore dans de grandes proportions par une exploitation plus complète du sol et du sous-sol de l'Algérie proprement dite, qui est bien loin d'avoir atteint le degré de développement dont elle est susceptible. Mais tous ceux qui connaissent ce pays savent que, contrairement à ce qu'on imagine, si la superficie totale de notre colonie est très grande, la surface utile est très restreinte (1). Les Algériens, enfermés entre la Méditerranée et le désert, n'ont pas devant eux, comme les Canadiens et les Américains du Nord en général, un arrière-pays quasi-indéfini, des terres cultivables et disponibles en quantité quasi-illimitée. Si la France a placé sous son protectorat la Tunisie et le Maroc, c'est, on ne saurait assez le rappeler, en raison même de son établissement en Algérie, pour le compléter, le fortifier et donner à ses colons africains le terrain d'expansion qui leur manque. On sait quel rôle considérable les Algériens ont joué dans la pénétration tunisienne et marocaine comme soldats, comme administrateurs, comme colons. Et le principal argument à nos yeux pour la construction du chemin de fer transsaharien, c'est de donner aux Algériens le désir et la possibilité de créer des exploitations agricoles dans la boucle du Niger. On peut être assuré qu'ils n'y manqueront pas pour peu que la chose soit réalisable. Nous les avons vus d'année en année monter en quelque sorte à l'assaut de l'Algérie intérieure et y conquérir des champs sur la friche ; les voici parvenus à la limite de la steppe, ils veulent maintenant sortir de l'île du Moghreb et gagner pour la France au Soudan des provinces nouvelles.

Il n'est pas très facile de savoir pour quelle part le Maroc et le Sahara entrent actuellement dans le trafic du port d'Oran. Nombreux sont les voyageurs qui, pour se rendre au Maroc, préfèrent la voie algérienne et méditerranéenne à la voie atlantique, parce que les relations par cette voie sont incontestablement plus rapides, plus fréquentes, et les traversées moins longues. Les marchan-

---

(1) Voir notamment la carte des pluies et la carte de la végétation dans l'*Atlas d'Algérie et de Tunisie* d'Augustin Bernard et René de Flotte.

dises chères et peu encombrantes suivent le même chemin que les voyageurs pressés. Les produits fabriqués de la métropole, notamment les tissus de coton, de laine et de soie, les sucres, les savons passent en grande partie par Oran, ainsi que les thés. Il en est de même de beaucoup d'articles d'alimentation, de machines agricoles, d'automobiles. Le Maroc oriental, mis en valeur surtout par des Oranais, est moins pauvre au point de vue agricole qu'on ne l'avait cru ; la plaine des Trifas et la région de Berkane en particulier produisent des céréales, des vins, des cotons ; mais, pour les céréales et les vins tout au moins, le Maroc oriental est en général importateur plutôt qu'exportateur. Les moutons vivants provenant du Maroc sont exportés par l'Oranie et les tentatives faites pour les expédier par Casablanca sur Bordeaux ont échoué jusqu'à présent. Quant au Sahara, le trafic de ravitaillement de Figuig, de Colomb-Béchar, des oasis touatiennes, sans être bien considérable, joue un rôle qui n'est pas négligeable dans le trafic oranais. Au total, le commerce algéro-marocain par la frontière terrestre a passé de 41 millions en 1913 à 224 millions en 1926 (1). On peut affirmer que la plus grande partie de ce trafic part du port d'Oran ou y aboutit.

Casablanca a été un moment inquiète de la concurrence possible d'Oran ; nous croyons que ces inquiétudes ont pris fin, depuis surtout que l'exploitation des gisements de phosphate a fourni au grand port de l'Atlantique un fret abondant. Casablanca est le débouché de tout le Maroc Occidental, c'est-à-dire de la partie la plus étendue et la plus riche du pays, dont elle est appelée à drainer les richesses agricoles et minérales en même temps qu'elle le ravitaillera en produits manufacturés. Mais le Maroc oriental est indubitablement dans la sphère d'attraction de l'Algérie. « Si le problème était d'ordre purement écono-

---

(1) D'après *la Statistique du mouvement commercial et maritime du Maroc en 1926*, les exportations d'Algérie au Maroc par Oudjda ont atteint 171 millions (principaux articles en millions de francs, les tissus de coton et autres (24 millions) ; les automobiles (7) ; les sucres (18) ; les colis postaux (11) ; l'orge (7) ; la farine (7) ; les automobiles (7) ; l'essence (6) ; les thés (5) ; la houille (4) ; les vins (3) ; les cafés (3) ; les conserves (3) ; les huiles minérales (3) ; les savons (2) ; les bougies (1) ; la semoule (1) ; les fromages (1).

Les importations du Maroc en Algérie par la même voie ont été de 53 millions : moutons (16) ; laines en suint (11) ; minerai de plomb (4) ; peaux de bœuf (2) ; peaux de chèvres (2) ; peaux de moutons (2) ; amandes (2) ; alfa (2) ; coton (1) ; œufs de volailles (1).

mique, écrit M. Célérier (1), s'il devait être résolu par de simples calculs de distances et de prix de revient, il n'est pas douteux que tout le trafic du Maroc Oriental se ferait par l'Algérie. » L'intérêt national milite dans le même sens, car, si l'on ne profite pas de ces conditions naturelles ou qu'on cherche à lutter contre elles, ce sera au plus grand bénéfice de Melilla.

J'ai traité à diverses reprises (2) la question des ports du Maroc Oriental ou, comme on disait jadis, des confins algéro-marocains. Pour des raisons étrangères à toute considération locale, à tout particularisme, à tout esprit de clocher, j'ai toujours pensé que le véritable port de cette région n'est autre qu'Oran, pour peu qu'on le mette en état de jouer ce rôle ou plutôt pourvu qu'on n'y fasse pas obstacle. La côte septentrionale du Maroc jusqu'à la Moulouya, placée par les traités dans la zone d'influence espagnole, nous échappe. L'impossibilité de créer un port entre l'embouchure de la Moulouya et la frontière algérienne n'est plus contestée par personne. Reste Nemours, qu'on s'apprête à doter d'un port et d'un chemin de fer. Mais l'emplacement, selon le mot souvent rappelé de Lieussou, se refuse à la création d'un port : ni les conditions nautiques, ni les conditions d'accès ne s'y prêtent. La surface d'eau est très faible, la profondeur insuffisante, la petite ville complètement encerclée par des montagnes. Nemours n'aura jamais qu'une importance locale. « Quelles que soient, écrivait M. Barbedette (3), les améliorations apportées au port de Nemours par les travaux en cours, il ne sera jamais fréquenté régulièrement par les grandes lignes de cabotage. Les frets y seront toujours plus élevés qu'à Oran. Les maisons de gros auront toujours leur siège au chef-lieu du département et c'est par Oran que continuera à se faire l'importation des marchandises, tant en provenance de France que de l'étranger. L'absence de services maritimes directs sur la France et l'étranger ne permettra pas aux intéressés de réaliser le bénéfice qu'ils attendent de la diminution du parcours sur rail. »

---

(1) J. Célérier, *Les problèmes économiques du Maroc oriental* (*Annales de Géographie*, 1927, p. 466).

(2) Augustin Bernard, *Les Confins Algéro-Marocains*, Paris, 1911.

(3) *Programme de construction des lignes nouvelles de chemins de fer. Rapport de la Commission spéciale*, Alger, 1924, p. 24.

L'avenir est visiblement à la concentration du commerce dans quelques grands ports supérieurement outillés.

Seuls, ils peuvent fournir aux navires actuels, d'un tonnage de plus en plus considérable, les installations complètes et l'outillage perfectionné qu'ils réclament, leur donner toutes les facilités dont ils ont besoin et qui se traduisent par une diminution considérable du prix du fret. « D'une façon générale, disait récemment M. Lévy aux délégations financières, (1), on peut dire que la politique algérienne en matière de ports n'a pas été heureuse. *La multiplication des ports est sans conteste une erreur.* » Nous nous associons pleinement à ce jugement d'une profonde sagesse.

Le développement du port d'Oran est si rapide qu'il dépasse toutes les prévisions et que les installations exécutées sont toujours insuffisantes pour donner pleine satisfaction aux besoins du commerce. Cependant les travaux d'agrandissement actuellement en cours suffiront sans doute pour un certain nombre d'années. Lorsqu'ils seront achevés, la surface d'eau des bassins sera de 106 hectares, la longueur des quais de 5.192 mètres, l'étendue des terre-pleins de 300.000 mètres carrés. Il n'y aura qu'à veiller à ce que ces travaux ne soient pas exécutés trop lentement et à ce qu'un nouveau programme soit dressé en temps utile si cela devient nécessaire. Le port d'Oran a d'ailleurs, comme les nouveaux ports de Marseille et d'Alger, toutes facilités de s'agrandir ; il n'y a qu'à tailler de nouveaux bassins dans la direction de l'Est en prolongeant la digue qui les abrite et en constituant les terre-pleins avec la falaise qui les surplombe. Ces possibilités d'extension indéfinie sont précisément celles des très grands ports de l'Europe, de Londres, d'Anvers, de Rotterdam, de Hambourg. Il faudra prendre garde aussi, comme le disait récemment M. Colson à l'Académie de Marine, que les charges imposées à la navigation ne viennent pas annuler en partie ces avantages.

Si l'on veut qu'Oran conserve sa primauté, il ne suffit pas de le pourvoir de docks et de bassins. C'est un préjugé très répandu, qui a été en France et en Algérie la

---

(1) *Délégations financières — Session ordinaire de 1927, Assemblée Plénière*, p. 1906.

source de nombreuses erreurs, que de croire qu'il suffit, pour créer un grand port, de le munir de bassins profonds, de bâtir des digues solides, de ménager des surfaces de quais importantes. En réalité, un port est surtout l'aboutissement d'un réseau de voies de communication bien agencées, voies d'eau s'il en existe, routes et voies ferrées en tout état de cause. Pour citer quelques exemples au hasard, si l'on n'avait pas oublié cette notion, pourtant élémentaire, on aurait consacré à Bordeaux et à Nantes l'argent gaspillé à La Pallice et on n'aurait pas attendu jusqu'à aujourd'hui pour relier Le Havre par voie ferrée avec la rive gauche de la Seine.

Pour faire d'Oran le port du Maroc ou tout au moins de la partie du Maroc qu'il est appelé par la nature à desservir, en tout premier lieu s'impose la construction de la voie large d'Oudjda à Fès, qui, si l'on n'eût tenu compte que de l'intérêt français, aurait dû être construite au Maroc avant toute autre. Au moment de l'insurrection d'Abd-el-Krim, un des plus graves périls que nous ayons connu dans l'Afrique du Nord eût été évité, beaucoup de vies humaines et de dépenses eussent été épargnées si nous avions disposé de ce chemin de fer. Puisse cette leçon ne pas être perdue ! La ligne se compose de deux parties bien distinctes : celle d'Oudjda à la Moulouya, qui peut être très rapidement mise en service, car il suffit de poser le rail, et celle de la Moulouya à Fès, dont la construction sera beaucoup plus longue et plus coûteuse. Souhaitons que cette ligne, dont la construction va commencer immédiatement, soit achevée avec toute la rapidité désirable. Elle étendra considérablement la sphère d'attraction du port d'Oran.

Une fois cette ligne terminée, le grand central Casablanca-Tunis ne présentera plus de lacune, l'unité de l'Afrique du Nord sera réalisée et notre sécurité assurée. Mais la voie ferrée de Marnia à Oran par Tlemcen et Bel-Abbès sera vite insuffisante et embouteillée. Cette ligne a un profil extrêmement accidenté. Les tunnels, les viaducs, les ouvrages d'art de toutes sortes y sont nombreux ; les courbes et les pentes ne permettent pas d'y réaliser de grandes vitesses. Un tronçon de ligne à voie large va d'Oran à Aïn-Témouchent et aboutit à une impasse ; il est absolument indispensable que, sans plus attendre, soit construite la voie ferrée d'Aïn-Témouchent à Marnia (90

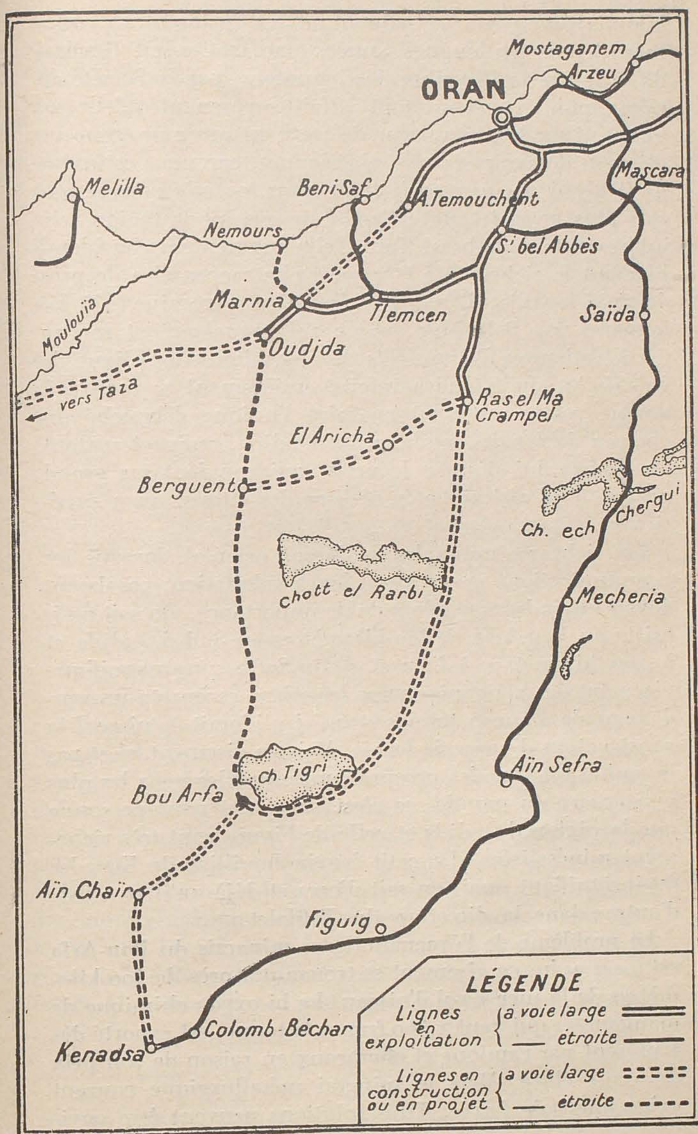


Fig. 1. — Voies ferrées en exploitations, en construction ou en projet desservant le port d'Oran

kilomètres environ). Cette ligne est instamment réclamée depuis de longues années par le Conseil Général d'Oran, par la Chambre de Commerce, par la Société de Géographie (1). Il est tout à fait surprenant qu'elle ne figure ni sur le programme de 1907, ni sur le programme de 1920 des voies ferrées algériennes, car nous estimons *qu'il n'y a pas une seule ligne dans toute la colonie qui soit plus urgente que celle-là* ; desservant la région très intéressante de la basse Tafna, elle augmentera considérablement la richesse de l'Oranie ; elle raccourcira de près de 25 % le trajet d'Oran à la frontière marocaine (235 kilomètres par Bel-Abbès, 167 par Témouchent) et mettra Fès à 10 heures d'Oran. Elle décongestionnera la ligne de Bel-Abbès, qu'il faudra refaire entièrement et mettre à double voie si on veut en faire l'unique débouché du chemin de fer de Casablanca à Oudjda, enfin et surtout on pourra lui donner le profil qui convient au grand central nord-africain et y réaliser des vitesses bien supérieures.

Les richesses minérales du Maroc oriental, lorsque les communications permettront leur exploitation, paraissent devoir atteindre une très notable importance. On sait qu'il existe au Bou-Arfa, à 300 kilomètres au Sud d'Oudjda et à 100 kilomètres à l'Ouest d'Aïn-Sefra, un magnifique gisement de manganèse pour lequel on escompte un rendement de 450.000 tonnes et qui justifierait à lui seul la construction d'une voie ferrée. Mais ce gisement n'est pas le seul et quoique les prospecteurs soient les gens les plus mystérieux du monde, ce n'est un secret pour personne que la région d'Oudjda et celle de Figuig sont très richement minéralisées. Le petit bassin houillier de Kenadsa est insignifiant, mais on sait d'ores et déjà qu'il en existe d'autres dans la direction du Tafilalet.

Le problème de l'évacuation des minerais du Bou-Arfa est assez ardu, ce gisement se trouvant à près de 400 kilomètres de la mer à vol d'oiseau. Le bi-oxyde chimique de manganèse, qui vaut 1.300 francs la tonne, est exporté dès à présent par camions et chameaux en raison de son prix de vente élevé. Mais le minerai métallurgique courant exige une voie ferrée. Trois solutions peuvent être envi-

(1) Vœux du Conseil général d'Oran du 14 octobre 1898, de la Chambre de Commerce des 23 mars 1916, 13 mai 1921, 31, janvier 1922, 14 mars 1923, de la Société de Géographie du 26 mai 1923.

sagées. La première, l'évacuation par Aïn-Sefra, est à écarter, la distance étant trop grande et surtout la ligne du Sud-Oranais n'ayant pas été construite pour un trafic aussi important. Les deux autres solutions consistent à se relier soit à Oudjda, soit à Ras-el-Mâ ; le tracé par Oudjda est le plus court, mais le tracé par Ras-el-Mâ aurait l'avantage de présenter les plus grandes facilités de construction et d'exploitation ; surtout il aboutirait au tracé probable du transsaharien dont il constituerait un tronçon et auquel il apporterait un trafic intéressant (1). On avait d'abord prévu une voie de 0 m. 60 du Bou-Arfa à Oudjda ; on envisage maintenant une voie de 1 m. 05, qui nécessiterait un transbordement à Oudjda ou la pose d'un troisième rail ; nous croyons que la voie large, dont le coût ne serait pas beaucoup plus élevé dans ces régions peu accidentées, serait en tout état de cause préférable. La question ne saurait d'ailleurs être considérée comme réglée et il faut attendre pour se prononcer le résultat des études qui vont être entreprises en vue du transsaharien. Sachons en tout cas prévoir l'avenir et ne renouvelons pas l'erreur commise dans la province de Constantine, où il a fallu, comme on sait, refaire toutes les lignes minières quand le trafic s'est développé.

Nous n'avons pas l'intention de traiter ici la question du transsaharien dans toute son ampleur. Il nous suffira de faire remarquer que la voie occidentale, la voie oranaise, le « grand axe », comme on l'a appelé, est celle qui paraît s'imposer pour de multiples raisons. Les faits parlent d'eux-mêmes. L'expérience récente du voyage des Chambres de Commerce algériennes a surabondamment démontré que cette voie est la plus courte et la plus facile pour gagner le Niger. C'est la seule par laquelle existent dès à présent des communications régulières avec le Soudan. C'est enfin le tracé en faveur duquel s'est prononcé le Conseil Supérieur de la défense nationale, qui a émis le vœu que la voie ferrée transsaharienne passe par Ras-el-Mâ et Colomb-

---

(1) Voir Dr Russo, *Le Transsaharien et les mines du territoire de Figuig* (*L'Afrique française*, 1924, Suppl., p. 37-40, carte p. 38) ; Gilles-Cardin, *La question du transsaharien, une mission officielle dans le Sud-Algérien pour la reconnaissance de la première partie du chemin de fer transsaharien* (*L'Afrique française*, 1924, *Suppl.*, p. 129-142) et *L'Afrique française*, 1928, *Suppl.*, p. 61 et 66.

Béchar. Les études prochaines confirmeront, on peut en être assuré d'avance, la supériorité de ce tracé sur tous les autres, à moins qu'on ne lui préfère le tracé par Oudjda et Berguent, qui part également d'Oran et aboutit aussi à Colomb-Béchar.

On entend quelquefois dire aux touristes qui ont visité ou qui vont visiter l'Afrique du Nord « qu'il n'y a rien à voir à Oran ». C'est le cas de dire d'eux : *Oculos habent et non videbunt*. Même au point de vue purement pittoresque, Oran et ses environs m'ont toujours paru devoir compter parmi les plus beaux paysages de la Berbérie, quoique le snobisme ne leur ait pas fait la réputation qu'ils méritent. Mais surtout Oran et l'Oranie sont véritablement le chef d'œuvre de la colonisation française. Dussé-je me faire traiter de Béotien, j'avoue que je donnerais bien des souks et bien des ruelles indigènes pour l'incomparable spectacle dont on jouit du haut de la promenade de Létang sur le port d'Oran et sa magnifique activité.

L'économiste Blanqui prédisait, dès 1844, qu'Oran égalerait un jour Marseille. Si on tient compte des conditions géographiques, si on ne se laisse pas arrêter par les rivalités locales, Oran, port de toute la partie orientale du Maroc, port du delta nigérien, doit devenir un des plus grands ports du monde, pour le plus grand bénéfice et pour la plus grande gloire de l'Algérie et de la France.

AUGUSTIN BERNARD.

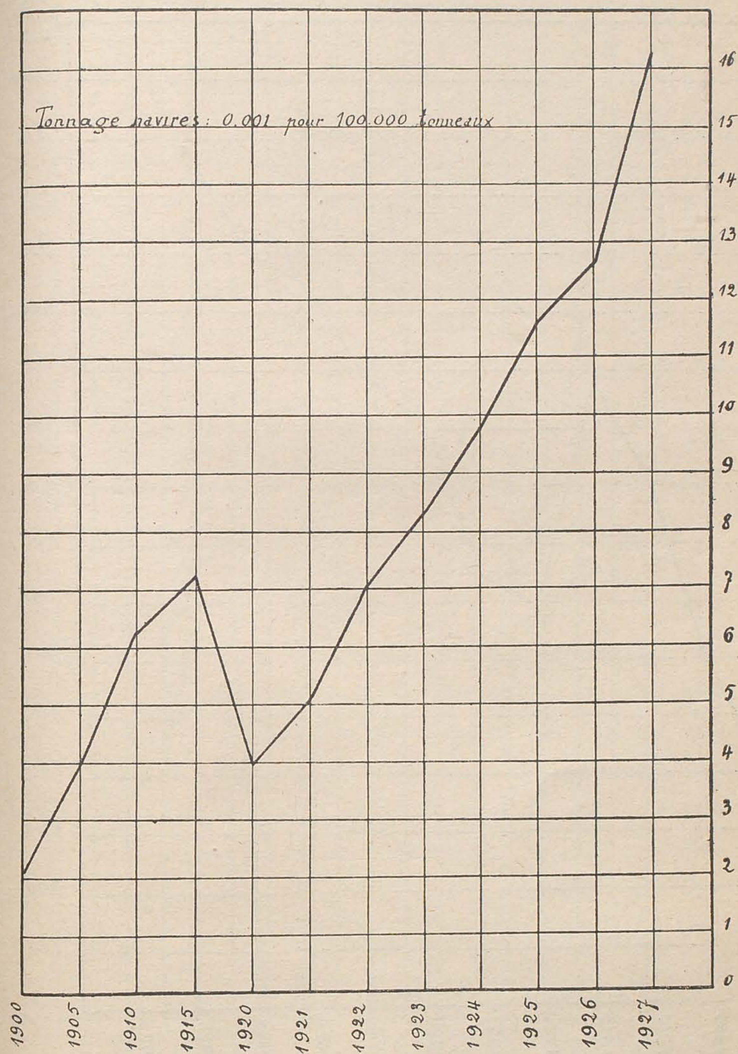
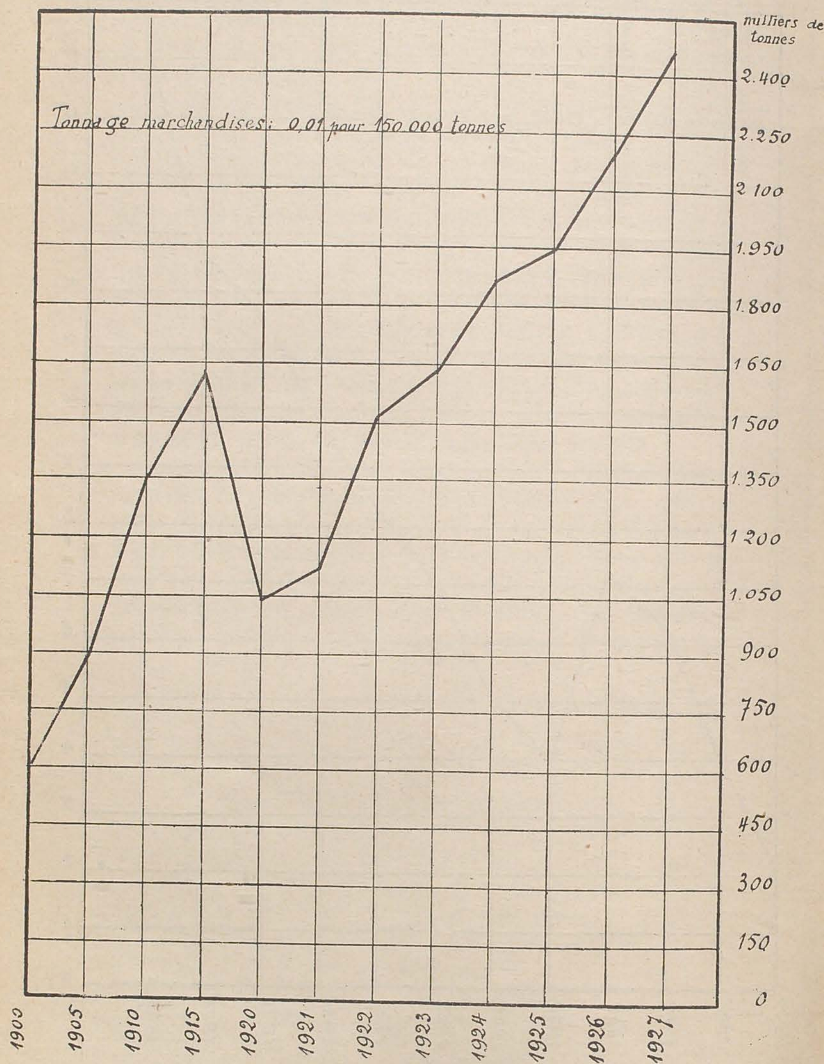


Fig. 2. — Tonnage brut du port d'Oran



Fg. 3. — Tonnage marchandises du port d'Oran

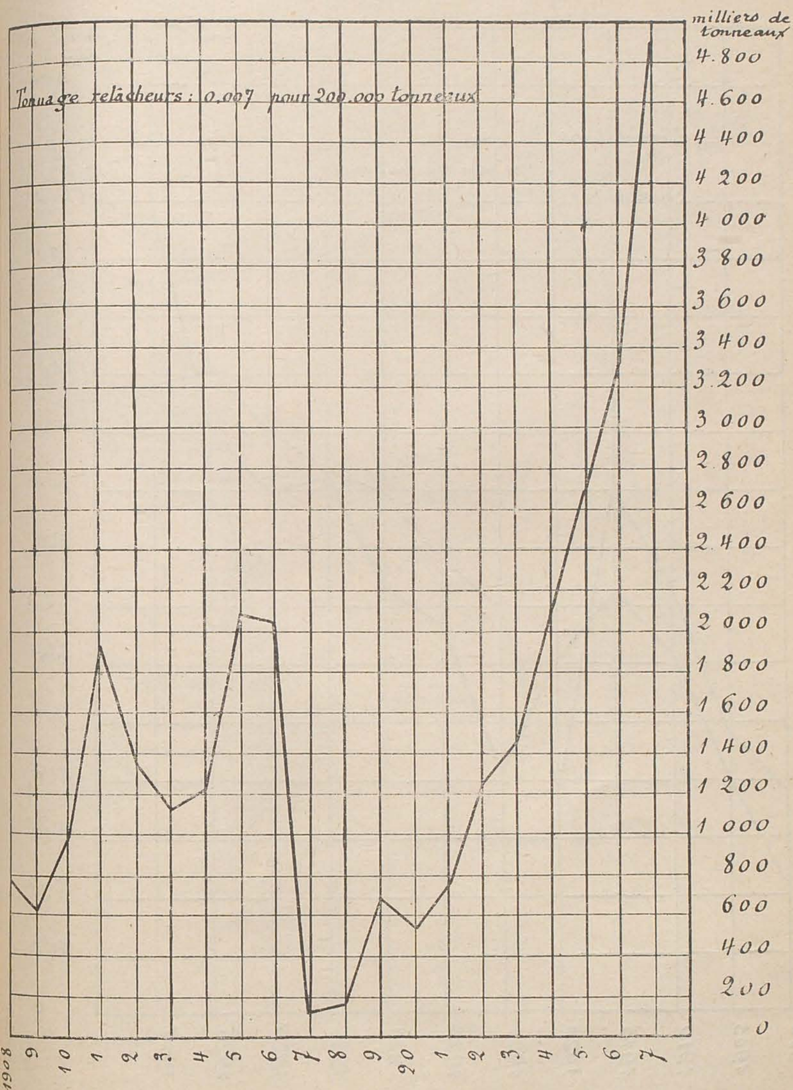


Fig. 4. — Tonnage relâcheurs du port d'Oran

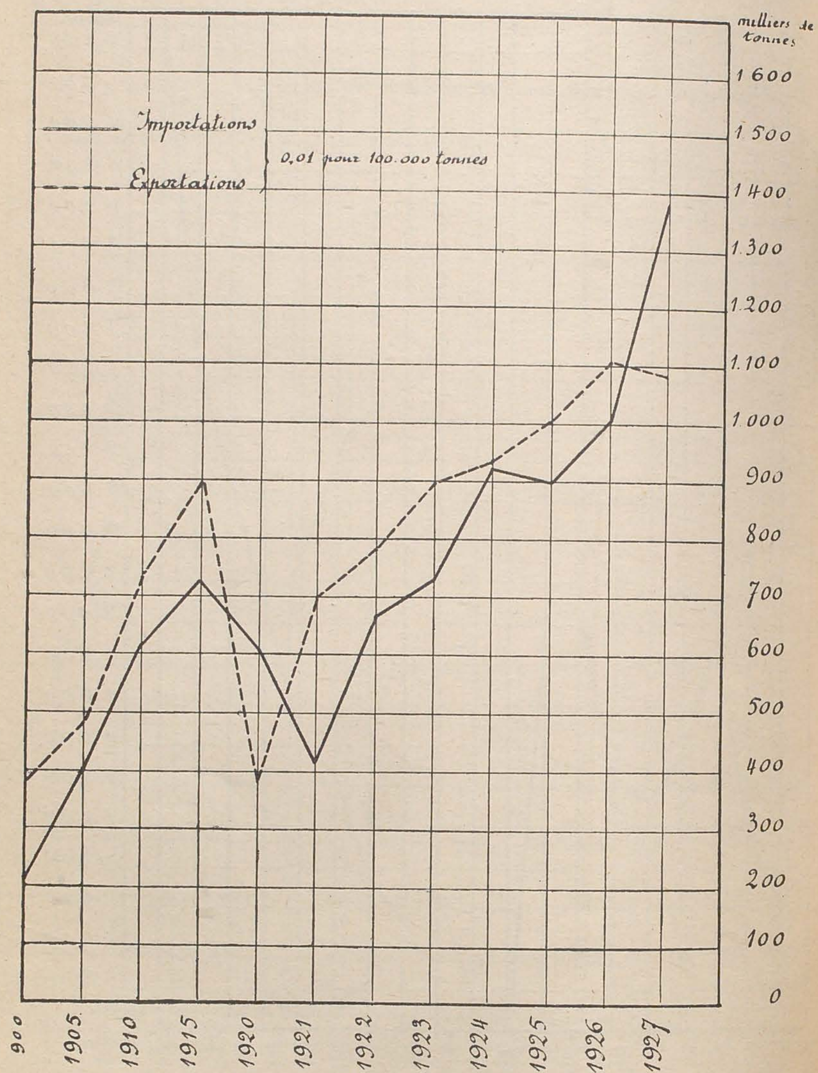


Fig 5. — Importations et exportations du port d'Oran

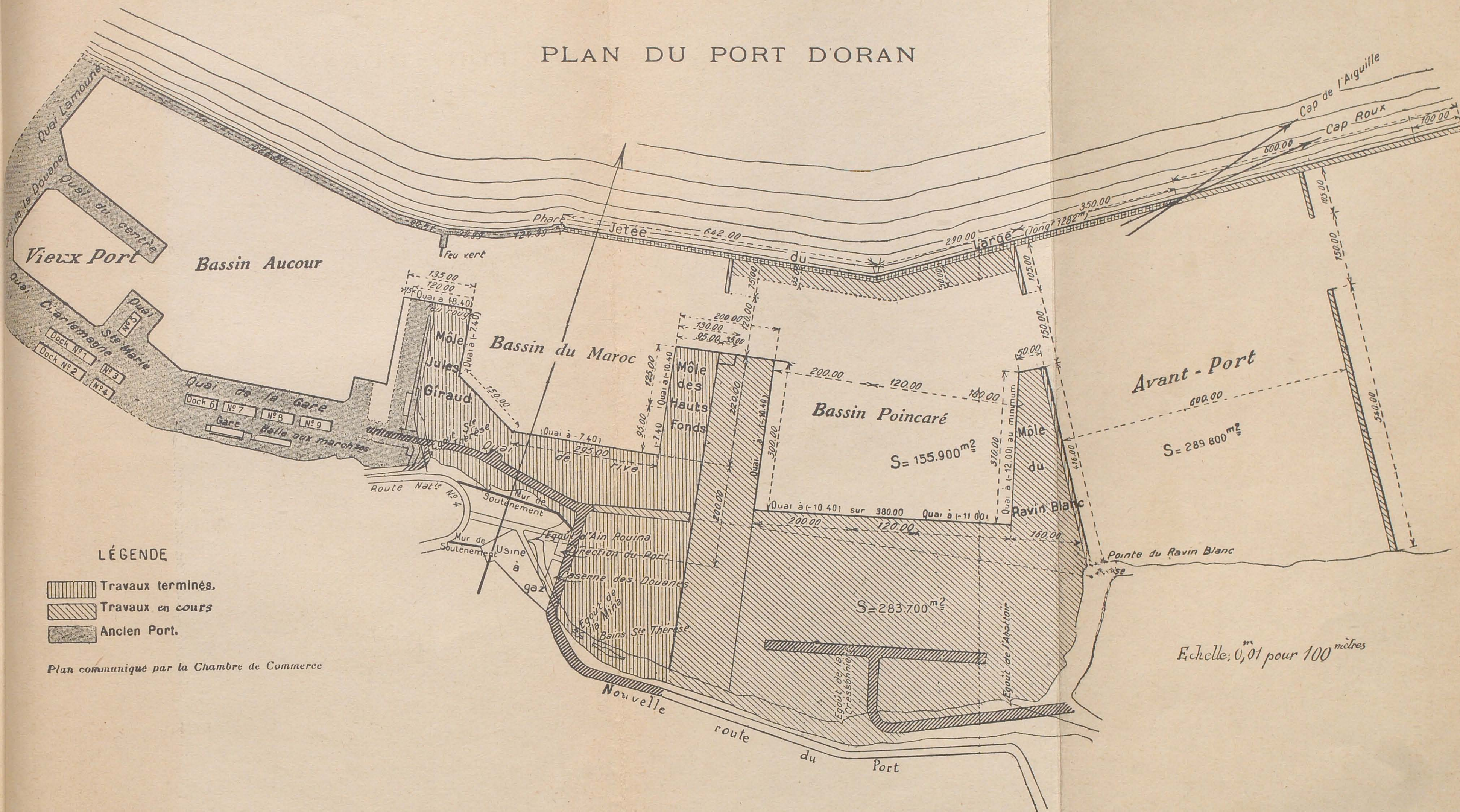


Fig. 6. — Le port d'Oran : travaux terminés et travaux en cours

tres, dont la transformation ultérieure a donné les petits

Esquisse de l'évolution géologique de l'Oranie

Période primaire

Pendant la période paléozoïque, l'Oranie faisait partie d'un grand bassin maritime qui s'étendait sur l'Europe centrale et méridionale ; aussi, les formations de cet âge, admirablement représentées dans le Sud, sur les confins algéro-marocains, offrent-elles les faciès les plus caractéristiques des terrains anciens qu'on trouve de l'autre côté de la Méditerranée.

Au Silurien correspondent les schistes à Graptolites de la plaine du Tamlelt et du haut Atlas ; on sait qu'ils sont également connus en divers points du Sahara.

Le Dévonien débute, au Touat, au Gourara et dans l'Atlas marocain, par des grès peu fossilifères ; puis viennent des calcaires à polypiers, suivis de couches à Orthocères, indiquant que le fond du bassin maritime, après s'être relevé un instant, s'affaissait de nouveau. Par suite, le Dévonien supérieur est-il franchement bathyal : dans les calcaires rouges de Beni-Abbès pullulent les goniatites, les clyménies, les Orthocères ; c'est le point du monde où l'étage est le plus riche en céphalopodes. Plus au Nord, le soubassement du Carboniférien de la haute Zousfana (Djebel Béchar, Mézarif) est formé de schistes et grès à faune néritique, où les brachiopodes sont plus nombreux.

Au Carboniférien, la mer a continué à déposer ses sédiments dans le même bassin et les assises du Dinantien sont concordantes sur les précédentes ; la région du Guir et de la Zousfana, entre Ben-Zireg et Igli est la plus intéressante de tout le Nord de l'Afrique pour l'étude de ce terrain.

Les calcaires bleuâtres du Carboniférien inférieur contiennent une faune remarquable de goniatites, de brachiopodes, de crinoïdes et de polypiers. Au-dessus, des alternances répétées de retrait et de retour des eaux marines ont permis le dépôt de couches à végétaux terrestres, dont la transformation ultérieure a donné les petits

lits de houille exploités à Kenadza ; cette flore « westphalienne » ne diffère en rien de celle du bassin franco-belge. Mais des couches à céphalopodes et autres coquilles marines s'intercalent dans les dépôts continentaux des environs de Colomb-Béchar ; le Houiller supérieur y est totalement inconnu, de même que le Permien.

Le Paléozoïque disparaît sous les terrains secondaires à l'ouest de Figuig ; au delà, dans toute la chaîne saharienne, l'axe des plis n'est plus formé que par le Trias, dans lequel on trouve souvent des blocs emballés du substratum, schistes anciens, gneiss, micaschistes, etc.

Dans la zone tellienne, le Primaire est aussi représenté par des formations puissantes, mais beaucoup moins bien caractérisées que celles du Sud.

Au Silurien sont attribués les schistes et quartzites des Traras, analogues à ceux du Doui et de la Chiffa, dans le département d'Alger et qu'on a classés dans le même étage ; entre les Traras et les environs d'Oran, on les retrouve formant le noyau des dômes jurassiques, ainsi que sous le massif de Tlemcen et Saïda (anticlinal de Garrouban et « boutonnière » de Tifrit).

On ne connaît rien qui puisse correspondre au Dévonien ; quant au Carboniférien, il comprend, sur toute la longueur du littoral oranais, entre Nemours et le massif d'Arzew, des lambeaux plus ou moins étendus de schistes et de grès grossiers, siliceux, avec lentilles d'anthracite, véritable houille métamorphique, broyée avec les roches encaissantes. Cette zone du Nord est, en effet, beaucoup plus disloquée que celle de l'Atlas saharien et, bien après les mouvements hercyniens, elle a subi, pendant l'ère tertiaire, des plissements énergiques, qui se sont fait sentir avec un intensité moindre dans le Sud.

Le Permien est représenté, dans la bande littorale, par les « poudingues et grès des Beni Mnir », des massifs de Madar et de Lindless ainsi que du Djebel Khar (Montagne des Lions) ; c'est une formation continentale, probablement alluvionnaire, qui s'est constituée aux dépens des reliefs de la chaîne hercynienne, avec le faciès typique du « nouveau Grès rouge ».

Le granite de Nédroma doit dater de la fin des temps primaires ; son âge paléozoïque est démontré par la superposition directe, à la roche éruptive, qui en a fourni les éléments, des poudingues permiens.

Période secondaire

Le Trias présente des caractères uniformes dans toute l'Afrique du Nord ; à ce moment s'installèrent, à la bordure du massif ancien, d'immenses lagunes qui couvrirent une partie de l'Europe occidentale et s'étendirent jusqu'à la plateforme saharienne.

Des marnes bariolées de teintes vives, des calcaires massifs ou en plaquettes, des dolomies et des masses puissantes de gypse et de sel se sont déposés dans ces bassins en voie d'évaporation. L'émission des ophites a suivi immédiatement, ces « roches vertes » étant les seules traces de l'activité éruptive dans la région, au cours de la période secondaire.

Pendant les temps jurassiques, l'Algérie tout entière n'a été qu'une dépendance de la Méditerranée mésozoïque, de cette « Mésogée » dont on peut aisément reconstituer, non seulement le tracé, mais encore les profondeurs, suivant la nature et la faune des sédiments.

Après le dépôt en quelques points (Tifrit) de sables littoraux à Cardinies, la transgression liasique se manifesta par un conglomérat de base auquel succède une puissante assise de calcaire compact (1), le Lias supérieur étant partout marno-calcaire, avec céphalopodes déjà abondants. Le géosynclinal continua ensuite à s'approfondir sur l'emplacement du Tell, où les formations bathyales se succédèrent pendant la longue durée du Jurassique : schistes à Posidonomies, marnes ou calcaires marneux à ammonites, qui s'élèvent jusque dans le Tithonique et s'étendent dans la direction du Sud, souvent masqués par des dépôts plus récents, pour passer assez brusquement, au-delà de Tiaret et de Marnia, à une série parallèle presqu'entièrement néritique.

En effet, dans le grand massif de Tlemcen-Saïda-Frenda, comme dans la chaîne saharienne, le Jurassique moyen est surtout dolomitique et, après un épisode bathyal qui se place à la base du Jurassique supérieur (marnes à céphalopodes), le reste du même terrain ne

(1) Le grand horizon minéralisé de la région (fer de Béni-Saf, zinc du Fillaoucen etc.) est au contact de ce calcaire et du Trias.

comprend que de puissantes assises de calcaire et de dolomie, avec accidents coralligènes. On retrouve donc juxtaposés, en Oranie, les faciès classiques du géosynclinal dauphinois et de sa bordure, avec une aussi remarquable netteté que dans le Sud-Est de la France.

Au Crétacé, les rapports de la fosse tellienne et de la zone néritique, qui la limitait au Sud, restèrent, dans l'ensemble, les mêmes qu'au Jurassique, mais de fréquents changements dans la profondeur du bassin maritime firent varier l'étendue relative des deux domaines.

Le Néocomien et le Barrémien comprennent une longue succession de marnes, souvent schisteuses, avec grès ou calcaires très subordonnés et riches en ammonites pyriteuses, parmi lesquelles pullulent les *Phylloceras* et les *Lytoceras*, associés à d'autres formes lisses, *Desmoceras*, *Lissoceras* etc., *et aux Hoplitidae* qui caractérisent les divers niveaux de ce terrain ; les bélemnites plates du genre *Duvalia* sont communes et certaines couches sont remplies *d'Aptychus*. Cette zone, localisée aux chaînes du Tessala, des Beni Chougrane et de la Mina, se poursuit dans l'Ouarsenis ; elle fait place vers le Sud à celle du haut pays et de la chaîne saharienne, où les sédiments vaseux, de type alpin, disparaissent, tandis que les grès et les calcaires marneux à faciès jurassien offrent une faune néritique où prédominent les mollusques de grande taille, avec céphalopodes très rares, les brachiopodes et les échinides spatangidés ; à l'Aptien, des dépôts à faciès mixte ou même néritiques (couches à Orbitolines et *Exogyra aquila*) s'étendirent même dans la région du Tell.

A l'époque albienne, en même temps que s'approfondissait le géosynclinal tellien, la mer se retira d'une bonne partie des terres méridionales, où l'on ne trouve que des grès rougeâtres à dragées de quartz, formation continentale avec traces de lignite et troncs d'arbres silicifiés. Les grès d'Aïn-Séfra présentent des imprégnations cuivreuses ; ce faciès paraît embrasser parfois tout le Crétacé inférieur.

La trangression cénomanienne ramena la mer sur d'immenses espaces ; elle ennoya le vieux massif primaire du Sud, réduit à l'état de pénéplaine, mais elle perdit, en profondeur, ce qu'elle gagna en étendue et l'étage est souvent lagunaire dans l'Atlas saharien, avec dépôts gypseux. A cette invasion marine sur les aires

continentales correspondit une légère régression dans le géosynclinal : le Cénomanien du Tell offre le plus souvent un faciès mixte, où les céphalopodes s'associent aux ostracées et aux échinides ; d'autre part, on ne voit rien qui puisse représenter le Turonien. Après une émersion de courte durée, le Sénonien inférieur débute par des couches néritiques, riches en Lamellibranches, suivies par des marnes puissantes, formées dans une mer beaucoup plus profonde. L'axe de la fosse tellienne est jalonné au Maëstrichtien, dans les Béni Chougrane, la vallée du Riou et l'Ouarsenis par des calcaires marneux à faune de la « Scaglia » sicilienne, avec ammonites pyriteuses et échinides de types spéciaux, qui caractérise les dépôts bathyaux du Sénonien terminal de l'Italie méridionale à l'Andalousie, en passant par le nord de la Tunisie et de l'Algérie.

A cette série on peut paralléliser terme à terme, dans le « haut pays » et la chaîne saharienne, une succession d'assises de caractère bien différent : marnes et grès à Ostracées, poudingues sénoniens du Nador, calcaires à Rudistes, etc.

Les horizons les plus élevés du Crétacé sont encore mal définis ; en l'état actuel de nos connaissances, rien ne peut être catégoriquement rapporté, dans toute l'Oranie, au Danien ou au Montien. Il semble, en tout cas, que les mouvements du sol qui se sont produits à la fin des temps secondaires n'ont pas été d'une grande amplitude.

Période tertiaire

Le bassin maritime, cependant, s'était notablement resserré au début du Tertiaire ; il ne dépassait pas au Sud le front du massif de Tlemcen-Saïda et la zone littorale actuelle était émergée. Dans un long détroit qui, partant de la Tafna inférieure, passait par le Tessala, les Beni Chougrane, la basse Mina et le revers sud de l'Ouarsenis, se déposait une sorte de craie qui ne contient guère que de petites Nummulites ; ce n'est qu'à l'Est du Titteri que cet étroit sillon faisait place à la « mer des phosphates », largement étalée, mais très peu profonde. Après cette époque suessonienne, le Nord de l'Oranie s'enfonça sous

les eaux et pendant l'Eocène moyen se déposèrent des calcaires zoogènes, pétris de foraminifères, dans le prolongement des formations analogues de la Kabylie ; tandis qu'un peu au Sud ce sont des grès à grandes Nummulites et à Thersitées ou des marnes à huîtres. L'Eocène supérieur est représenté par les grès « medjaniens » du Dahra, qui émerge ensuite, pour former l'un des chaînons des « Pyrénées oranaises ».

La mer oligocène est restée au sud de ce ridement ; elle s'étendait de la Tafna au Titteri, à peu près sur le même emplacement que celle du Suessonien, mais les marnes et grès à Lepidocyclines avec lentilles calcaires, passent, vers l'Est, aux « grès de Boghari », qui marquent l'ensablement du fond de ce golfe. Du reste, celui-ci se combla bientôt. L'Aquitanien n'est représenté partout que par des dépôts continentaux, poudingues et cailloutis, ces alluvions alternant avec des limons sur le bord de grandes cuvettes marécageuses ; c'est alors que commença le régime des chotts.

Au début du Miocène, de grands effondrements ramenèrent la mer sur des territoires qu'elle avait abandonnés depuis longtemps ; on trouve encore des traces de ces rivages cartenniens, indiqués par des bancs de poudingue à gros éléments, arrachés au Nummulitique, aux terrains secondaires et même aux massifs anciens, restés à l'état d'îlots plus ou moins étendus (Ouarsenis, Beni Chougrane?) ; puis viennent des grès puissants — plus de 100 mètres d'épaisseur dans les Anatra, la vallée de la Mina et le Dahra — avec nombreux mollusques et échinides. L'affaissement continuant, la sédimentation vaseuse s'installa partout ; les marnes cartenniennes n'offrent qu'une faune assez pauvre, mais à physionomie franchement bathyale : céphalopodes (*Aturia aturi*), ptéropodes, etc.

Il est probable que la mer s'est retirée de nouveau comme prélude à une phase de plissements très énergiques, grâce auxquels s'est constituée la chaîne de l'Atlas, dont les éléments essentiels se sont fixés dès cette date. A ces mouvements orogéniques succédèrent des effondrements qui provoquèrent l'irruption de la mer sur des territoires très distincts de ceux qu'elle avait occupés au Cartennien ; c'est à ce moment que s'établit le golfe du Chélif et ses dépendances ; presque tout le Tell oranais était sous les

eaux. On peut encore tracer, en bien des points, le cordon littoral de la mer helvétienne et rencontrer de beaux « récifs frangeants » de polypiers de la même époque. C'est le début d'un second cycle sédimentaire, succédant à celui du 1er étage méditerranéen ; aux conglomérats font suite des grès, puis d'épaisses couches de marnes argileuses à Globigérines, formées alors que le bassin maritime présentait son maximum de profondeur. Un peu plus tard, pendant que se déposaient les marnes tortoniennes, une riche faune de mollusques vivait dans ces eaux calmes. La fin de la période vît un énorme développement des plages sablonneuses et l'édification de véritables récifs par les algues encroûtantes du genre *Lithothamnium*.

Les fréquentes oscillations du sol, pendant ces vissicitudes, s'accompagnèrent de fractures sur les lèvres desquelles s'alignèrent des volcans importants, comme celui de Tifarouine, à l'Ouest d'Oran, dont les éruptions se poursuivirent pendant le Miocène supérieur.

C'est en Oranie que ce dernier étage présente le maximum d'intérêt, en raison de l'étendue de ses affleurements et du faciès des dépôts ; on sait, en effet, qu'après le Cartennien et jusqu'à la fin des temps néogènes, les eaux marines couvrirent une partie de l'Algérie occidentale, tandis que l'Est restait émergé. Les sédiments « sahéliens » ont une grande épaisseur et leur nature est très variée ; ce sont de bas en haut :

1. des grès micacés ou cinérites, marquant le contact de transgression ;

2. des calcaires à silex ;

3. des couches puissantes de *tripolis* à diatomées et radiolaires, reconnaissables de loin à leur blancheur éclatante et remarquables par leur belle faune de poissons (Oran, Saint-Denis-du-Sig etc.), qu'on retrouve en Sicile;

4. de puissantes assises de gypse, indiquant que le bassin maritime était transformé en une vaste lagune.

A ce moment, en effet, toute communication était interrompue entre l'Atlantique et la Méditerranée ; le détroit sub-rifain par où passait le long sillon qui s'étendait entre les deux mers, des Syrtes à l'Océan, venait de se combler. Cette extraodinaire régression coïncide avec la fin de la période miocène.

En dehors des régions couvertes par la mer ou les

lagunes du Sahélien, des alluvions plus ou moins grossières (cailloux roulés, graviers et limons), s'accumulaient dans les grandes vallées et les dépressions lacustres. Ces dépôts à faciès continental ou « pontien », dont la teinte rougeâtre est si typique, sont très développés dans l'Est algérien ; on les retrouve en Oranie, où ils sont caractérisés par des mollusques spéciaux et des restes de vertébrés parmi lesquels on remarque l'*Hipparion gracile*. C'est certainement par là que la faune de mammifères du Miocène supérieur européen, dont les affinités africaines sont si manifestes, est passée en Espagne, d'où elle s'est dispersée un peu partout.

Une fracture à travers le pont qui soudait la chaîne du Rif à la Cordillère bétique, amena la formation du détroit de Gibraltar, qui fit communiquer de nouveau l'Atlantique et la Méditerranée ; une dernière invasion marine, correspondant au début de l'époque pliocène, s'étendit assez peu à l'intérieur des terres. Quelques golfes échancrèrent le Nord de la province, dans la basse Tafna, le Sahel d'Oran, la plaine de l'Habra et celle du Chélif où la mer, s'insinuant entre le Dahra et l'Atlas tellien, resta sensiblement en deçà des limites qu'elle atteignait au Miocène.

Le cycle sédimentaire du Pliocène rappelle tout à fait les précédents ; les grès, peu épais, de la base, les marnes blanches à *Ostrea* (*Pycnodonta*) *cochlear* et brachiopodes, les marnes bleues à faune plaisancienne, de type bathyal, avec son étonnante variété de mollusques, enfin les grès à *Ostrea lamellosa*, peignes et échinides de l'Astien, marquant l'ensablement du bassin, correspondent aux oscillations en sens inverse de ce dernier.

Le Pliocène supérieur fut, pour toute l'Oranie, une période lacustre ; un chapelet de dépressions indiquait déjà l'emplacement des grandes plaines sublittorales et les cuvettes des chotts actuels. Les alluvions ont conservé des ossements des grands mammifères qui les fréquentaient : Rhinocéros, Eléphants, Hippopotames, derniers *Hipparion*, Antilopes, dont les espèces caractérisent les derniers dépôts tertiaires.

Puis, se prononça une ultime phase orogénique qui plissa tous les terrains formés jusqu'alors et donna aux chaînes oranaises la structure et la physionomie qu'elles devaient conserver.

Période quaternaire

Au Quaternaire tout s'est passé comme si la Méditerranée, qui se trouvait d'abord à une altitude sensiblement plus élevée qu'aujourd'hui, s'était affaissée, par saccades, jusqu'à son niveau actuel. A chacun de ses arrêts dans ce mouvement de descente se formèrent des plages marines, celles du Sicilien à 100 mètres, du Milazzien à 60 mètres, du Tyrrhénien à 30 mètres et du Monastirien à 15 mètres ; on trouve encore, dans les lambeaux conservés de ces dernières, quelques mollusques qui ont, depuis, émigré dans les mers plus chaudes.

A chacun de ces niveaux correspondent, dans les grandes vallées, des terrasses étagées, dont les plus récentes présentent des restes de Mammifères de la faune pléistocène et les industries lithiques des époques préhistoriques ; seul, le Paléolitique ancien (Chelléen au Moustérien) est comparable, par ses caractères, à celui qu'on trouve de l'autre côté de la Méditerranée.

L'Oranie, en raison de son faible relief, n'a pas été atteinte par les glaciations quaternaires qui ont laissé leurs traces dans le haut Atlas marocain ; mais ce n'est qu'à une date très peu reculée — depuis le Néolithique — que le Sahara, jusque là gratifié d'un climat très humide et centre de peuplement assez dense, s'est transformé en désert.

L'activité éruptive s'est réveillée au Quaternaire dans l'Oranie occidentale, édifiant les volcans basaltiques des environs d'Oudjda, de la basse Tafna et de la plaine de l'Habra (Sahouria-Perrégaux) ; ils marquent, sans aucun doute, le bord des grands voussoirs effondrés à cette époque.

M. Dalloni.

N. B. — Consulter les travaux (cartes géologiques, mémoires, notes) de Pouyanne, Bleicher, Baills, Pomel, Ficheur, G. B. M. Flamand, Gentil, Gautier, Doumergue, Brives, Carrière, Pallary, Ehrmann, Arambourg et Dalloni.

ORFÈVRERIE AFRICAINE

Le Damasquinage et l'Incrustation des Bijoux Maures

par Pierre LAFORGUE

(Adjoint Principal des Services de l'A.O F.)

L'art de la damasquinure, l'incrustation de métaux précieux : or et argent dans du fer ou de l'acier est probablement d'origine iranienne.

Les Perses pratiquaient cette riche industrie et lui avaient donné un développement considérable en harmonie avec le sens artistique de l'époque primitive.

La technique de cet art, avait été recueillie par les antiques caravanes syriaques et importée dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate aux temps préislamiques

A l'époque de la splendeur de l'Empire des Khalifes Ommeyades, les artisans de Damas et de Bagdad étaient des maîtres en l'art de la damasquinure. Ils incrustaient l'or dans l'acier des armes, des armures, des bijoux, des harnachements ; les fils d'argent ornaient capricieusement les ferrures et les cadenas des coffres en bois de cèdre, les plateaux de cuivre et d'acier, les bijoux les plus modestes.

*
* *

A l'origine, l'art iranien de l'incrustation damasquinée s'était inspiré du dessin géométrique ; le cercle, le losange, le carré et le triangle, en se prêtant à de nombreuses et différentes combinaisons, devenaient, entre les mains de l'artiste, des rosaces, des étoiles compliquées, etc...

Plus tard, le genre ne répondant plus à la conception artistique en évolution, les fleurs, les papillons, les oiseaux, les poissons, les dragons, les chimères, les êtres fabuleux furent substitués aux anciennes figures géométriques d'incrustation. C'était un rapprochement dans le temps, vers l'art de l'Extrême Orient.

La rose, l'inimitable rose de Perse, aux pétales de porcelaine et au parfum exquis, des jardins de Téhéran, domine bientôt. Entre les mains de ces maîtres orientaux ornemanistes le damasquinage adopte la mignature. C'est la poésie sensible et bucolique qui pénètre dans les fines ciselures de l'acier avec les fils d'or de la damasquinure persane.

En Arabie, à l'époque primitive de l'art antéislamique, le dessin géométrique, dans ses lignes mélangées, enlacées, enchevêtrées, souvent sans souplesse, se retrouve. Après un mouvement vers le domaine animé des fleurs, des oiseaux et des chimères de l'art iranien, les artistes syriaques et arabes, après l'épanouissement de l'Islam, reviennent au dessin primitif d'ornementation. Mais avec quel art et quelle finesse ! La curieuse adaptation des signes et des lettres de l'écriture arabe à l'art ornemental est mise à profit par les damasquineurs de Damas et avec quelle science !

Dès la naissance de l'Islam, les arabes renoncèrent à la représentation des êtres animés, le livre sacré «Al Qoran» l'interdit. Il faut arriver aux relâchements, au luxe énervé et à l'ivresse des conquêtes des Khalifes de la dernière dynastie, pour voir revivre dans l'art mauresque les feuilles et les fleurs d'abord, des animaux ensuite.

Au début de l'hégire il ne restait donc aux habiles dessinateurs, aux architectes, aux tisserands, aux peintres et aux damasquineurs de Bagdad et de Damas que les signes grâcieux de l'écriture arabe. Ils surent en tirer des motifs pour l'art d'ornement, qui, dans le genre, ne furent jamais surpassés. Une période de rénovation artistique, de merveilles de goût, de finesse, d'harmonie et de hardiesse est née des conceptions religieuses d'un peuple. Une époque commence. Sa répercussion sera immense et remplira le bassin oriental méditerranéen en débordant sur l'Asie, l'Afrique Mineure et Noire et jusqu'en Europe Occidentale.

Il faut arriver aux incunables, pour retrouver au Moyen-âge, chez nous, un genre analogue dans la construction massive de l'écriture gothique.

De cet art nouveau des arabes des premiers siècles de l'Islamisme, il ressort une impression de sérénité et de continuité qui repose l'esprit.

Appliqué au damasquinage, l'enjolivement de la sou-

ple écriture arabe produisit de remarquables incrustations mignardes.

Les maîtres de Damas furent les rénovateurs de l'art de la damasquinure.

Les armes, les étoffes, les cuirs furent incrustés, damasquinés, gravés, lamés, découpés, brodés, avec cette légèreté et cette pureté de goût, dont, quelques siècles plus tard, les Espagnes devaient s'enorgueillir, après en avoir hérité des invasions maures.

Et cet art nouveau est créé par la foi magique et la lettre de l'alphabet coranique : foi créatrice et ardente née sous les cieux du Hedjaz. N'est-ce pas le « Noûn » et le « Mim » qui jouent enlacés dans les dentelles architecturales de l'Islam. Le « Hâlif » et le « Lâm » ne sont-ils point taillés dans ces mille colonnettes des mosquées, des palais et des sérails ?

***

Avec les envahisseurs musulmans de l'Afrique du Nord et de l'Espagne la damasquinure fut introduite dans le bassin occidental de la Méditerranée. D'habiles artisans furent appelés en Afrique Mineure. D'autres se fixèrent à Grenade, à Cordoue, à Tolède, Almoravides et Almohades importèrent l'art oriental dans la presqu'île Ibérique. Grenade avait ses sculpteurs, Cordoue, ses habiles artisans du cuir, Tolède plongeait ses armes et ses bijoux damasquinés dans les eaux du Tage.

Refoulés vers le Moghreb, les Maures Almohades quittèrent l'Andalousie emportant les clefs de leurs « patios ». Ils laissaient derrière eux les secrets du damasquinage dont Tolède continuait à s'enorgueillir ; de l'ornementation et des broderies du cuir dont Cordoue était jalouse. Grenade conservait ses vasques polies, sa cour des lions, ses fontaines et ses festons de dentelle de pierre.

***

Au Maroc, l'art de l'incrustation passait insensiblement, au cours des siècles, aux mains des israélites qui détenaient les métaux précieux. Aujourd'hui encore, c'est dans les réduits sombres des étroites ruelles du « Mellah » sous les portiques, dans les « Souq » que l'industrie antique se continue.

On croirait vraiment que l'ombre et la dissimulation soient encore nécessaires pour conserver le secret de l'art, pour que les fils d'or s'étirent dans le mystère et la pénombre, pour que le précieux métal sorte craintivement des cachettes obscures, pour s'enrouler en spirales tourmentées et graciles dans les bijoux de filigrane ou dans l'incrustation de quelque pièce rare.

*
* *

La damasquinure orientale a cédé la première place au filigrane africain d'or et d'argent. Il faut aujourd'hui franchir l'Atlas et pénétrer dans les lointaines oasis du Sud où ruisselle un éternel soleil, pour retrouver dans quelque qsar, les antiques procédés de l'inimitable damasquinure du temps des Khalifes Ommiades et des Abbassides de Damas et de Bagdad.

Des armes, des aciers de harnachement, quelques rares bijoux sont encore damasquinés, mais hélas ! le cuivre profane l'or et l'étain trompe l'acier.

*
* *

Au Sahara central, autrefois, les damasquineurs et les corroyeurs de Boudda, d'Inzegmir et de Tamentit au fond du Touat, protégés par l'enfer des dunes jaunes et de terribles hamada, rivalisaient avec les maîtres de M'Rakech, de Cordoue et de Tolède. La renommée des artisans du Bas-Touat s'étendait de la Berbérie aux rives du Niger.

Tamentit l'hébraïque a sombré. La tradition artistique a survécu. De vieux artisans, dans les qsours du Gourara et du Touat, savent encore incruster de légers fils d'or, ténus comme des fils d'araignée, dans de l'acier.

*
* *

Plus au Sud et dans l'Ouest du Sahara, en Afrique Occidentale Française, les « Maâlem » des tribus maures de la Mauritanie, sont les derniers représentants de la technique en décadence de la damasquinerie ancienne, comme elle était en honneur, jadis, au vieux Moghreb, en Espagne et en Syrie.

L'ornementation empruntée aux caractères de l'écriture arabe est tombée en désuétude. Le dessin géométrique a repris en Mauritanie, l'importance primitive,

influencée cependant par la courbe de l'arabesque. Ce retour à l'origine est un des signes de décadence dans la damasquinure arabe.

Les artisans maures connaissent et pratiquent l'art d'incruster des fils d'or et d'argent dans le métal, mais l'incrustation de métaux précieux : or et argent dans le bois dur : ébène ou faux ébène, est surtout pratiquée. Les « Maâlem » maures fabriquent aussi une grande variété de bijoux et d'objets les plus divers : chapelets, colliers, bracelets, pendentifs, pipes, etc... Enfin des statuettes d'animaux stylisés et incrustés, contrairement aux prescriptions qoraniques.

*
* *

L'ébène façonné au couteau est poli à la lime. Le fil d'argent est obtenu par le martelage du métal sur une enclume primitive. Aminci à la grosseur d'une forte épingle, le fil, passé à chaud dans les trous à diamètre décroissant d'une filière portative, devient de plus en plus ténu. Toutes ces opérations sont naturellement faites à la main. La préparation des fils de métal précieux est longue en raison des moyens archaïques en usage. L'outillage de l'incrusteur maure est des plus simple : une enclume légère, quelques marteaux, des poinçons, une pince ronde, une pince plate, une tenaille et un soufflet en peau de mouton.

Le métal filiforme et l'ébène préparés, l'artisan incruste le motif artistique. Celui-ci est construit d'avance à la pince ronde.

Pour faire de l'incrustation soignée le « Maâlem » maure creuse légèrement dans l'ébène (boules de chapelet par exemple) un sillon dans lequel viendra exactement s'appliquer le motif de métal précieux. L'artiste applique à froid le dessin de fil d'or ou d'argent dans le sillon préparé.

Il l'incruste alors vigoureusement au moyen de la pince plate chauffée à blanc. Le fil de métal pénètre dans le bois et épouse exactement l'emplacement qui avait été préparé d'avance. Pour chaque fil, ou chaque motif, cette opération recommence. L'incrustation terminée, les bavures de métal sont enlevées à la lime et le polissage final est obtenu au sable fin et à la poudre de charbon de bois, mélangée de gomme d'acacia vereck en poudre.

Essuyée avec un morceau de cuir de mouton (filali), trempée dans de l'huile, la pièce est terminée.

***

Les bijoux maures fabriqués de cette façon possèdent une originalité incontestable. Certains leur reprochent leur teinte très sombre due au fond d'ébène. Ils sont cependant très prisés et les Européens les recherchent et s'en parent très volontiers.

La damasquinure des étuis à poignards et à gri-gri, des batteries de fusils, des éperons, étriers et fer de rabâla est en décadence en Mauritanie. Bientôt on n'en conservera plus que le souvenir.

Le snobisme, qui est de toutes les latitudes, a fait prendre en mépris la caste des « Maâlem » maures, les derniers artisans dégénérés du damasquinage et de l'incrustation iranienne et arabe.

Découverte de l'*Elephas Planifrons* Falconer
à RACHGOUN (Département d'Oran)

AVANT-PROPOS

Les ossements qui font l'objet de cette notice ont été découverts par le jeune Pierre Piguet, fils de M. le pasteur Piguet des Trois-Marabouts et élève à l'Institut Agricole de Maison-Carrée.

L'heureux auteur de la découverte a bien voulu, en parfait accord avec son père, donner une suite favorable à mes démarches et offrir au Musée d'Oran les pièces recueillies. Au nom du Musée et en mon nom personnel, je ne saurais trop les en remercier.

Je dois, aussi, exprimer mes sentiments de gratitude à M. le Gouverneur général de l'Algérie qui, sur la proposition de M. Albertini, Directeur du Service des Antiquités, s'est intéressé à la découverte et a prié M. le Préfet d'intervenir auprès de M. le pasteur Piguet pour l'engager à offrir les matériaux recueillis au Musée d'Oran où je pourrais les étudier.

Je me plais à reconnaître que M. le pasteur Piguet m'avait donné satisfaction quand l'intervention, toute spontanée, des hautes autorités administratives s'est produite.

Je n'aurai garde d'oublier M. Jacques Barret, propriétaire de la ferme de Rachgoun, qui s'est grandement intéressé à la découverte, nous a réservé, en son domaine, le plus amical accueil et facilité, avec une obligeance que je ne saurais trop reconnaître et louer, l'accès du gisement.

A tous, merci de grand cœur.

***

J'aurais voulu consacrer aux matériaux remis au Musée, une étude plus détaillée. Il m'aurait fallu, pour cela, revoir la région de Rachgoun au point de vue de sa constitution géologique. Aujourd'hui, je suis obligé de m'en

tenir à une rédaction trop hâtive. Si je devance l'heure, c'est pour signaler, aussitôt, que cela m'a été possible, la belle découverte du jeune Pierre Piguet. Puisse cet heureux début l'inciter à faire de nouvelles trouvailles et à devenir, un jour, un savant naturaliste.

HISTORIQUE

Pendant l'été de 1927, M. le pasteur Piguet et son fils villégiaturaient à la ferme Jacques Barret, située sur la rive gauche et près de l'embouchure de la Tafna. Etant en partie de pêche, le jeune Pierre Piguet parcourait le pied des falaises à pic d'El Gueddim lorsqu'il aperçut le gros morceau d'os qui l'amena à faire la belle découverte qui fait l'objet de cette note. Voici comment il m'a narré, lui-même, les circonstances dans lesquelles cet événement se produisit :

« Les derniers jours de juillet 1927, nous étions quelques personnes réunies en vue d'une partie de pêche. L'état démonté de la mer ne permettant pas l'emploi d'une barque, nous décidâmes d'aller passer la nuit sur les rochers, à deux kilomètres à l'ouest de l'embouchure de la Tafna. Une descente assez périlleuse de la falaise nous amena dans un endroit qui nous parut favorable. En ce point, la grève n'est qu'une succession de rochers, de blocs de dimensions tombés de la falaise. C'est en parcourant cet espace que je fus frappé par la couleur et l'aspect d'un bloc de pierre qui tranchait nettement sur les basaltes noirs et anguleux constituant la grève. Mais la nuit approchait et l'établissement du camp réclamait mes soins. Le lendemain, je voulus en avoir le cœur net, et, parcourant en sens inverse le chemin suivi la veille, je retrouvai le bloc qui avait, de loin, attiré mon attention. Quelle ne fut pas mon agréable surprise en constatant que je me trouvais en présence d'un morceau d'os fossile, selon toute apparence une partie de tête d'articulation, mais de telles dimensions que je n'en croyais pas mes sens. Toutes mes recherches, ce jour-là, restèrent vaines. Deux jours plus tard, je découvris un autre morceau qui me semblait avoir appartenu à une mâchoire et dans lequel restait inséré une partie de dent. La conclusion de mes réflexions fut que ces débris ne pouvaient avoir été amenés par la mer, mais, bien au contraire, qu'ils émanaient de la falaise. Aidé de mon père, je fis alors, des recherches au-dessus de l'endroit de mes premières trouvailles et j'eus le plaisir de mettre à jour le gisement d'où j'ai extrait l'humérus et le radio-cubitus qui sont aujourd'hui au Musée d'Oran ».

Le jeune Piguet avait donc d'abord parcouru toutes les parties de la falaise sans succès, mais, en examinant le flanc abrupt avec plus d'attention, il était parvenu à découvrir de menus débris d'ossements dans une couche marneuse de la falaise.

En creusant la roche marneuse, pour en détacher les esquilles apparentes, il mit à jour l'extrémité de deux gros os ; il s'employa aussitôt à les exhumer. Mais le travail fut long. La fouille faisait apparaître, petit à petit, deux pièces juxtaposées de dimensions extraordinaires.

MM. Piguet père et fils, M. Jacques Barret et un ou deux de ses ouvriers travaillèrent pendant plusieurs jours pour extraire de la couche un énorme radio-cubitus mesurant 1 mètre de longueur, les deux tiers d'un humérus presque aussi long, des vertèbres, etc.

Les pièces recueillies furent transportées à Aïn-Témouchent et exposées dans les vitrines d'un magasin.

La « Gazette d'Aïn-Témouchent » signala l'événement dans un petit article intitulé : « **Extraordinaire découverte à la propriété Jacques Barret (Rachgoun)**. Dans la note, il était dit que « des ossements, appartenant à un animal gigantesque, avaient été mis à jour... Cet animal, représenté par un fémur et un tibia, ajoutait le rédacteur, appartenait probablement à la famille des Eléphants, genre Mammouth... ».

Quelque temps après, M. Piguet rapporta les pièces en son domicile aux Trois-Marabouts. J'étais en France quand M. le docteur Achard, d'Aïn-Témouchent, eut l'amabilité d'envoyer, à la Société de Géographie d'Oran, un exemplaire de la Gazette. Le journal me fut aussitôt expédié. Par le même courrier je recevais, le 9 septembre 1927, une lettre de M. Piguet père me signalant la découverte et, à l'appui, la photographie de deux pièces, dont l'une me parut bien être un radio-cubitus d'éléphant. La photographie étant de petit format, l'autre pièce étant mal présentée, n'ayant pas sous la main ma bibliothèque, je ne pus, en transmettant ma première impression à M. Piguet, que lui promettre d'aller examiner les ossements dès mon retour à Oran.

Aussitôt que je fus rentré, je m'empressai de consulter les ouvrages de paléontologie que j'ai à ma disposition, la carte géologique au $\frac{1}{50.000}$ de Béni-Saf, établie par L. Gentil, ainsi que sa thèse sur le Bassin de la Tafna.

Le radio-cubitus présentant bien le radius oblique d'un éléphant, ce caractère générique ne corroborait nullement l'attribution qu'avait faite Gentil au miocène (Tortonien) des terrains constituant les falaises. Les éléphants n'étant apparus que pendant le pliocène, il y avait donc erreur de détermination de la pièce ou du terrain. Aussi, j'étais impatient d'aller me faire une opinion de visu.

Le 20 octobre j'étais aux Trois-Marabouts. L'attribution des ossements à un éléphant ne fit aucun doute pour moi aussitôt que M. Piguet m'eut présenté la moitié d'une molaire qui accompagnait les deux grosses pièces.

Coïncidence heureuse, M. Arambourg, que je n'attendais pas, arriva le lendemain aux Trois-Marabouts. Il fut, évidemment, de mon avis. La molaire étant celle d'un éléphant, nul doute alors que l'attribution des falaises au tortonien était erronée, il fallait les rajeunir et les classer, soit dans le pliocène soit dans le pléistocène ancien.

Le jour suivant, grâce à l'extrême obligeance de M. Jacques Barret, grâce au concours de MM. Piguet père et fils, qui furent, pour nous, de précieux cicerones, nous allâmes visiter le gisement et déjeuner au pied.

A distance, dès le premier coup d'œil, les falaises nous apparurent comme n'offrant aucun faciès miocène. Personnellement, j'inclinais même à les considérer plutôt comme pléistocènes que pliocènes, le faciès des basaltes rappelant, au moins à distance, celui des laves d'Aïn-Témouchent.

La détermination spécifique de l'éléphant et une étude géologique de la région pouvaient seules permettre de fixer l'âge des formations volcaniques.

La dent, sortant à peine de son alvéole et ne présentant que deux collines intactes, n'offrait encore aucun caractère spécifique ; il fallait la faire scier pour pouvoir déterminer l'espèce. Je me vis, à regret, dans l'obligation de différer le plus possible cette opération et de retarder la publication des résultats. L'étude géologique de la région pouvait, toutefois, être entreprise sans délai. Je me rendis sur les lieux le 18 novembre. J'eus la bonne fortune d'être accompagné par MM. Brives, professeur de minéralogie à la Faculté des Sciences d'Alger et directeur-adjoint du Service de la Carte Géologique de l'Algérie ; M. Castéras, préparateur de géologie au Collège de France, collabora-

teur au Service de la Carte Géologique de l'Algérie et M. Roques, ingénieur civil des Mines de la Cie Mokta-el-Hadid, à Béni-Saf. Nous pûmes, tous, nous convaincre que le gisement de l'éléphant n'était pas miocène. Malheureusement une forte bourrasque nous obligea, vers une heure de l'après-midi, à faire demi-tour et, par conséquent, à abréger notre excursion.

Comme bien on pense, j'avais, dès ma première visite, demandé, à M. Piguet père, quelle destination il entendait donner à sa collection. La Faculté des Sciences d'Alger, l'Institut Agricole de Maison-Carrée, M. le Préfet d'Oran, M. le Gouverneur général, par l'intermédiaire de M. le Préfet, la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran avaient été prévenus de la découverte par M. Piguet. D'après la « Gazette d'Aïn-Témouchent », l'Académie des Sciences avait été aussi avisée. En revanche, le Musée d'Oran avait été oublié, son existence, ou tout au moins son importance, était ignorée. La place des ossements y était pourtant toute marquée. Tout en pensant à une intervention possible de l'Académie ou de la Faculté, je n'hésitai pas à plaider la cause du Musée d'Oran ; je m'élevai, comme je n'ai jamais cessé de m'élever, contre l'exportation, hors du département, de documents historiques ou scientifiques, uniques, qui en proviennent. Le Musée d'Oran a été créé pour les recevoir et le moment n'est pas éloigné où un bel édifice pourra abriter des collections encore plus importantes que celles qui, aujourd'hui, en font la richesse.

En réunissant dans le Musée d'Oran, les documents recueillis dans le département, sans songer, toutefois, à absorber les musées locaux qui peuvent se spécialiser, on aidera au mouvement de décentralisation scientifique qui s'impose, on viendra en aide aux hommes de science de l'Oranie qui, peu fortunés, ne peuvent se rendre à Alger ou à Paris pour y étudier leurs trouvailles.

M. Camille Arambourg avait chaudement appuyé mon plaidoyer. Le soir même, en rentrant de Rachgoun aux Trois-Marabouts, M. Piguet me remettait la portion de molaire dont j'ai déjà parlé et que je décrirai plus loin.

Quant aux autres pièces, leurs possesseurs restèrent longtemps indécis sur la destination à leur donner. Cette incertitude paralysa ma bonne volonté ; à mon grand regret, je ne revins pas sur le terrain, ne tenant pas à

faire de nouvelles dépenses sans savoir si les ossements seraient, oui ou non, mis un jour à ma disposition.

Pour le même motif, je ne m'employai guère à rechercher les renseignements bibliographiques qui m'étaient nécessaires pour donner à mon étude un plus grand développement.

Enfin, par lettre du 26 janvier 1928, M. Piguet père m'annonça que les ossements étaient à la disposition du Musée. Il voulut bien en assurer l'emballage et le transport jusqu'à la gare d'Aïn-Témouchent. Les caisses, expédiées les premiers jours de mars, arrivèrent à Oran le 6. Le lendemain les ossements étaient installés au Musée où le public peut les admirer. Aujourd'hui l'*Elephas planifrons* voisine avec son congénère, d'âge plus récent, l'*E. atlanticus* de Palikao dont le Musée possède une belle série de pièces.

Si je me suis un peu trop étendu sur tous ces détails, souvent superflus, c'est pour bien montrer que le temps matériel m'a manqué pour faire une étude plus complète des ossements et surtout de la constitution géologique de la région d'où ils proviennent. Je ne pouvais pourtant attendre encore pour faire connaître le nom de l'espèce et l'importance de la découverte.

SITUATION DU GISEMENT

Le gisement est situé à près de deux kilomètres à vol d'oiseau et à l'Ouest de l'embouchure de la Tafna, dans les falaises à pic qui forment toute la côte, exactement, sur la face ouest de la crique qui, sur la carte au $\frac{1}{50\,000}$ de Béni-Saf, s'ouvre au-dessus de la lettre *e* de *el* d'*el Gueddim*, à 1.200 mètres environ au Sud-Ouest du cap Bocchus. Les falaises sont communément désignées sous la dénomination de falaises de Rachgoun ou de Siga, l'ancienne ville romaine. On pourrait aussi les appeler falaises d'*el Gueddim* du nom du plateau qui les surmonte.

L'accès à pied du gisement est très difficile et dangereux. Un sentier, courant sur la falaise à pic, tracé à peine pour les chèvres, conduit à une toute petite grève, mais, là, il faut une échelle pour gagner de nouveau la falaise rocheuse et, par un autre sentier étroit qui contourne la crique, arriver au gisement.

Grâce à M. Jacques Barret, nous avons traversé la crique en barque pour aborder sous le gisement. Au retour, nous avons fait tout le trajet par mer.

Le gisement se trouvant à 5 à 6 mètres seulement au-dessus de la mer, de laquelle il n'est séparé que par une étroite bande d'éboulis, il ne peut être abordé que par mer calme. Le mieux, pour s'y rendre, est d'y aller en canot en partant de la crique située à 500 mètres du cap Bocchus et à laquelle on accède par un large sentier.

DESCRIPTION ET CONSTITUTION GÉOLOGIQUE DE LA FALAISE

Entre le cap Bocchus et le cap du marabout de Si Samegrane qui ferme, à l'Est, la Mersa Zouanif, non dénommée sur la carte, de hautes falaises basaltiques s'élèvent à pic de 20 à 80 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sur la plus grande étendue, l'eau baigne le pied et en interdit le parcours.

Le plateau sablonneux, dont le bord domine en corniche le sommet des falaises, passe, en s'élevant insensiblement de l'Est à l'Ouest, de la cote 29 à celle de 110.

Au point de vue géologique, les falaises sont constituées par deux puissantes formations de dépôts de projections volcaniques dont la base de l'inférieure plonge dans la mer ; au-dessus s'étage une puissante série de grès d'origine dunaire à *Hèlix*, plus ou moins sableux, plus ou moins concrétionnés, parfois massifs et alors exploitables pour la construction (1). Ces grès, désagrégés en surface, fournissent les éléments des dunes et des sables qui s'étendent sur le plateau d'el Gueddim.

L'épaisseur des grès dunaires, plus ou moins ravinés en surface, est assez variable, celle des basaltes est plus uniforme, mais leur partie supérieure offre, par places, une ligne assez ondulée.

L'épaisseur visible des produits éruptifs peut être évaluée à une moyenne de 30 mètres. Celle des grès dunai-

---

(1) Les carrières romaines qui ont fourni la pierre de construction de Siga sont ouvertes dans ces grès durs.

res est très variable ; vers le cap Bocchus ils descendent au niveau de la mer ; sur la verticale du gisement de l'éléphant, leur base est à environ 30 mètres au-dessus du niveau de la mer, leur sommet, à 60-65 mètres.

Dans les dépôts de déjections volcaniques, bien reconnaissables à leur couleur noirâtre, les basaltes sont séparés en deux formations bien distinctes par une traînée de cendres volcaniques décomposées, plutôt de tufs marneux, jaunâtres, d'épaisseur assez variable (1 à 5^{m}), l'assise s'infléchissant en poches de distance en distance. C'est cette bande de produits éruptifs de faciès gréseux que Gentil a attribuée, sans doute à distance, aux grès tortoniens, ce qui l'a conduit, forcément, à considérer les basaltes encaissants comme étant du même âge que les grès.

Le pied de la falaise est séparé de la mer par une étroite grève recouverte d'éboulis à éléments de grosseur variable laissant le plus souvent apparaître le sol entre les blocs.

De bas en haut, la falaise présente la constitution suivante :

1° A la partie inférieure, un puissant dépôt de basalte offrant d'énormes pelotes de lave paraissant représenter les basaltes variolés de Gentil. Le pied est au-dessous du niveau de la mer. La puissance visible, sous le gisement de l'éléphant, est de 7 mètres.

2° Au-dessus, un dépôt d'origine volcanique, sorte de tuf jaunâtre, épais de près de 3 mètres dans lequel on distingue de bas en haut :

a. — Une couche de cendres décomposées, marneuses jaunâtres avec quelques petites masses argileuses ; à $0^{m}40$ de la base se trouve le gîte de l'éléphant. Epaisseur, $1^{m}40$.

b. — Une couche de cendres marneuses, dures, avec fragments de basalte ; épaisseur, $0^{m}50$.

c. — Une couche de lapilli gris, fin, décomposé ; épaisseur, $0^{m}50$.

d. — Un banc de grès rouge brique, en plaquettes, produit par l'action de la coulée de lave brûlante, vomie par le cratère, sur une couche argileuse, probablement limoneuse ; épaisseur, $0^{m}30$ à $0^{m}50$.

3° En haut, un autre puissant dépôt de laves dont la base est constituée par d'énormes masses de scories paraissant indiquer les débuts d'une autre éruption, peut-être bien plus récente que celle qui a déposé les basaltes inférieurs ; puissance, 15 à 20 mètres.

Les coupes schématiques (Fig. 1 et 2) résument cette disposition des couches.

De cette superposition lithologique, il semble donc résulter que deux éruptions se sont succédé, séparées par un espace de temps bien difficile à déterminer.

L'éléphant aura pu être surpris sous la pluie de cendres de la 2[e] éruption ; asphyxié, il serait resté sur place. De nouvelles investigations plus minutieuses sont nécessaires pour confirmer cette hypothèse.

Reste la principale question à résoudre : A quelle époque géologique appartiennent les falaises et l'éléphant ?

L. Gentil, sur la feuille géologique de Béni-Saf qu'il a établie, a attribué les falaises au Tortonien (*Miocène moyen*, Helvétien supérieur) ; dans sa Thèse, p. 282, il en a donné la description suivante :

« Les grès tortoniens de la Mersat Zouanif présentent des coulées régulièrement intercalées, du basalte que j'ai décrit plus haut (noirâtre avec taches grises, d'aspect variolé, voisin d'une labradorite, p. 274). La vallée d'El-Ançor permet l'observation de ces coulées. On voit, dans le mamelon qui supporte le marabout Si Mohammed bel Madani, ce basalte en bancs alternant avec les grès jaunâtres miocènes. Ceux-ci, un peu argileux, ont été métamorphisés à la base et ont pris des couleurs bariolées, rouges ou lie-de-vin, tandis que les grès superposés renferment des fragments de la même roche volcanique.

Ces intercalations basaltiques se poursuivent tout le long de la falaise miocène, depuis le pied du dj. Bou Keltsoum jusqu'au cap Bocchus. Leur observation sur la côte est très difficile à cause de l'abrupt des bords du plateau d'El-Gueddim.

L'âge tortonien de ces basaltes est affirmé par l'étude du Miocène de la région ».

Le passage en italique s'applique donc aux falaises renfermant les ossements. Les éléphants n'étant apparus que pendant le pliocène, l'animal ne peut donc être miocène.

Ce qui est encore plus déconcertant, c'est que les basaltes, tortoniens d'après Gentil, sont, au Sud et à l'Est du gisement, très peu éloignés des « basaltes pléistocènes de la Basse Tafna ».

La donnée paléontologique étant loin de corroborer l'attribution des basaltes au miocène, une révision géologique s'imposait.

Ainsi que je l'ai signalé plus haut, une première excursion, la seule jusqu'à ce jour, faite en compagnie de MM. Brives, Casteras et Roques fut contrariée par le mauvais

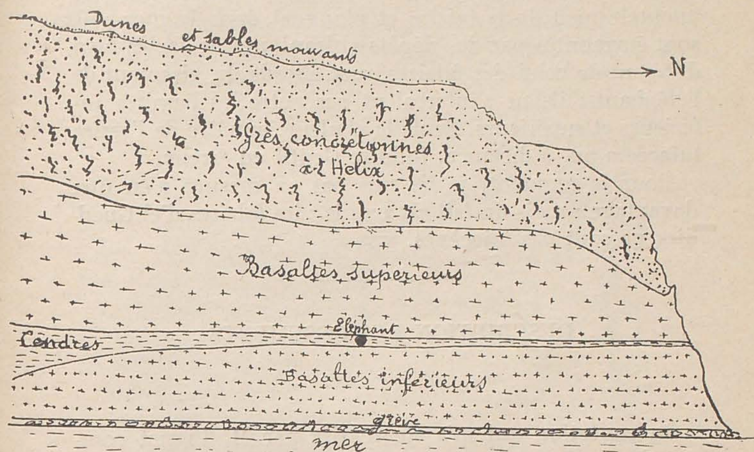


Fig. 1. — Coupe élévation de la falaise aux abords du gisement de l'éléphant.

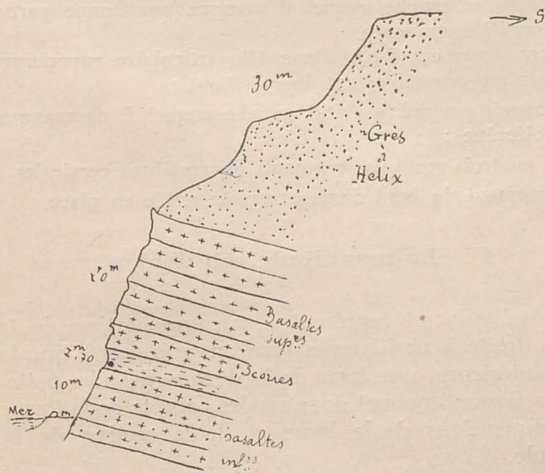


Fig. 2. — Coupe de la falaise passant par le gisement (•)

temps ; nous pûmes, néanmoins, constater que, dans la Mersat Zouanif, les grès coralligènes tortoniens, constituent le pied de la falaise et plongent dans la mer ; ils sont surmontés par des dépôts volcaniques de faciès bien différent de celui des falaises, aux abords du gisement de l'éléphant ; ils ne s'intercalent pas entre les basaltes inférieurs et supérieurs. Seule la couleur jaunâtre de l'assise tufacée a pu, à distance, induire Gentil en erreur.

Pour le moment, je ne suis pas en mesure d'en dire davantage ; mais un fait est acquis : les falaises d'el Gueddim ne sont pas miocènes.

DESCRIPTION DES OSSEMENTS

La collection qui m'a été remise par M. Piguet comprend :

1° Un fragment de branche droite de mandibule portant, incluse dans la cavité alvéolaire, la moitié postérieure d'une molaire inférieure, la 6me ou dernière, M_3, très probablement;

2° Un humérus gauche auquel il manque une bonne partie de sa moitié supérieure.

Un gros fragment isolé d'une tête articulaire supérieure d'humérus, probablement du précédent ;

3° Un magnifique radio-cubitus gauche auquel il ne manque que l'olécrâne ;

4° Deux ou trois mauvais fragments de vertèbres cervicales ;

5° Un fragment du bord d'une omoplate restée en place.

1° - La mandibule. La dent

La mandibule est représentée par une portion de la branche droite à profil transverse presque carré. Sur la section antérieure, une lame de la dent se détache nettement. La figure 3 permet de se rendre compte de la forme et des dimensions de la lame et de la section de la mandibule.

Dimensions de la pièce :	longueur......	0^{m}150
»	hauteur.......	0 155
»	épaisseur......	0 160

La dent est la pièce qui présente le plus grand intérêt scientifique car, seule, elle m'a permis de déterminer l'espèce. Malheureusement il n'en reste que la moitié postérieure, encore celle-ci est-elle privée des digitations qui en constituaient le talon.

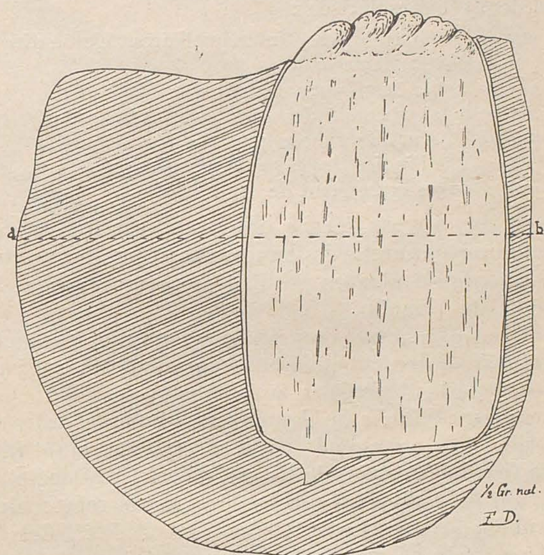


Fig. 3. — Section verticale de la dent entre deux lames

Cette partie de la dent était encore incluse, presque entièrement, dans l'alvéole ; seules les collines des deux lames antérieures, ne présentant pas la moindre trace d'usure, étaient apparentes, peut-être, même, n'avaient-elles pas encore percé la gencive chez l'animal vivant. Dans ces conditions, la détermination spécifique était impossible. Il m'a fallu faire scier la dent pour obtenir les dessins des rubans d'émail qui, seuls, permettent, le plus souvent, de déterminer les espèces d'éléphants fossiles. Ce travail fut exécuté gracieusement par M. Mencaraglia, marbrier à Oran, que je ne saurais trop remercier.

Aussitôt que j'eus les sections en mains je reconnus l'*Elephas planifrons* Falconer, si bien décrit par MM. Charles Depéret, Lucien Mayet et Frédéric Roman dans leur précieuse *Monographie des Eléphants pliocènes* (Lyon, 1923).

Néanmoins, je soumis mes dessins à M. Depéret qui confirma ma détermination.

La dent est caractérisée :

- par les grands espaces interlamellaires, c'est-à-dire qui séparent les lames ;
- par la forme des figures d'émail ;
- par le développement des sinus loxodontes ;
- par l'épaisseur des rubans ;
- surtout par l'*indice de fréquence laminaire* (1) 4,25, celui des formes types étant de 4.

Le sciage n'a pas permis de faire apparaître en relief les « figures d'usure » des lames abrasées et de se rendre bien compte du plus ou moins d'importance des festonnements de l'émail.

La fig. 4 représente, en grandeur naturelle, une section horizontale de la dent suivant la ligne a-b passant par le milieu de la hauteur de la lame (fig. 3).

Il est assez difficile de donner un numéro d'ordre aux cinq lames que comprend la dent incomplète. Etant admis que la formule dentaire de M_3 est, d'après M. Depéret, de $\frac{10}{10-11}$, on peut supposer que les cinq lames représentent, d'avant en arrière, les 4e à 7e ou les 5e à 8e. Cela n'a d'ailleurs pas une grande importance, puisque les caractères spécifiques, ci-dessus énumérés, sont très nets, indéniables.

Sur la section horizontale, le cément se détache mal des parois de l'alvéole et, du côté externe, il est impossible de tracer la ligne de démarcation entre la dent et l'os ; aussi, de mesurer la largeur de la dent, elle est toutefois donnée par la fig. 3 sur laquelle la face d'une lame apparaît entièrement.

Pour pouvoir reproduire les figures d'émail en grandeur naturelle, j'ai supprimé, sur le dessin, une partie de l'os du côté externe. La ligne en pointillé représente la limite approximative entre la face externe de la dent et la paroi de l'alvéole.

---

(1) L'indice de *fréquence laminaire* est le nombre qui représente celui des lames comprises sur une longueur de 10 centimètres.

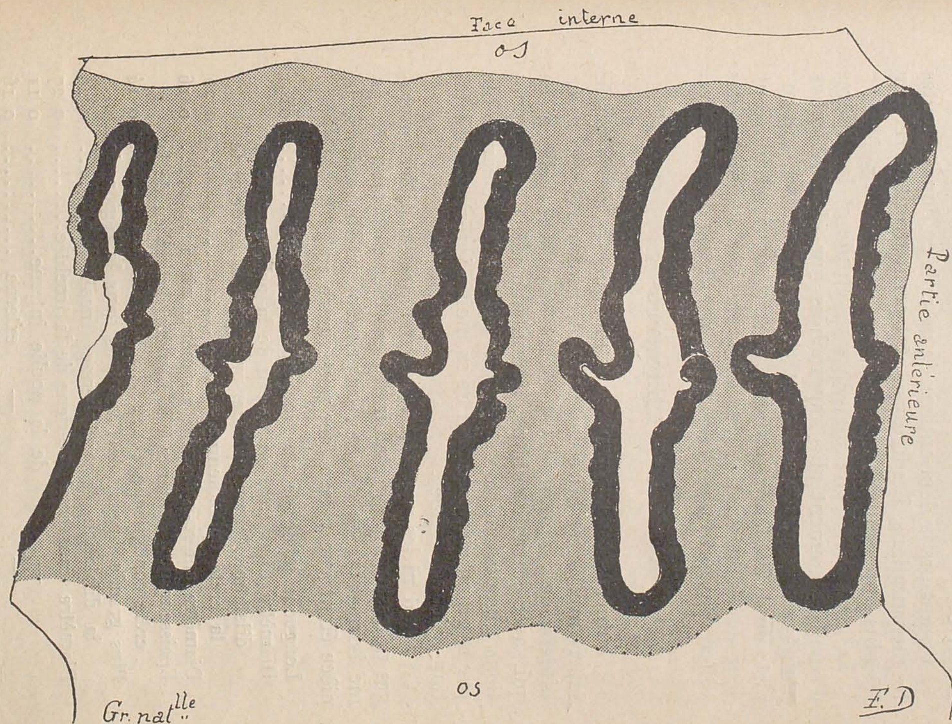


Fig. 4. — Section horizontale de la dent

Autre remarque : le cément a disparu et a été remplacé par une sorte de grès, relativement assez grossier, dont le grain est constitué par des éléments variés, d'origine éruptive.

N'ayant pas la dent entière, je ne puis en donner toutes les mensurations. Les figures 3 et 4 permettront de relever les plus importantes.

La dent paraît être un peu plus étroite et les figures d'émail légèrement plus rapprochées que chez l'*Elephas planifrons* type, mais n'ayant qu'un échantillon incomplet, dont les lames peuvent ne pas avoir atteint tout leur développement, on ne peut s'arrêter à discuter des différences qui ne sont, le plus souvent, qu'individuelles.

2° - L'humérus

L'humérus est incomplet ; il manque $\frac{1}{5}$ de la partie supérieure. Il est brisé en cinq morceaux qu'il sera assez difficile de réajuster. C'est, néanmoins, une belle pièce qui, avec le radio-cubitus, donne une idée des proportions gigantesques de l'animal. Cet os est remarquable par le grand élargissement de sa moitié inférieure (dilatation épicondylienne).

N'ayant ni les matériaux de comparaison ni les ouvrages nécessaires pour établir ses caractères spécifiques, je me bornerai à en donner les principales dimensions, la pièce étant vue par sa face postérieure :

Longueur totale de l'os incomplet................	0^m91
Diamètre transversal au niveau de la naissance de la dilatation épicondylienne, presque à la hauteur de la crête deltoïdienne	0 20
Diamètre antéro-postérieur au même niveau........	0 16
Epaisseur de l'humérus à la hauteur du milieu de la crête condylienne	0 14
Plus grande largeur de l'humérus dans la région de la dilatation épicondylienne (incomplète)......	0 29
Diamètre transversal inférieur de la trochlée........	0 27
— de la poulie interne..........	0 11
— — externe	0 16
Hauteur de la face externe de la poulie interne (dégradée)	0 17
Hauteur de la face externe de la poulie interne....	0 26
Epaisseur de la gorge	0 12

On peut se demander quelle était la longueur totale de l'humérus. Si on la compare à celle du radio-cubitus et

si on admet que les proportions sont les mêmes que celles que Cuvier a données pour l'éléphant des Indes, on obtient, pour la longueur de l'humérus, 1 m. 12.

Tête d'un humérus. — Avec l'humérus, il a été trouvé une grosse pièce bombée, à section de base elliptique s'atténuant en pointe, qui me paraît représenter la partie supérieure de la tête articulaire supérieure de l'humérus précédent. Ses dimensions sont :

Plus grande longueur	0^m27
» largeur	0 21

3° - Le radio-cubitus

Quoique dépourvu de son olécrâne, le radio-cubitus est la plus belle pièce de la collection ; il est remarquable par ses dimensions gigantesques. (Quoique brisé en cinq morceaux, il sera facile à restaurer).

Le radius, arqué et oblique sur le cubitus, est complet et bien en place. Comme chez tous les éléphants, il est bien moins épais que le cubitus. Ses principales dimensions sont :

Longueur absolue du radius....................	0^m990
Circonférence de l'os vers le milieu...............	0 280
Plus grande largeur vers la poulie................	0 140
Epaisseur antéro-postérieure	0 200
Diamètre transversal de la poulie articulaire inférieure	0 120
Hauteur antéro-postérieure au milieu............	0 140
Longueur absolue du cubitus (moins l'olécrâne)....	1 010
Diamètre transversal de la tête supérieure..........	0 310
— de la face articulaire........	0 290
— de la petite facette (interne)..	0 130
— de la grande (externe)......	0 160
Epaisseur de la tête supérieure (au milieu)........	0 170
Diamètre transversal du fût au milieu............	0 155
Circonférence du fût au milieu..................	0 490
Plus grande épaisseur de la tête inférieure........	0 220
Hauteur de la tête inférieure....................	0 220
Diamètre transversal de la poulie articulaire inférieure	0 145
Hauteur antéro-postérieure au milieu............	0 110
Distance entre les faces externes des poulies......	0 365

D'après les figures de Cuvier, la longueur totale du cubitus, avec l'olécrâne, peut être évaluée à 1 m. 115.

Toutes ces évaluations sont loin d'être précises, les dimensions variant avec chaque individu.

D'après M. Marcellin Boule (*in litt.*) le cubitus (moins l'olécrâne) du beau squelette de mammouth de Sibérie que possède le Museum, n'a que 0^m62 de longueur. Celui de l'*Elephas meridionalis* de Durfort mesure 0^m95. La taille du meridionalis étant de près de 3^m90, celle du sujet de Rachgoun, plus fort, devait être d'environ 3^m95.

Vertèbres cervicales

Deux ou trois fragments de vertèbres cervicales ont été recueillis. Ils sont en mauvais état et de peu d'intérêt.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les ossements que je viens de décrire appartiennent, sans aucun doute à l'*Elephas planifrons* Falc. originaire de l'Inde. Cette espèce, disparue depuis la fin des temps pliocènes, est assez répandue en Europe. Elle a été signalée de l'Italie, de l'Autriche, de la Russie, de l'Allemagne, de la France où les gisements le plus souvent cités sont ceux des sables de Chagny dans la Bresse, et des graviers et conglomérats basaltiques de Senèze (Haute Loire) (1) attribués au *Villafranchien* (Pliocène supérieur = Pliocène récent.

L'existence de l'*Elephas planifrons* en Afrique du Nord a été déjà signalée par M. Depéret (2) qui a attribué à cette espèce le petit fragment de molaire que Pomel a décrit et figuré dans ses *Matériaux* sous le nom d'*E. meridionalis* Nesti.

Cet échantillon trouvé jadis par M. Rœuss et seul connu jusqu'ici, provient des alluvions « pléistocènes » coupées par la route de Saint-Arnaud aux Beni Foudda (Constantine) (3).

Il est réduit à une portion de la couronne dentaire très usée, ne présentant qu'une section entière de lame, suivie

---

(1) Depéret (Loc. cit.) p. 17-24 et 40-42.

(2) Depéret (Loc. cit.) p. 120.

(3) Pomel. — *Matériaux* (Eléphants) p. 13, Pl. I, fig. 3.

de deux rondelles de la lame postérieure et précédée d'un quart du ruban d'émail de la lame antérieure. En résumé une seule « figure d'usure » entière pour justifier l'attribution à l'*E. planifrons*. Il est vrai, toutefois, que cette détermination est surtout conditionnée par l'épaisseur des rubans d'émail, par les grands espaces interlaminaires, et surtout par l'indice de fréquence laminaire qui serait de 4 par 10 centimètres.

L'attribution au pléistocène s'explique mal puisque, du même gisement des Béni Foudda, Pomel a cité une molaire de *Masdodon* cf. *Borsonis* (1) et une autre d'*Hipparion ambiguum* Pom. (2) espèce antérieure au pléistocène, les hipparions étant, au plus, d'âge Pliocène supérieur.

Ainsi qu'en a conclu M. Depéret l'*E. planifrons* des Beni Foudda est donc d'âge pliocène supérieur (Villafranchien). En conséquence, il faut conclure que les ossements de Rachgoun doivent être classés, avec l'assise qui les renferme, dans le pliocène supérieur (Villafranchien).

Comme le gisement est compris entre deux puissantes coulées de laves basaltiques, l'inférieure, jusqu'à plus ample informé, peut être attribuée au pliocène supérieur, la supérieure, au pléistocène, mais, plus probablement, les deux au pliocène supérieur, les deux éruptions, quoique ayant été séparées par un intervalle de temps de longue durée, pouvant représenter deux stades successifs de la même époque géologique. Des études complémentaires, moins rapides que les deux trop courtes visites que j'ai faites au gisement et dans la région, sont néanmoins encore nécessaires pour fixer l'âge exact des basaltes, surtout des inférieurs.

En attendant, un fait excessivement intéressant, reste acquis, c'est que l'*Elephas planifrons*, originaire des Siwaliks, dans l'Inde, est venu, à travers l'Europe, jusqu'en Afrique du Nord et que l'éléphant de Rachgoun et le terrain qui le renferme appartiennent au Villafranchien (Pliocène supérieur). C'est là le résultat de la belle découverte du jeune Pierre Piguet. On ne saurait trop le féliciter pour la précieuse contribution qu'il a apportée à la faune des mammifères fossiles de l'Algérie et du département d'Oran en particulier.

---

(1) Pomel. — *Matériaux*. — Eléphants p. 11, Pl. I, fig. 1.
(2) Pomel. — (*Loc. cit*). — Equidés p. 15, Pl. II, fig. 2, 3, 4.

*
* *

Ce travail étant terminé, un peu trop à la hâte, je l'avoue, il me reste à formuler un vœu : Sur l'emplacement du gisement, une omoplate et des vertèbres affleurent encore. Il y aurait lieu d'enlever ces pièces et de s'assurer si d'autres ne leur font pas suite ; les os des jambes de l'animal pourraient s'y trouver. Il serait donc du plus haut intérêt de reprendre les fouilles et de les pousser aussi loin qu'il serait utile. On pourrait peut-être obtenir ainsi un certain nombre d'autres pièces qui, réunies à celles déjà recueillies, formeraient une collection unique en son genre, car les os des membres de l'*Elephas planifrons* sont rares dans les Musées d'Europe. Toutes les pièces de Rachgoun provenant du même individu, l'intérêt scientifique de la collection en serait accru.

Les fouilles seraient longues et coûteuses car le tuf, très compact, doit être attaqué au pic de mineur. Leur reprise nécessiterait des dépenses assez élevées qui ne pourront être à peu près exactement évaluées que lorsqu'il aura été procédé à l'enlèvement des pièces actuellement apparentes.

Il serait donc nécessaire de pouvoir mettre des crédits à la disposition du fouilleur bénévole qui voudra bien les entreprendre ou les diriger. Les crédits affectés à l'entretien du Musée ne permettant pas de faire face à la dépense, une aide financière est indispensable. Des libéralités privées pourraient apporter leur concours. Et, dans cet espoir, j'émets le vœu que quelques privilégiés de la fortune, comprenant l'intérêt qu'il y a à recueillir des matériaux aussi rares que précieux, et à les conserver au Musée d'Oran, offrent de participer aux dépenses. Leur geste noble et généreux servirait la science et le Musée d'Oran inscrirait leurs noms sur la liste de ses bienfaiteurs.

F. Doumergue.

CONCOURS

ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran

(1929 - 1930)

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Concours *annuels* pour 1929-1930... *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux meilleurs travaux présentés.

Pour 1929. — 2° *Étude sur les oasis qui se trouvent sur la voie et dans l'hinterland du futur chemins de fer transsaharien de l'Ouest (aperçu géographique, ressources, produits du sol, commerce, industrie).*

3° *Établir la faune des vertébrés de la baie d'Oran.*

4° *Histoire des chemins de fer de l'Oranie.*

Des médailles d'argent ou de bronze seront attribuées pour chaque sujet aux auteurs des meilleurs mémoires.

D'autres sujets, au choix des auteurs, mais concernant l'Oranie et le Maroc, peuvent être présentés aux concours

Pour 1930. — 5° *Histoire du développement de la Ville d'Oran de la conquête à nos jours.*

6° *Géographie du département d'Oran*

Un prix de 500 francs pour le 1er et de 300 francs pour le 2e seront attribués aux mémoires primés.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits relatifs aux 1er, 2e, 3e et 4e sujets devront parvenir le 31 Mars 1929 au plus tard ; ceux relatifs aux 5e et 6e, le 1er Janvier 1930.

Les *monographies* devront être *inédites.* Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Tout manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

En outre des questions mises au concours, les Sociétaires pourraient apporter une précieuse collaboration au Bulletin en traitant l'un des sujets suivants ou *tout autre rentrant dans le même cadre :*

Aperçu géographique, agricole, économique sur une région de l'Oranie ou du Maroc Oriental.

Par exemple :

Le djebel Amour : Aflou, Géryville et leur hinterland ;
Le Sersou. — Le Dahra ;
La région de Nemours. — Le Kiss, Port-Say, Saïdia ;
Les Beni-Snassen, etc., etc..

Etude comparative du développement et du trafic des voies ferrées et des transports de l'Oranie, depuis 1901. Conséquences de la concurrence des transports par automobiles.

Le Transsaharien par la vallée de la Saoura.

Le prolongement vers l'Ouest de la ligne de Colomb-Béchard à Kenadsa.

Colomb Béchar et son hinterland : *Aperçu géographique, plantes utiles, faune, productions du sol, voies de communication, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

La région de Bou Denib au Tafilalet : *Aperçu...*

Relations ferroviaires à développer entre l'Oranie et le Maroc.

Les forêts de l'Oranie au point de vue économique. Incendies, déboisement, reboisements. Essences à supprimer, à introduire ou à multiplier.

Hydraulique agricole : plaines à irriguer, ressources en eau dont on dispose dans ce but.

Ressources en eau d'une commune : oueds permanents, sources et puits, débits, profondeurs. Qualité des eaux.

L'alimentation en eau potable d'une commune de l'Oranie. Ce qu'elle a été, est, ou pourrait être.

Etudes régionales *inédites* sur la flore, la faune ou la géologie de l'Oranie du Sahara ou du Maroc Oriental.

Le Préhistorique au Sahara. Stations nouvelles. Situation, description. Catalogue général des stations préhistoriques reconnues. Carte et dessins.

Les monuments archéologiques du Sahara : pierres écrites, tumuli, haouitas, idebnan et tous autres monuments votifs, non encore signalés, présentant un intérêt archéologique ou architectural. Photographies et dessins.

Ethnographie saharienne : locale ou régionale.

Les coins pittoresques et les curiosités naturelles de l'Oranie, des confins sahariens et du Maroc Oriental. Les renseignements locaux pourraient être envoyés à la Société de Géographie d'Oran qui les centraliserait. Toutes les personnes de l'intérieur qui s'intéressent aux beautés de la nature pourraient participer à cette enquête.

TABLE DES MATIÈRES

